



De la Convention Territoriale Globale au Projet Éducatif et Social Local



ÉDITO

L'Agglo Seine-Eure mène depuis de nombreuses années une politique de cohésion sociale et territoriale ambitieuse ainsi qu'une politique dynamique envers les familles du territoire. De nombreuses raisons ont amené les élus intercommunaux à se doter des compétences et des budgets nécessaires et à créer les partenariats et les dynamiques indispensables.

En premier lieu, c'est la volonté de répondre aux besoins des habitants du territoire qui a entraîné la coopération entre les communes. Ces besoins s'expriment à tous les âges de la vie, de la petite enfance à l'autonomie des seniors en passant par l'émancipation des jeunes ou à l'accompagnement de la parentalité, et touchent tous les domaines de la vie quotidienne.

Ensuite, c'est la volonté de mutualiser les moyens, les idées, les dynamiques et les infrastructures qui s'est imposée aux élus pour construire non seulement des réponses efficaces aux attentes des habitants mais aussi des solutions en adéquation avec leur manière de vivre le territoire (habiter dans une commune, travailler dans une autre, emmener ses enfants à l'école dans une troisième, avoir une activité sportive dans une quatrième...).

Pour organiser les politiques portées par l'agglomération et en assurer la planification et la cohérence, nous nous sommes donc dotés d'un Projet de Territoire suivi d'un Projet Educatif et Social Local (le fameux PESL, pour les intimes !). C'est ce document que vous tenez entre vos mains.

Nous vous invitons à passer au-delà de l'acronyme (un peu barbare, comme tous les acronymes) et à parcourir son contenu, précieux à plus d'un titre. Vous y trouverez :

- un portrait du territoire qui documente sérieusement les défis auxquels nous sommes confrontés : les inégalités, la pauvreté (qui n'est pas que monétaire), l'inclusion des personnes en situation de handicap, les difficultés d'accès aux droits et aux services...
- des cartographies des services et des structures qui permettent d'identifier et localiser les acteurs du territoire par thématique,
- la méthodologie expérimentée pour établir les 3 chemins de changement autour de la qualité d'accueil, l'accessibilité des services, le vivre ensemble et le lien social,
- des fiches projets avec des actions concrètes pour répondre aux enjeux de ce PESL.

Toutes ces priorités sont retenues par thématique et surtout par espace de vie : nous assumons cette différenciation car ce n'est pas la même chose d'habiter dans la vallée de l'Eure, dans les boucles de la Seine ou en milieu plus urbain.

Ce résultat est le fruit de votre travail ! Et nous en profitons pour remercier tous ceux, nombreux, qui se sont impliqués dans les réunions de travail et de concertation (habitants, élus, équipes de professionnels, acteurs associatifs ou institutionnels, privés ou publics...).

Le PESL porte une espérance et nous oblige. L'espérance d'habiter un territoire à haute qualité de vie et l'obligation d'agir. Ce document est la vivante feuille de route qui nous accompagnera et nous aidera à rester opiniâtres, à faire vivre nos alliances et nos coopérations, à réaliser les actions et mettre en œuvre nos priorités.

Convaincus que nos solidarités locales peuvent changer la donne, les élus et les équipes de l'agglomération sont prêts pour servir, accompagner et innover... avec vous !

René Dufour, Vice-président Services à la Personne

Anne Terlez, Vice-présidente Politique de Cohésion Sociale et Territoriale

SOMMAIRE

Sommaire	<i>slide 3</i>		
La CTG 2024-2028	<i>slide 4</i>		
Définition	<i>slide 5</i>		
Retro planning	<i>slide 7</i>		
Le projet éducatif et social local (PESL)	<i>slide 8</i>		
Qu'est-ce qu'un PESL ?	<i>slide 9</i>		
Le diagnostic de territoire	<i>slide 10</i>		
Historique et compétences	<i>slide 11</i>		
Espaces de vie	<i>slide 12</i>		
Population	<i>slide 13</i>		
Emploi	<i>slide 20</i>		
Revenus et pauvreté	<i>slide 23</i>		
Famille	<i>slide 25</i>		
Handicap	<i>slide 28</i>		
Le portrait du territoire	<i>slide 32</i>		
Petite enfance	<i>slide 33</i>		
Enfance	<i>slide 37</i>		
Jeunesse	<i>slide 40</i>		
Parentalité	<i>slide 43</i>		
Handicap – L'offre de répit	<i>slide 44</i>		
Animation de la vie sociale	<i>slide 45</i>		
Présence numérique	<i>slide 47</i>		
Accès aux droits	<i>slide 48</i>		
		<i>Les acteurs éducatifs et sociaux du territoire</i>	<i>slide 50</i>
		Élaboration du PESL	<i>slide 52</i>
		Équipe d'ingénierie au service de la CTG (2024-2028)	<i>slide 53</i>
		Notions clés	<i>slide 54</i>
		Objectifs du PESL	<i>slide 55</i>
		Articulation avec les dispositifs existants / planification	<i>slide 56</i>
		Les instances nécessaires pour atteindre les objectifs	<i>slide 57</i>
		Démarche	<i>slide 58</i>
		Identifier les besoins prioritaires sur le territoire	<i>slide 59</i>
		Besoins priorisés par thématique	<i>slide 60</i>
		Recueil de la parole des habitants	<i>slide 65</i>
		Synthèse du diagnostic	<i>slide 66</i>
		Méthode orientée changement	<i>slide 67</i>
		Actions permettant d'accéder aux changements souhaités	<i>slide 74</i>
		Fiche 1 : Mise en place des réseaux	<i>slide 75</i>
		Fiche 2 : Améliorer la communication	<i>slide 77</i>
		Fiche 3 : Soutenir la proximité	<i>slide 79</i>
		Fiche 4 : Favoriser le vivre ensemble et le lien social	<i>slide 81</i>
		Fiche 5 : Développer le pouvoir d'agir des habitants	<i>slide 83</i>
		Fiche 6 : Adapter l'offre d'accueil	<i>slide 85</i>
		Document cadre : CTG 2024-2028	<i>slide 87</i>

Convention Territoriale Globale

2024 - 2028

Définition

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer l'**efficacité**, la **cohérence** et la **coordination** des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire.

- Elle accompagne le **projet de territoire** en mobilisant l'ensemble des leviers de la Caf, s'appuie sur un **diagnostic territorial partagé** et vise à mettre en œuvre un Projet Éducatif et Social Local (PESL).
- C'est un outil d'aide à la décision politique et stratégique de co-développement du territoire.
 - **Transversale**, elle concerne tous les champs d'intervention de la Caf (prestations et action sociale) et notamment : *Petite Enfance - Enfance - Jeunesse – Parentalité – Animation de la Vie Sociale - Accès aux droits - Handicap*
- C'est une convention pluriannuelle (4 à 5 ans) de partenariat signée entre la Caf et une ou plusieurs collectivités territoriales (commune, EPCI).

Définition

CTG : UNE VOLONTÉ DE LA BRANCHE FAMILLE DE LA CNAF

La branche famille développe les Conventions Territoriales Globales dans la volonté de structurer la déclinaison locale de ses orientations dans le cadre d'un contrat :

→ Pour permettre une **meilleure articulation de l'ensemble des acteurs d'un territoire**.

→ Il ne s'agit pas d'un dispositif qui vient se superposer mais bien d'une **démarche** permettant d'**adapter** l'intervention de la Caf au regard des **besoins d'un territoire**.

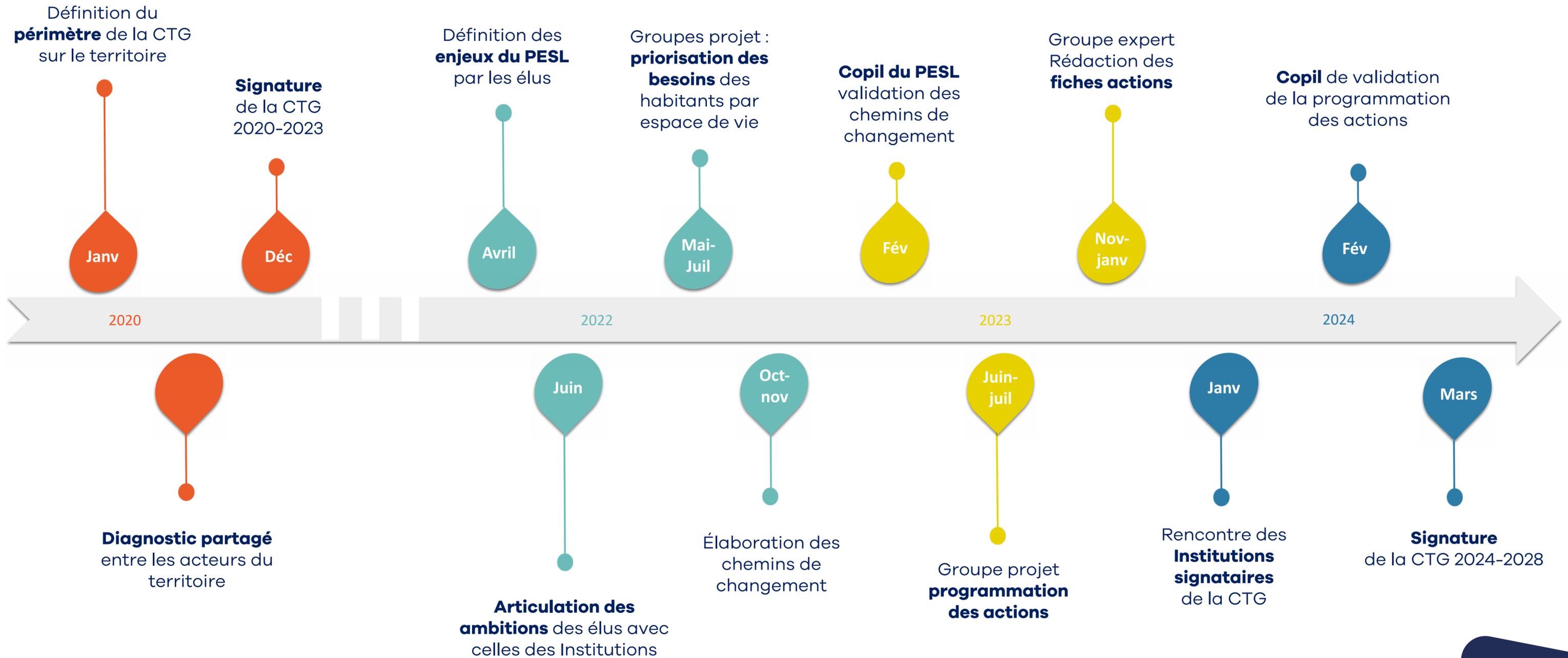
Accompagner la fonction parentale et soutenir les relations parents-enfants

Créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale des habitants et des familles

Améliorer le cadre de vie et l'environnement des familles, en concourant notamment à l'animation de la vie sociale

Aider les familles pour la conciliation de la vie familiale et professionnelle

Retro planning





Le Projet Éducatif et Social Local

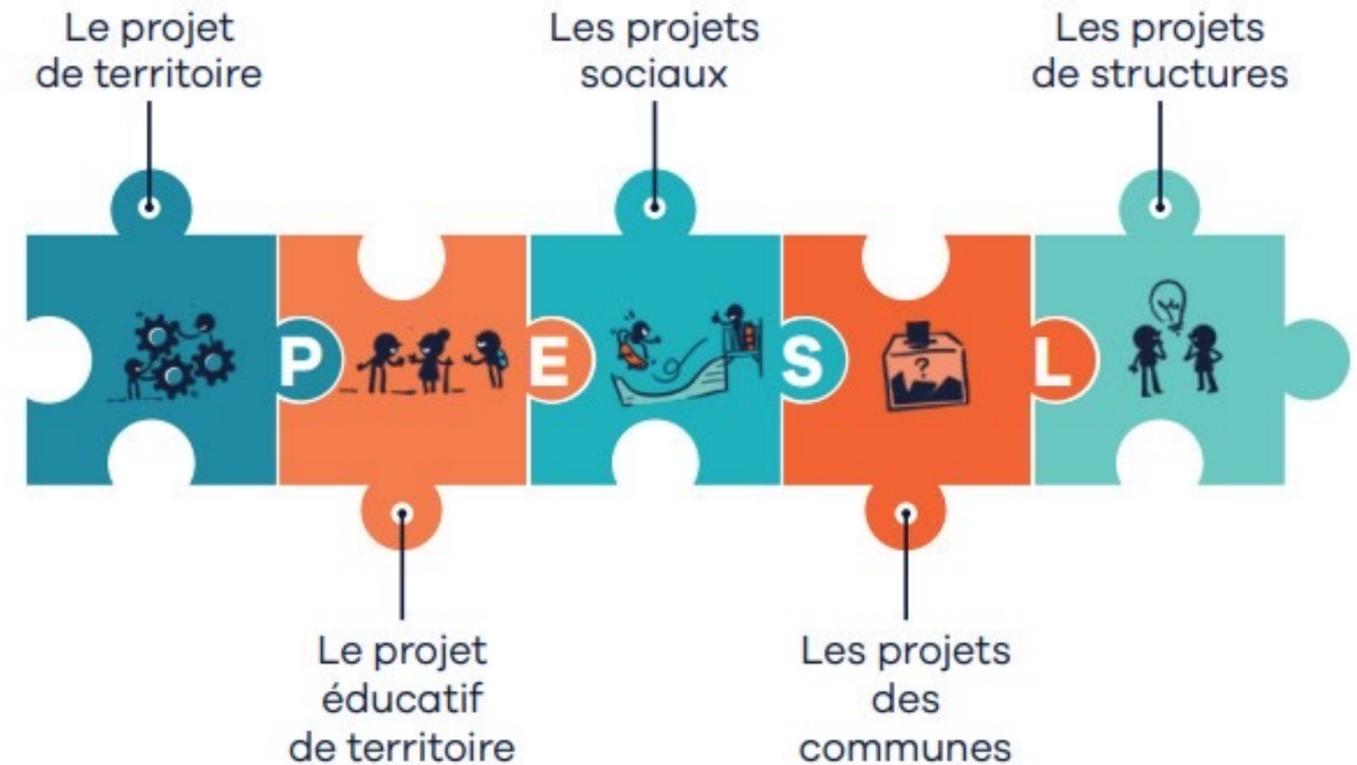
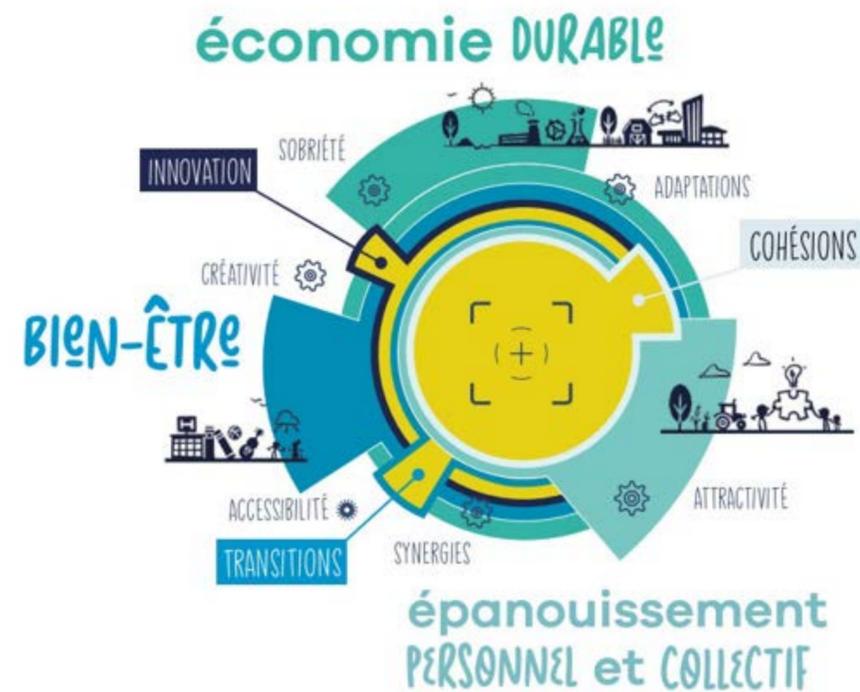
2024-2028

Qu'est-ce qu'un PESL ?

Le Projet Éducatif et Social Local est un processus qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale.

Il répond aux principes d'une démarche de développement social territorial en permettant **d'adapter les services publics aux besoins des habitants**.

Il s'appuie sur une **dynamique de proximité** en provoquant la mobilisation du plus grand nombre.



Le projet éducatif et social local du territoire de l'Agglomération Seine-Eure est une déclinaison du projet de territoire établi par les élus en 2020.

Le diagnostic de territoire

Située au sein des vallées de la Seine et de l'Eure, l'Agglomération Seine-Eure bénéficie **d'une situation géographique privilégiée**. Elle s'inscrit dans un paysage naturel d'exception (Boucles de Seine, Eure, Coteaux, Forêt de Bord), possède un **cadre de vie extrêmement agréable** et un véritable **potentiel touristique**.

L'agglomération Seine-Eure compte **60 communes** et s'étend sur une superficie d'un peu moins de 512 km², ce qui en fait le territoire le plus densément peuplé (202 hab/km²) du département.

Ce territoire **multi-polarisé** est constitué d'une **aire urbaine principale** autour de Louviers / Val de Reuil et **secondaire** autour de Gaillon.

Il se trouve également sous l'influence :
des grandes aires urbaines de Rouen et de la région parisienne ;
des agglomérations de proximité : Vernon pour la partie Est de l'Agglomération et Evreux pour la partie Ouest.

Par ailleurs, **des flux internes à l'EPCI** ont lieu entre les différentes communes du pôle urbain (Louviers et Val-de-Reuil principalement) et avec les pôles secondaires de l'EPCI : Gaillon, Val d'Hazey, Pont-de-l'Arche, Le Vaudreuil.



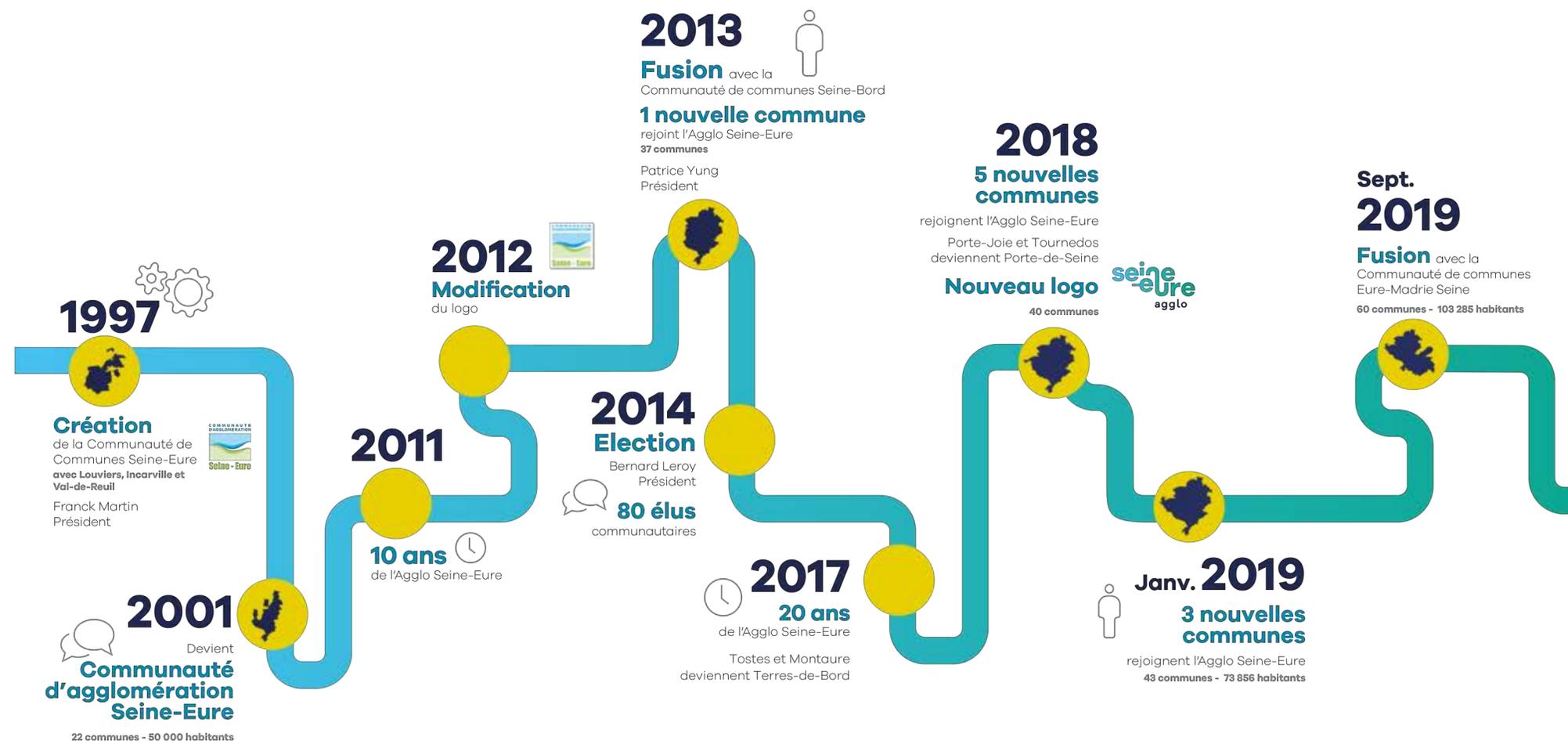
Historique et compétences

En 1997, la Communauté de communes Seine-Eure comptait 3 communes (Louviers, Incarville et Val-de-Reuil).

Devenue Agglomération en 2001, elle compte aujourd'hui 60 communes.

2 fusions : La Communauté de communes Seine bord en 2013 et la Communauté de communes Eure Madrie Seine en 2019 ont permis la rencontre de territoires ayant **des identités communes et des complémentarités positives** aussi bien en matière de développement économique, de proximité et / ou encore d'attractivité construits autour de l'axe Seine.

L'Agglomération Seine-Eure dispose aujourd'hui **de 8 compétences d'intérêt communautaire liées au champ social et éducatif**. Transfert à l'agglomération Seine-Eure des compétences Petite enfance (2019) – Enfance jeunesse (2013) – Aide à domicile (2015).



Espaces de vie

Au-delà de l'échelle administrative, il est intéressant de présenter le territoire intercommunal par « **espaces de vie** » afin d'en dégager **les singularités et les complémentarités de proximité**.

Ces territoires vécus représentent **des espaces locaux structurés par les activités quotidiennes des habitants qui y vivent**. Les communes organisées en espace de vie présentent des **caractéristiques géographiques et des fonctionnements communs. Elles partagent des enjeux et des défis à relever**.

La définition de ces espaces a été travaillée par les services de l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre de la redéfinition du projet de territoire. Ces espaces sont poreux et présentent des interactions fortes avec les territoires limitrophes, hors agglomération.



Les espaces de vie de l'Agglomération Seine-Eure

Population - Répartition

L'agglomération seine Eure comptabilise **105 168 habitants** (population 2020 entrée en vigueur en 2023).

Le bi-pôle urbain formé par les villes de Louviers et Val-de-Reuil constitue la colonne vertébrale de l'agglomération. Par ailleurs, il représente un espace de vie de plus de 40 000 habitants où se concentrent les zones d'activités et les principales infrastructures de transport (A13 – Ligne SNCF Paris Normandie).

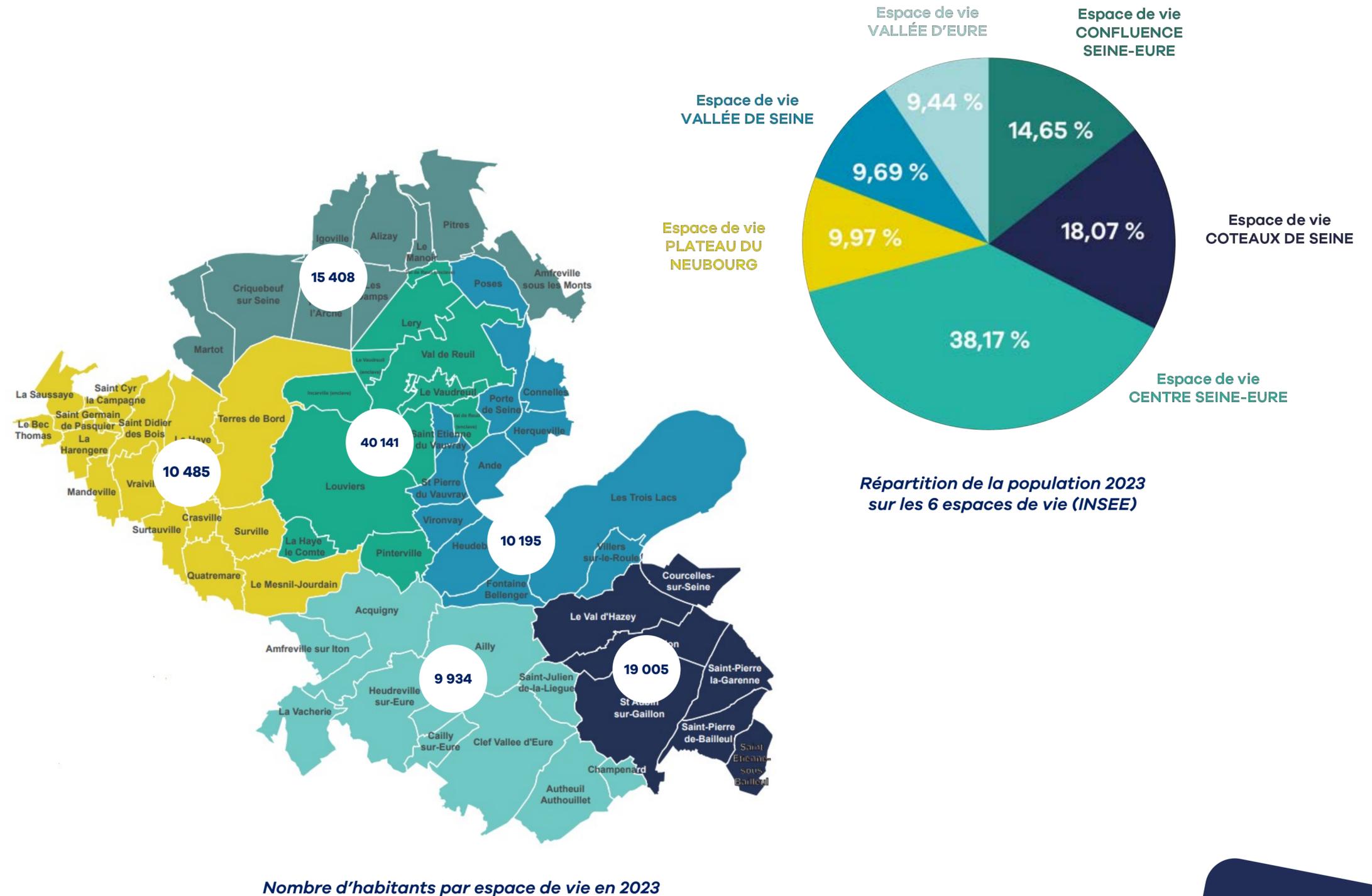
À cela, s'ajoute le bipôle Gaillon / Val d'Hazey dont l'espace de vie concentre 19 005 habitants en 2023.

Une commune rurale est un ensemble d'habitations n'entrant pas dans une communauté urbaine, c'est une zone de bâti continu qui a moins de 2 000 habitants. 50 communes de l'agglomération présentent une population inférieure à 2 000 habitants soit 39,3 % de la population en 2023.



CHIFFRE CLÉ

38 % de la population se situe dans l'espace de vie centre Seine- Eure

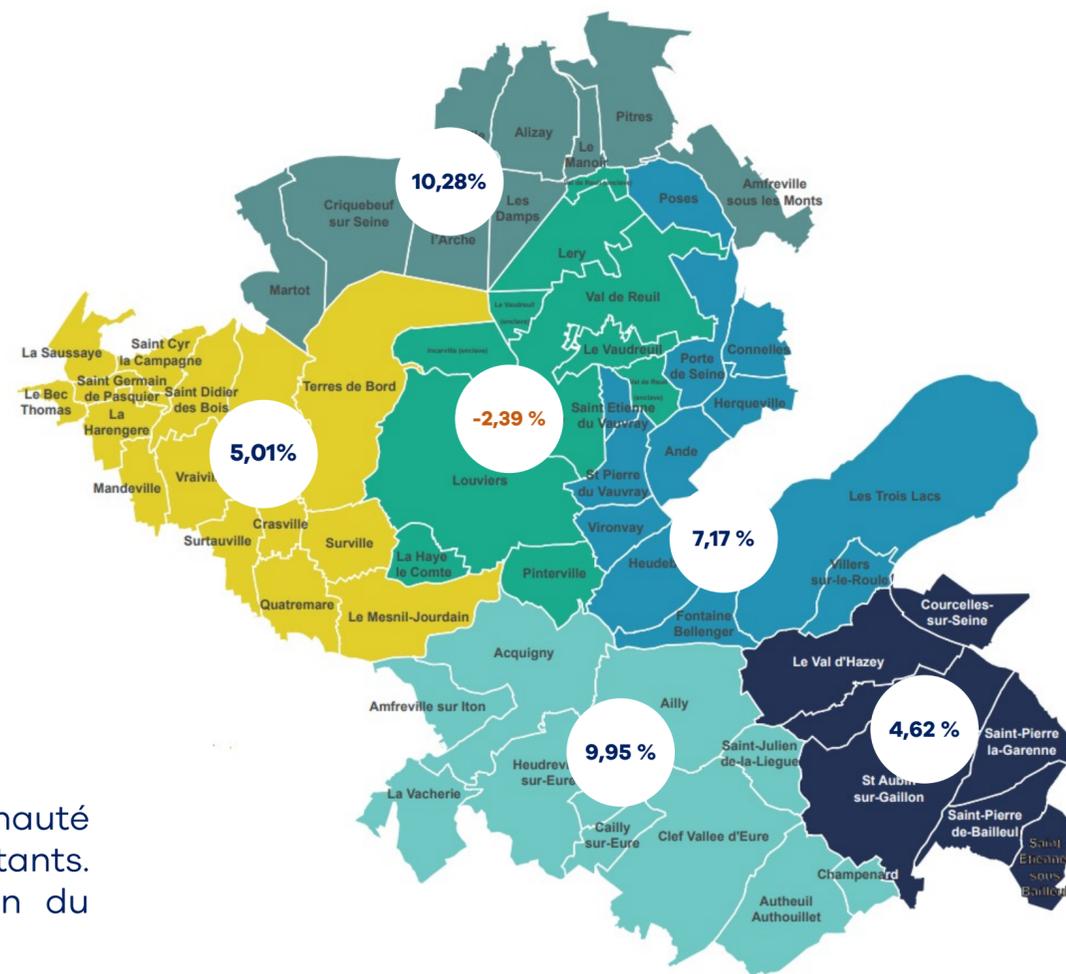


Population - Évolution

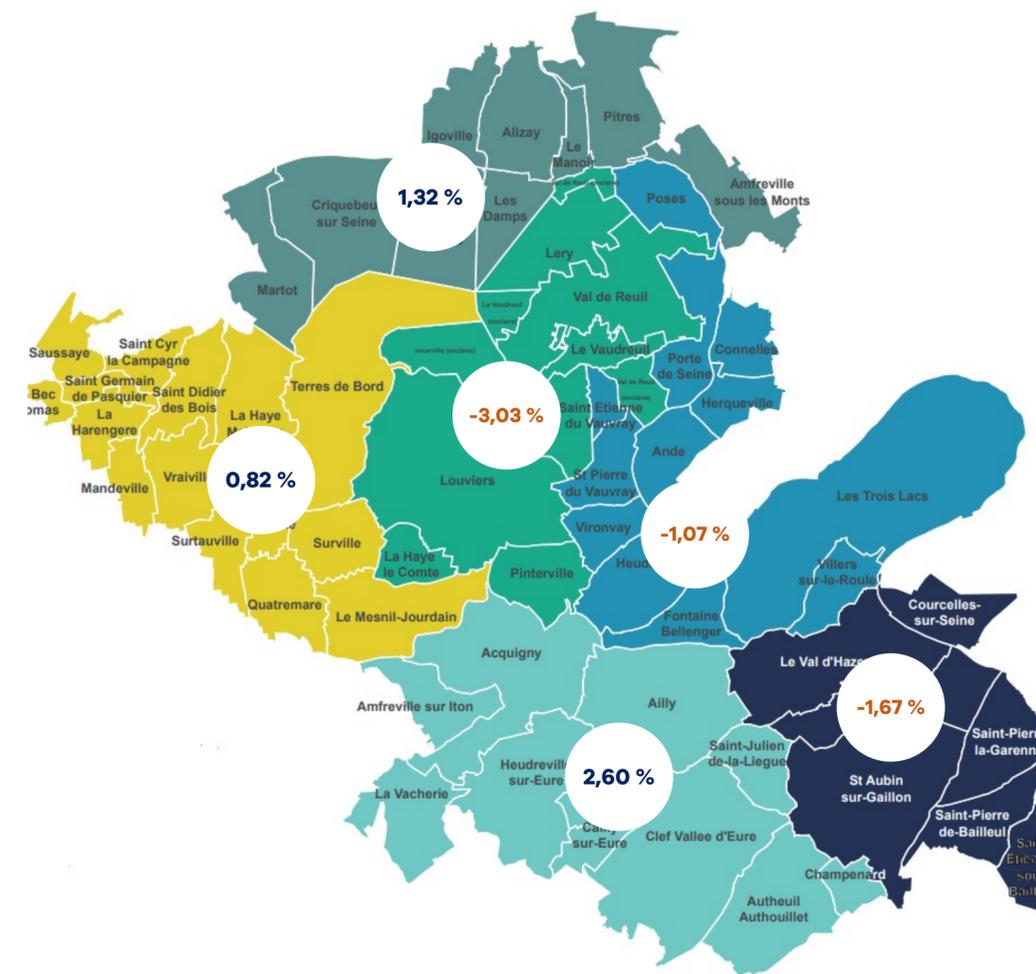
En 2024, la population de la Communauté d'Agglo Seine-Eure est de 104 704 habitants. Elle représente 17,5 % de la population du Département de l'Eure.

Elle a augmenté de 3,43 % depuis 2011 mais a diminué de 0,98 % depuis 2019. Cette tendance est conforme à l'augmentation observée à l'échelle départementale et nationale.

Entre 2011 et 2024



Entre 2019 et 2024



CHIFFRE CLÉ

En 5 ans, la population a baissé de près de 1%.



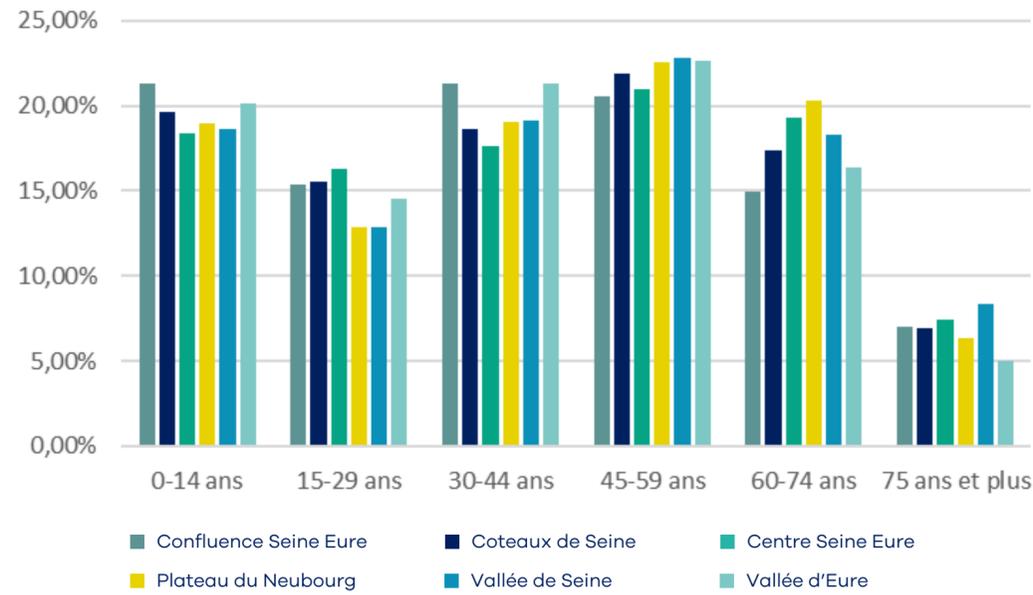
Population

L'agglomération présente **des données démographiques atypiques** au regard de la moyenne départementale avec **une part importante des jeunes** et une part plus faible des séniors.

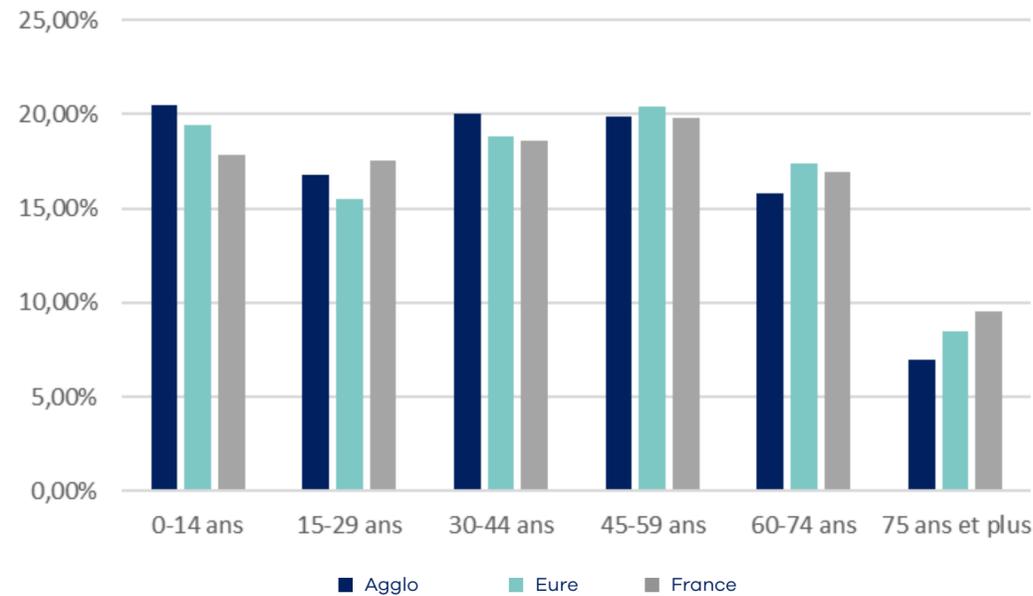
Cependant, il est à noter que la **part des séniors augmente depuis 2009**. A noter que le solde migratoire d'agglomération est négatif. Il est compensé par un taux de natalité élevé. La diminution du taux de natalité interroge cette compensation.



DONNÉE CLÉ
Une population jeune mais vieillissante



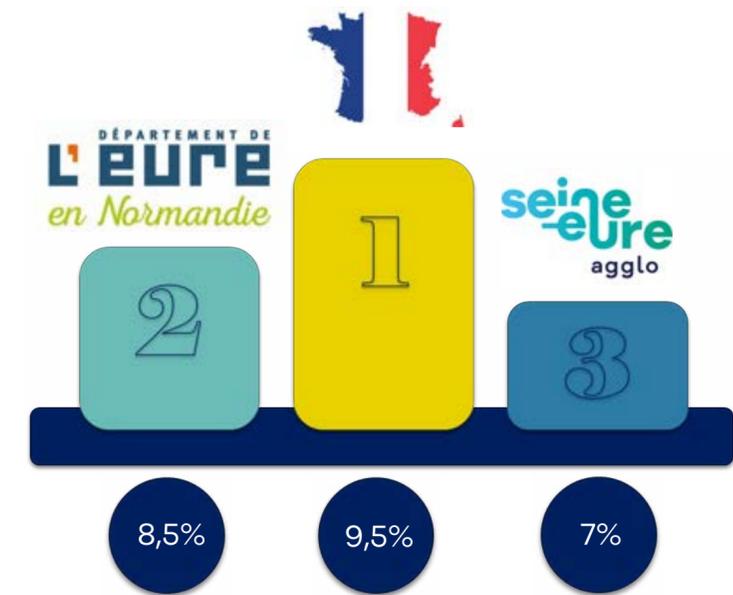
Population 2020 par tranche d'âge et par espace de vie - INSEE



Population 2020 par tranche d'âge - INSEE



Pourcentage de la population âgée de moins de 30 ans en 2021

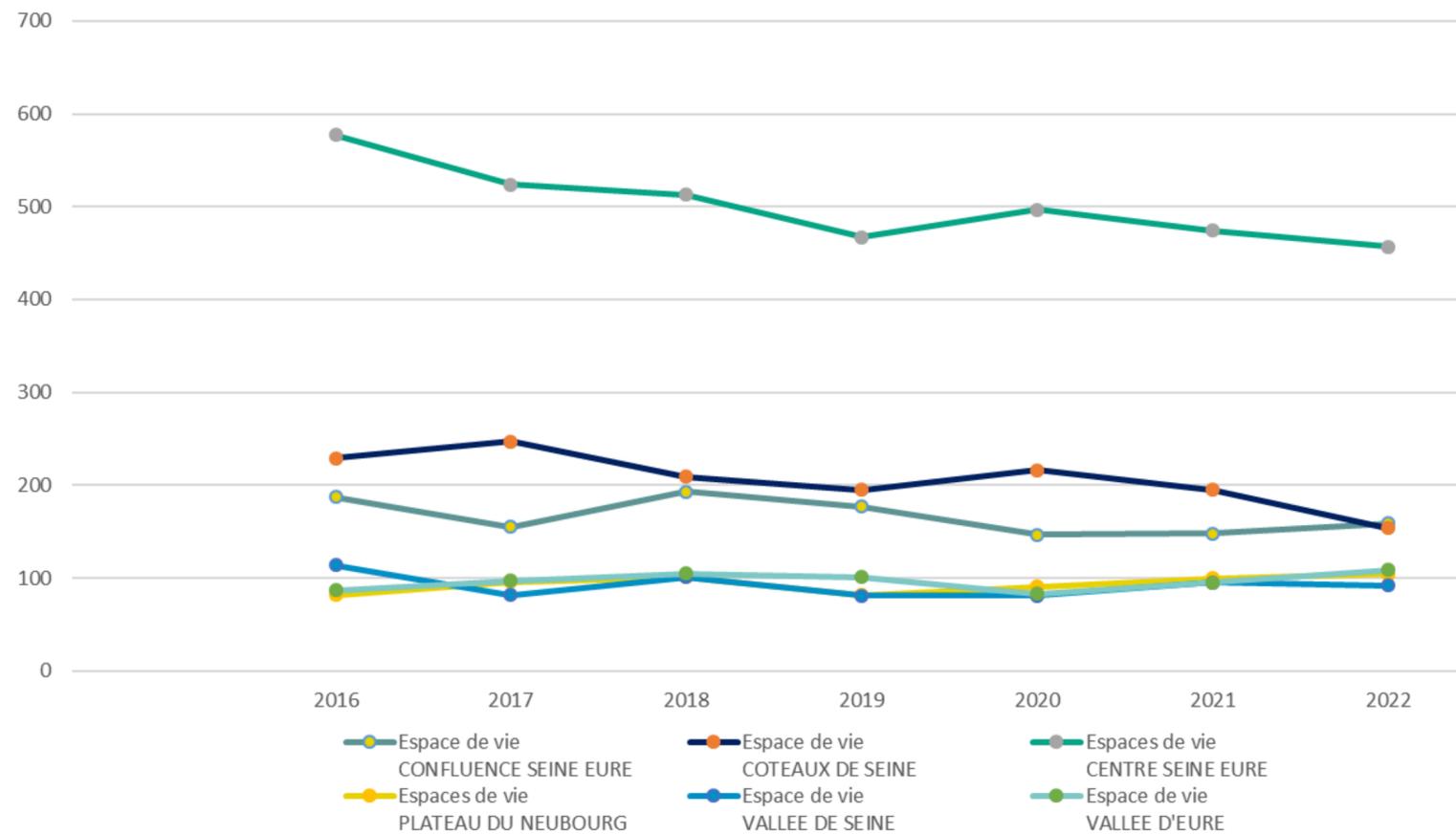


Pourcentage de la population âgée de plus de 75 ans en 2021

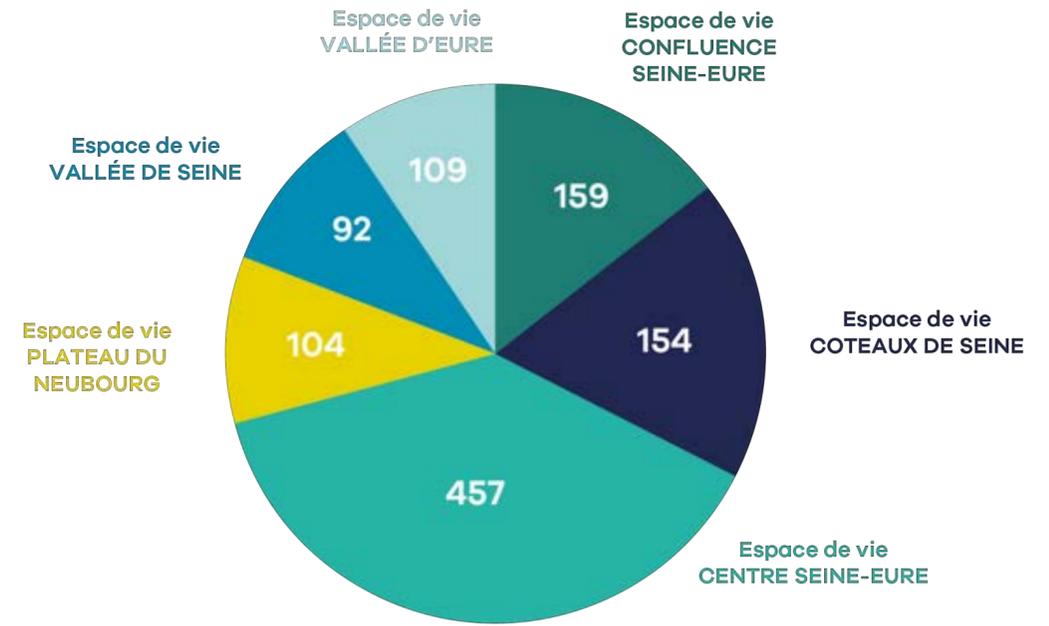
Population - Les naissances

Le nombre de naissances présente une **baisse significative** dans les espaces de vie Centre Seine Eure et Coteaux de Seine, là où se situent les espaces urbains. Les autres espaces de vie sont stables.

En globalité, l'Agglomération passe de 1 276 naissances en 2016 à 1 075 naissances en 2022 soit **une évolution de -15,75 %**



Évolution du nombre de naissances entre 2016 et 2022 par espace de vie (INSEE)



Répartition du nombre de naissances en 2022 par espace de vie (INSEE)

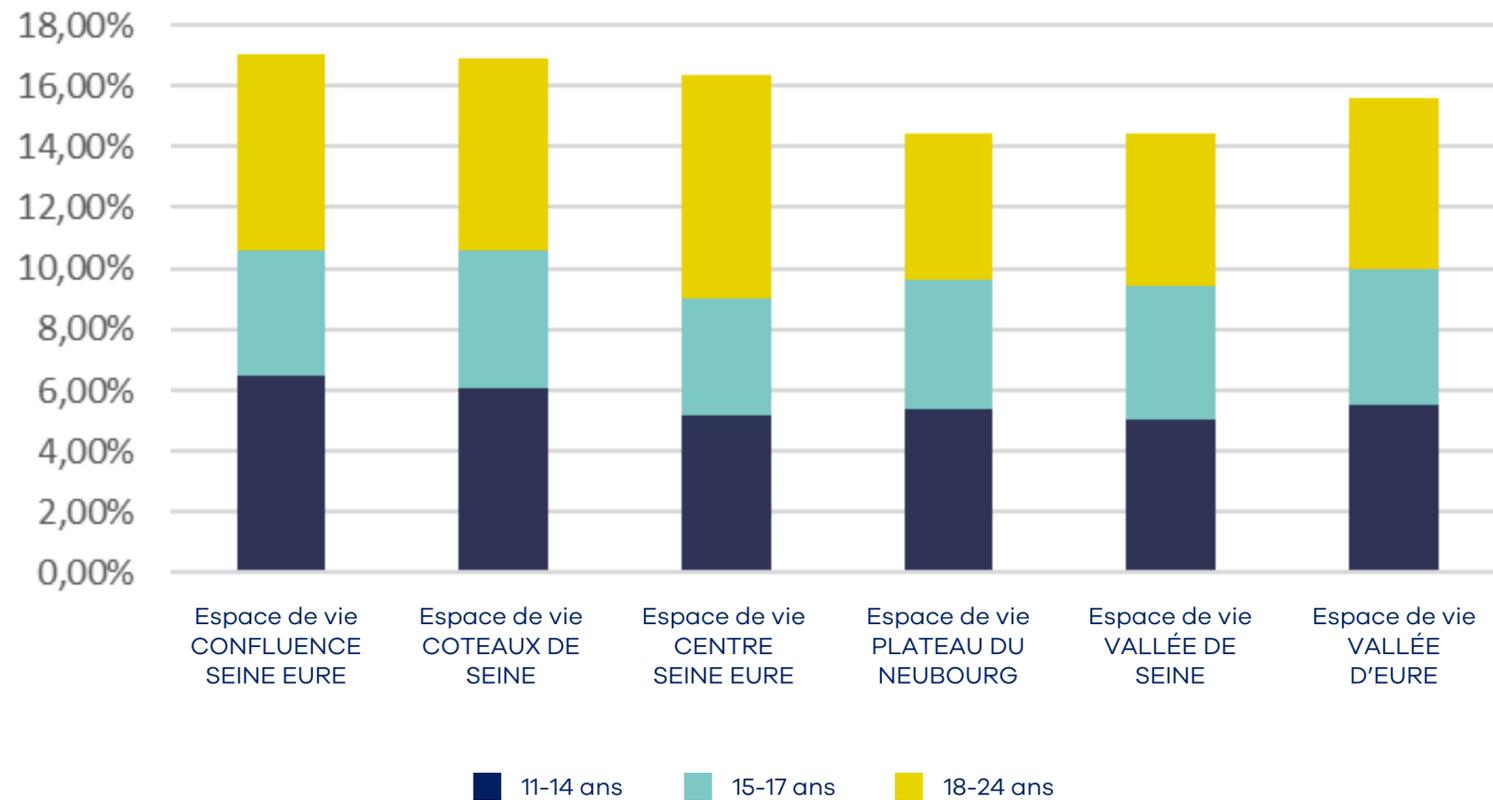


Évolution du nombre de naissances entre 2016 et 2022

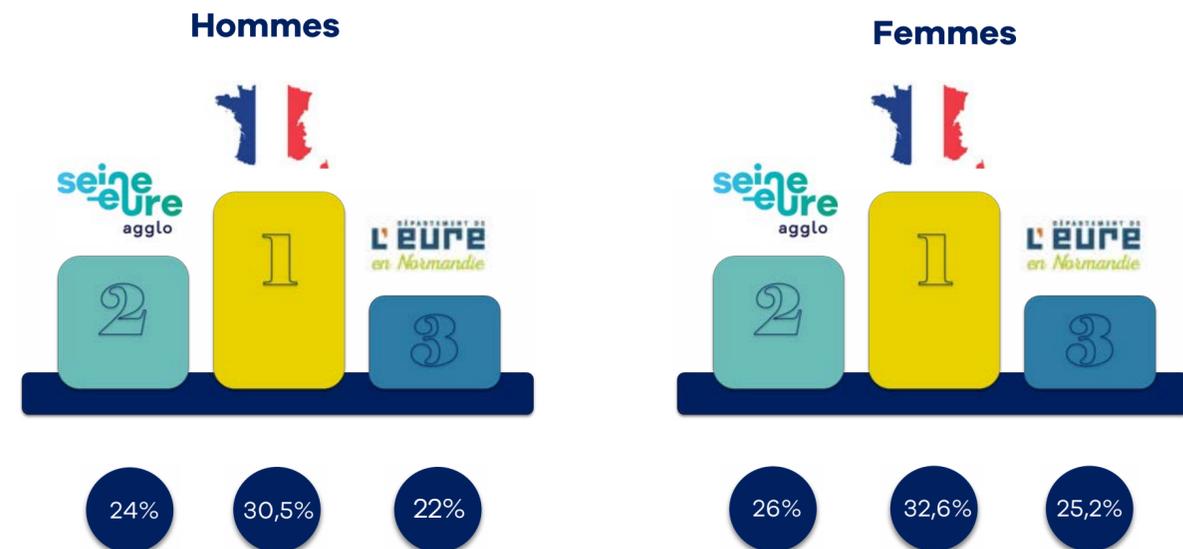
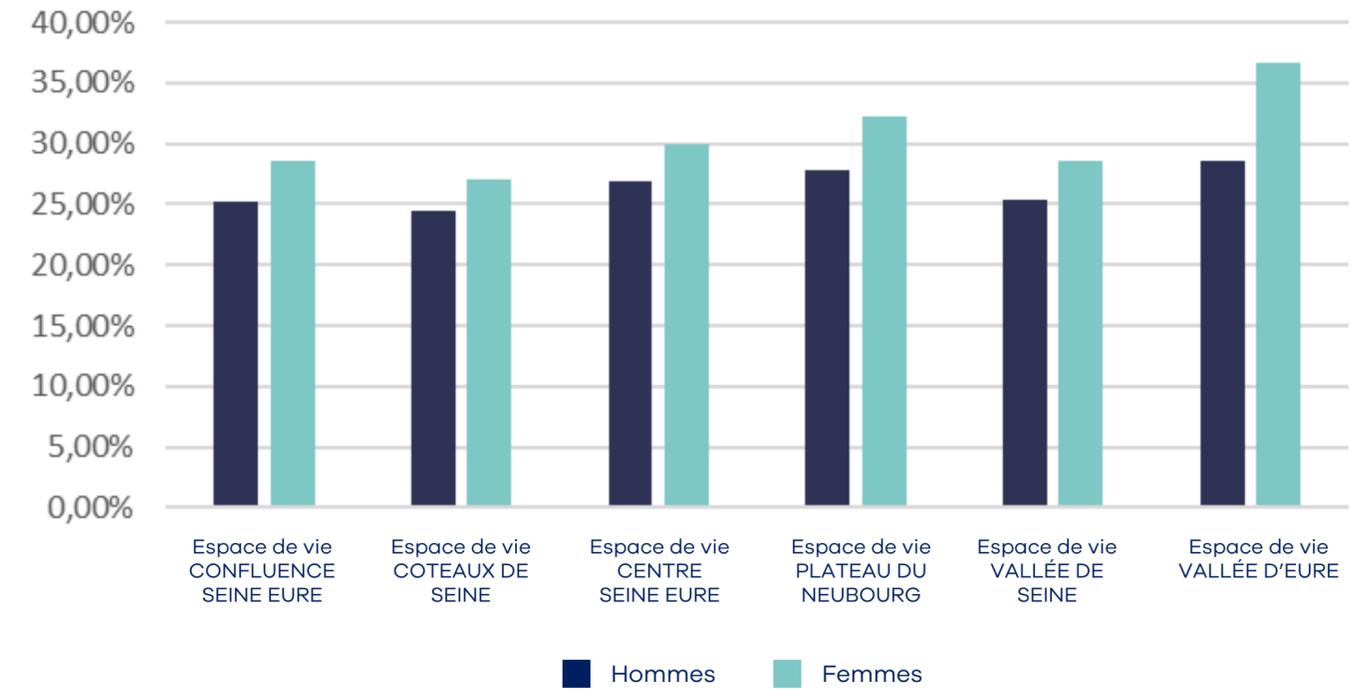
CHIFFRE CLÉ
-15,75 % de naissance en moins en 6 ans

Population - Jeunesse

Part de la population en âge d'être scolarisée en 2020 par espace de vie - INSEE



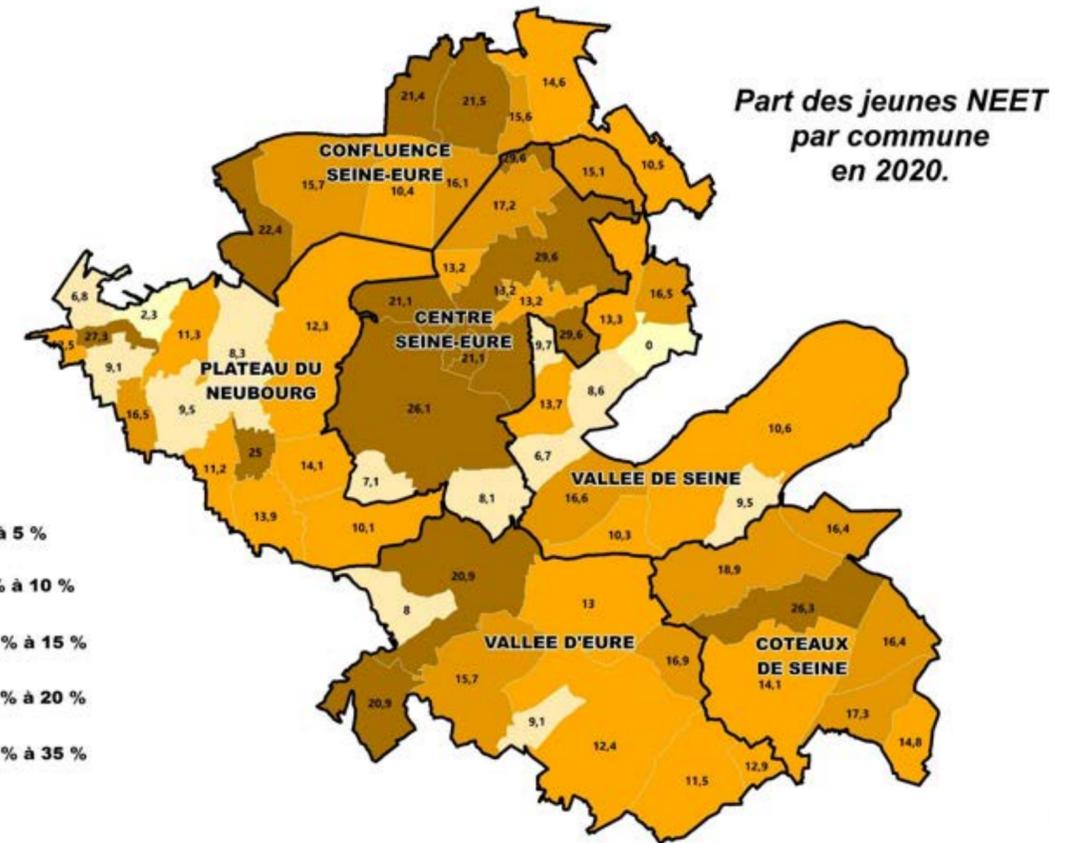
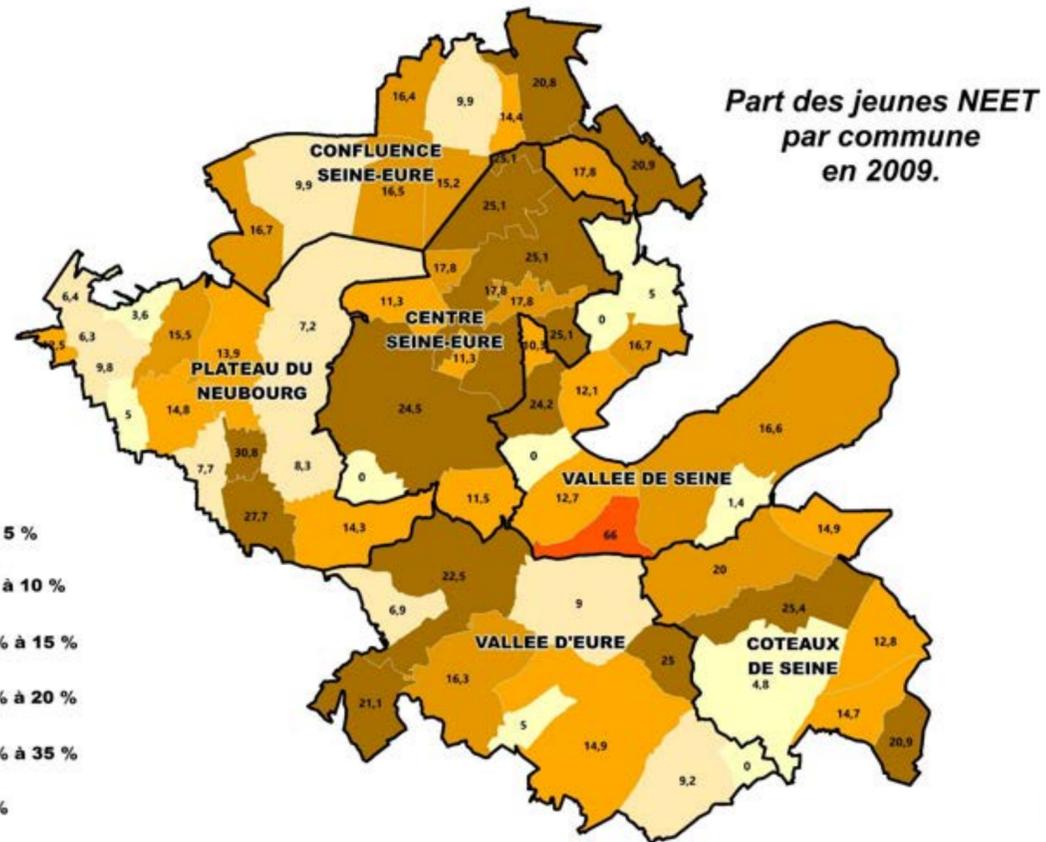
Part des + de 15 ans diplômés et non scolarisés en 2020 par espace de vie - INSEE



Part des + de 15 ans diplômés et non scolarisés en 2020

Population - Jeunesse

NEET est un acronyme signifiant « ni emploi, ni éducation, ni formation ». Il est utilisé pour les jeunes de 15 à 24 ans.



DONNÉE CLÉ
 La part des jeunes NEET diminue mais reste très élevée



Population - Indice de vieillissement

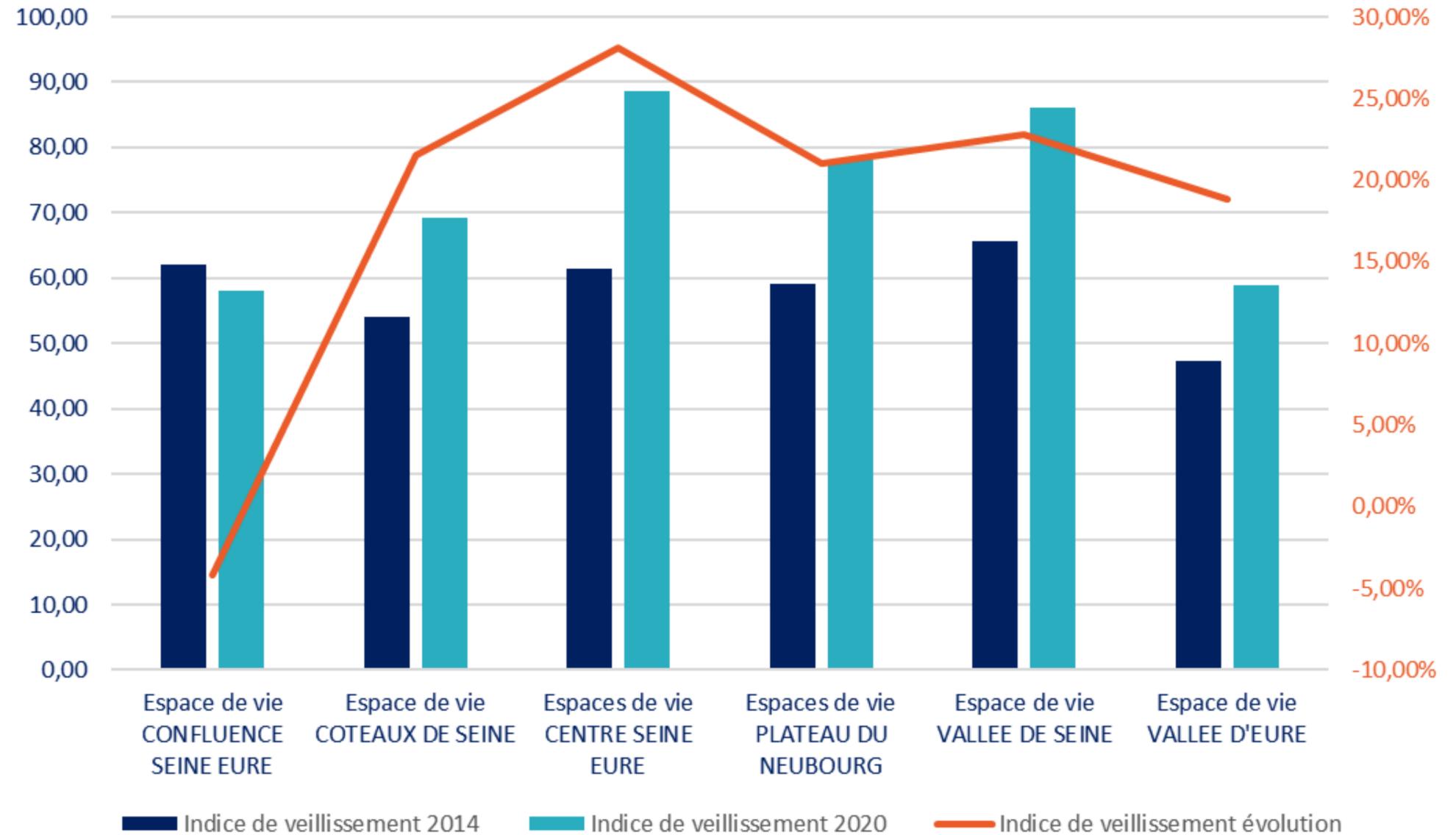
L'indice de vieillissement de la population correspond au nombre de personnes âgées de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

Le territoire se caractérise par une **population jeune** (57.3 % de la population a moins de 45 ans). Cependant nous constatons une **augmentation du vieillissement de la population** (en dessous des taux de l'Eure, de la Normandie et de la France).



Indice de vieillissement en 2020

Indice de vieillissement en 2014 et 2020 par espace de vie – Observatoire des territoires



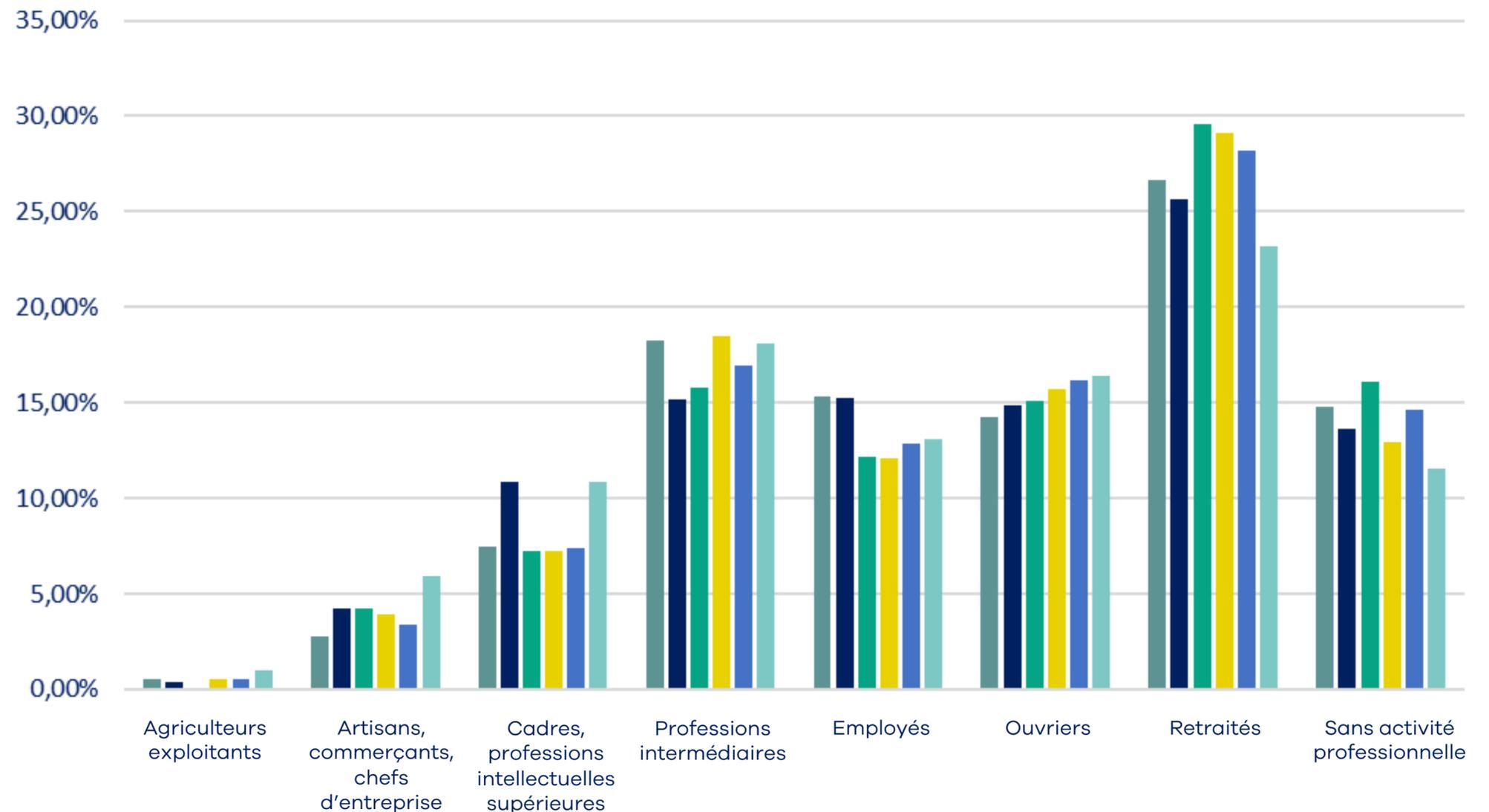
Emploi

Le territoire de l'Agglomération Seine Eure est particulièrement dynamique en étant le **1er pôle économique du département de l'Eure** avec notamment un secteur industriel très important (40,5 % des salariés du secteur privé travaillent dans le domaine de l'industrie sur le territoire Seine-Eure).

De grandes disparités socio-économiques sont constatées sur le territoire, car **les emplois disponibles ne bénéficient pas nécessairement aux habitants du territoire.**

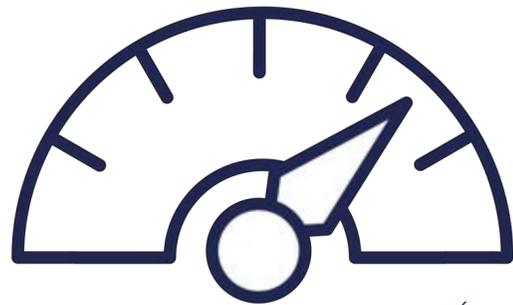


Catégories professionnelles en 2020 par espace de vie - INSEE



Emploi - L'offre et la demande

Dynamisme CA Seine-Eure



Faible

Élevé

L'Agglomération Seine-Eure est considérée par France travail comme étant un **territoire avec un dynamisme élevé**

Pourcentage de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi de plus d'un mois au 1^{er} semestre 2024



L'offre d'emploi au 2nd trimestre 2024



61 %
en CDI et CDD
de + de 6 mois
+30,2 % en 1 an

39 %
en CDD de - de 6 mois
-14,6 % en 1 an



CHIFFRE CLÉ

- **2,2 %** de demandeurs d'emploi entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024

Emploi - Le profil des demandeurs – Le profil de l'offre

Profil type du demandeur d'emploi (A,B,C)



51 %
Femmes



16 %
Jeunes
de - 25 ans



24 %
Séniors
de 50 ans et +

Profil type de l'offre d'emploi



44 %
CDI



71 %
Pour un
établissement
de 0 à 9 salariés



47 %
Demandeurs d'emploi
de longue durée



Métier le plus recherché
450
Demandeurs
Opérations manuelles d'assemblage,
tri ou emballage



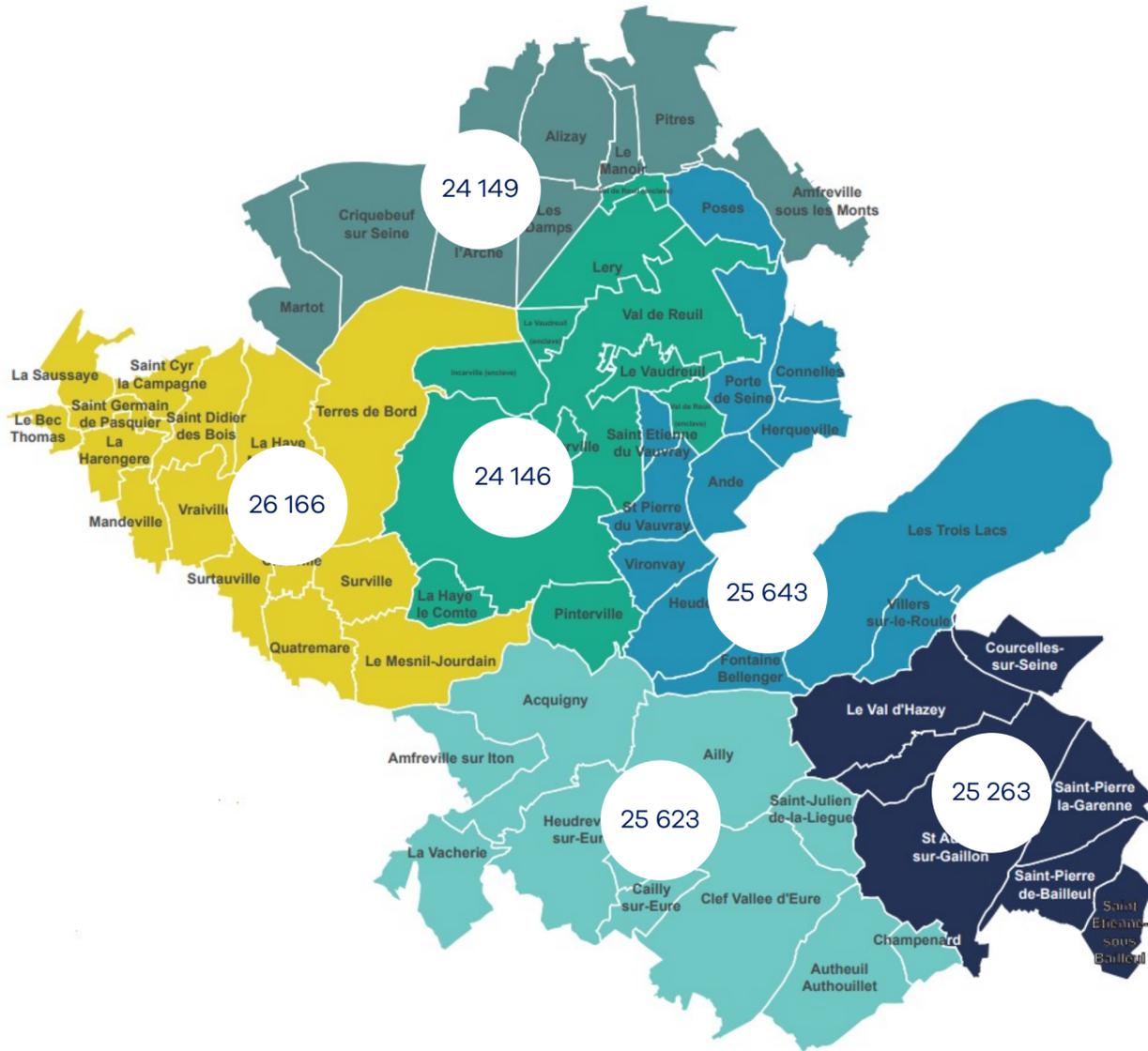
Secteur le plus recherché
6 %
Action sociale
sans hébergement



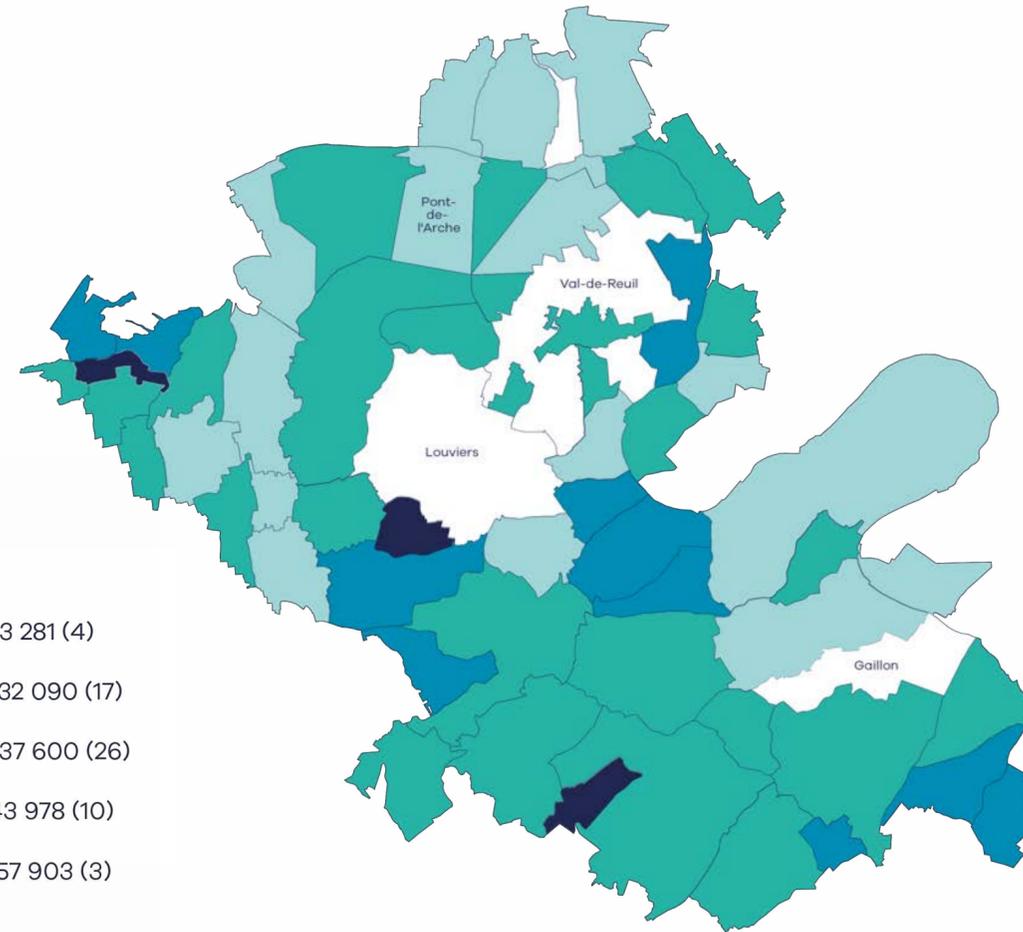
Métier le plus recherché
3 %
Assistance
auprès d'adultes

Revenus et pauvreté

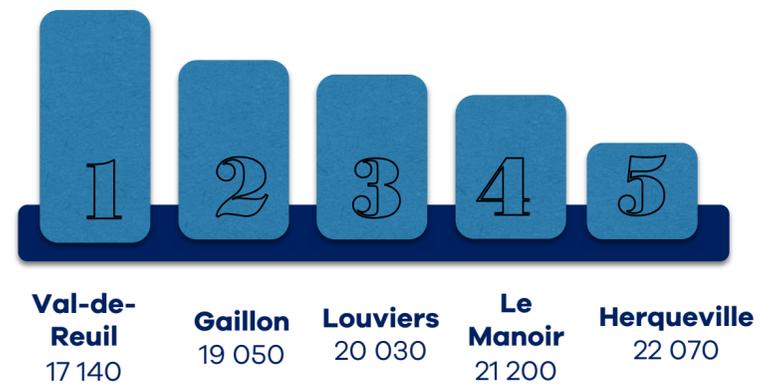
Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation.
 Le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre, compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient.



Médiane du niveau de vie en 2021 par espace de vie
 Source : INSEE



Le revenu fiscal moyen des foyers fiscaux en 2022 (en €)
 Source : DGFIP-IRCOM



Les 5 communes ayant la médiane du niveau de vie la plus faible en 2021

CHIFFRE CLÉ
 L'écart de revenu fiscal entre la commune la plus riche et la commune la plus pauvre est de : 3,2 (contre 2,2 en moyenne dans les agglomérations françaises)

Revenus et pauvreté

L'indice d'inégalité : indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité) et 1 (inégalité extrême). Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

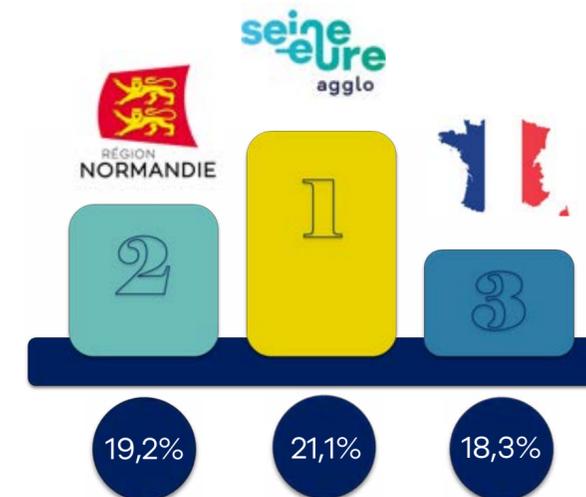
L'intensité de pauvreté : est définie comme étant l'écart relatif entre le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond au pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à un seuil fixé par rapport à la médiane du revenu de l'ensemble de la population. Un taux de pauvreté de 10 % signifie donc que 10 % de la population gagne moins de 60 % du revenu médian

Il y a donc un nombre significatif d'habitants pauvres sur le territoire mais ils sont sensiblement moins pauvres qu'au national.



Indice d'inégalité de niveau de vie (2021) - INSEE



Taux de pauvreté des - de 30 ans (2020) - INSEE



Intensité de la pauvreté (2021) - INSEE



Taux de pauvreté des + de 75 ans (2020) - INSEE



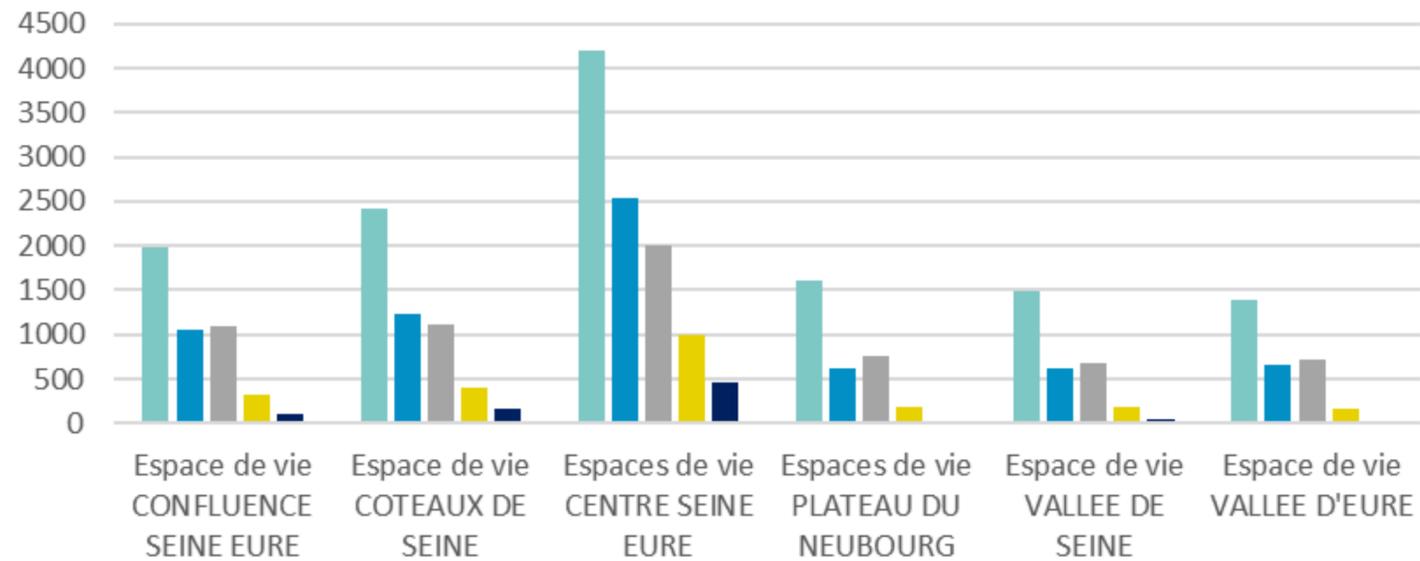
CHIFFRE CLÉ

21,1 % des - de 30 ans vivent en dessous du taux de pauvreté

Famille - Les typologies

La taille moyenne des ménages est bien plus élevée dans l'agglomération que dans l'Eure ou la France notamment sur l'espace de vie du plateau du Neubourg alors que la part des familles avec plus de 3 enfants est plus importante dans les espaces de vie comprenant des villes.

Nombre de familles selon le nombre d'enfants de - de 25 ans en 2020 par espace de vie - INSEE

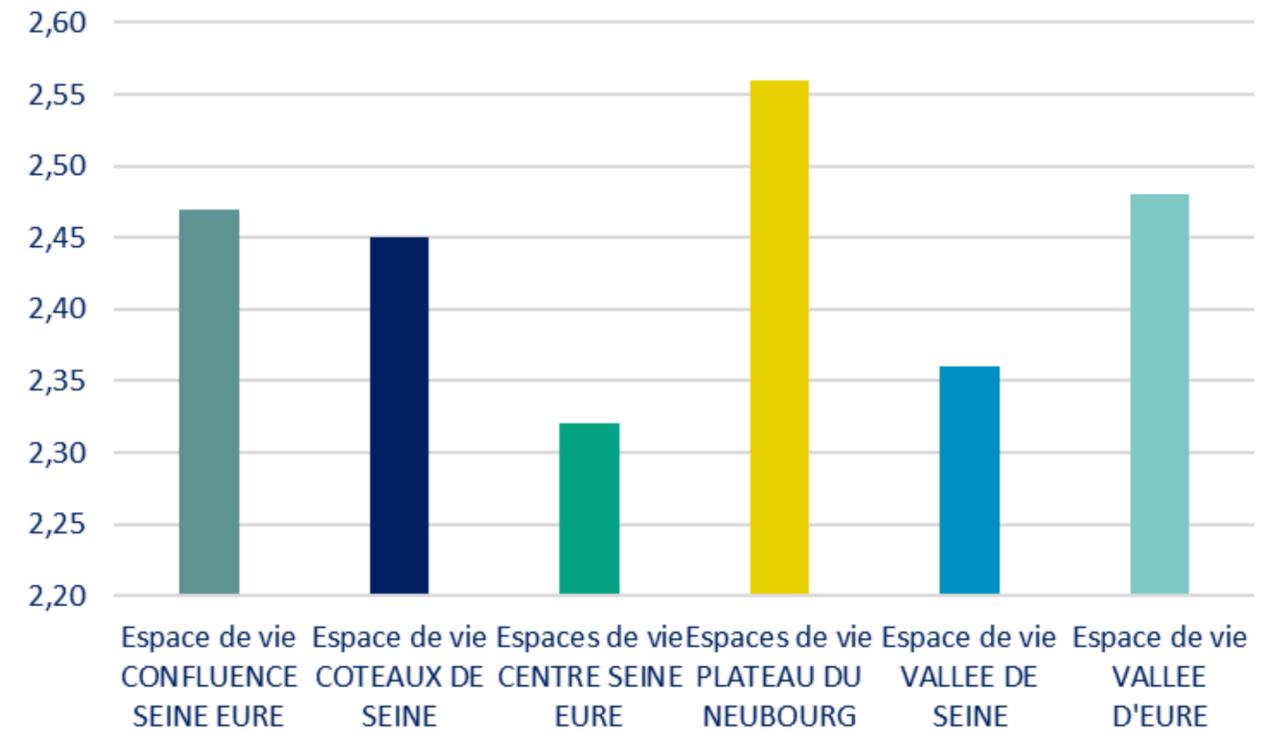


- Nombre de familles sans enfant – de 25 ans en 2020
- Nombre de familles avec 1 enfant – de 25 ans en 2020
- Nombre de familles avec 2 enfants – de 25 ans en 2020
- Nombre de familles avec 3 enfants – de 25 ans en 2020
- Nombre de familles avec 4 enfants et plus – de 25 ans en 2020

Taille moyenne des ménages en 2020 - INSEE



Taille moyenne des ménages en 2020 par espace de vie - INSEE



Famille - Composition

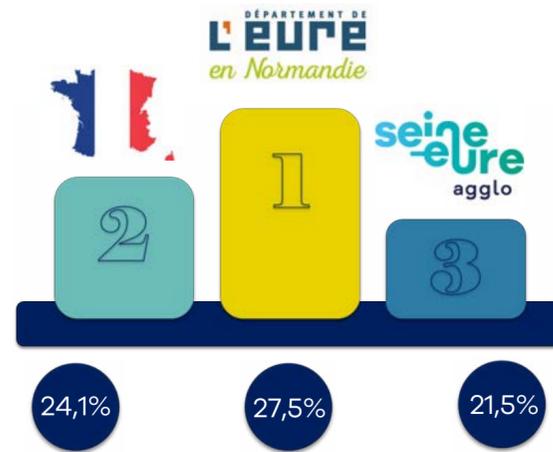
Même si la tendance des couples avec enfants baisse, elle reste majoritaire. Il y a davantage de familles monoparentales dans les 3 villes : Louviers, Val-de-Reuil et Pont de l'Arche. Les familles monoparentales ont une augmentation très forte hors centre Seine Eure : ces dernières années, les familles monoparentales semblent moins se diriger vers les villes lorsque leur situation familiale évolue.



Évolution du nombre de couples sans enfants entre 2016 et 2021

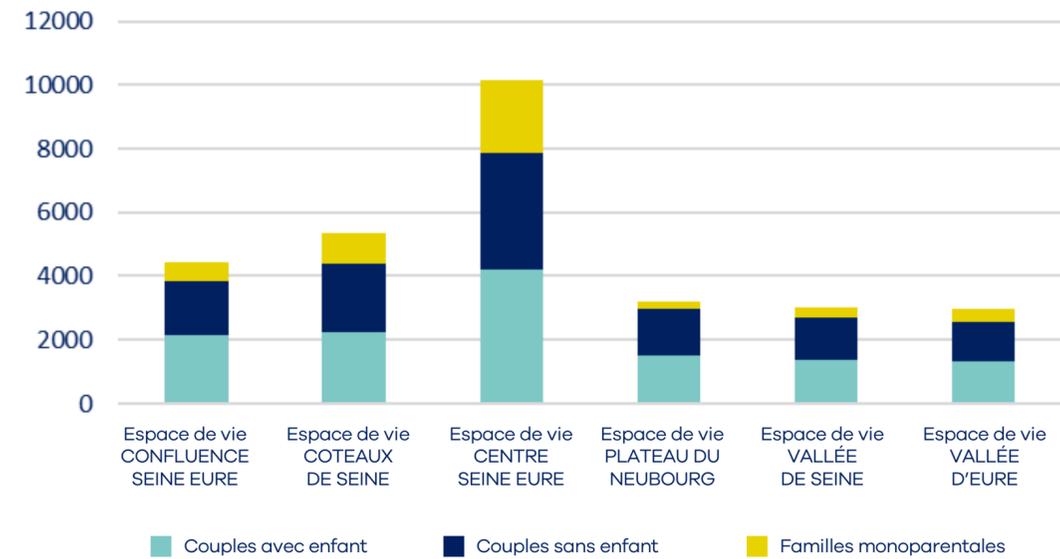


Évolution du nombre de couples avec enfants entre 2016 et 2021

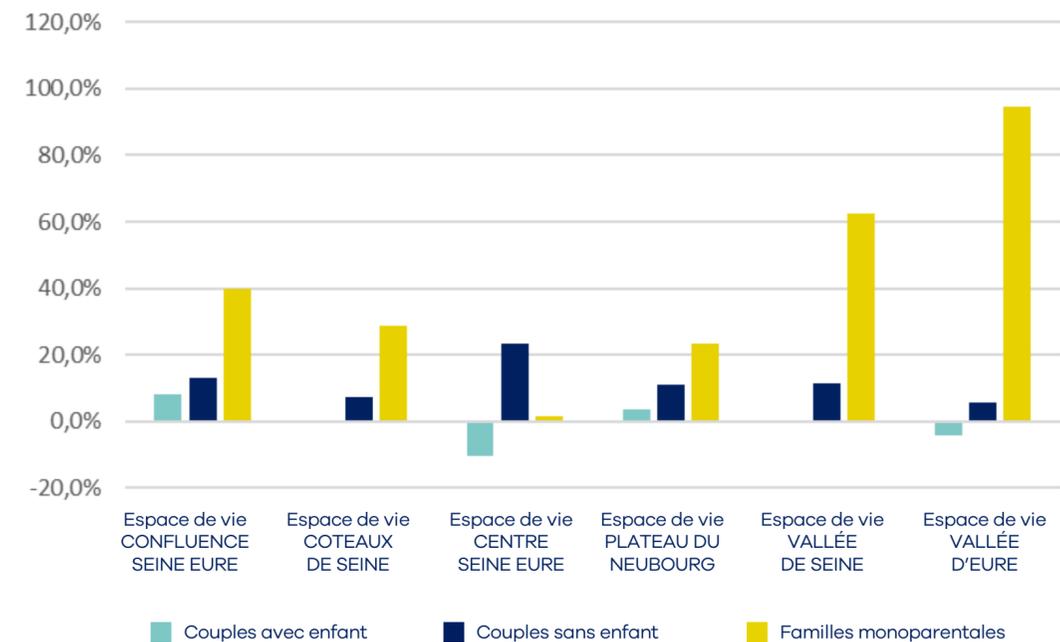


Évolution du nombre de familles monoparentales entre 2016 et 2021

Composition de la famille en 2020 par espace de vie - INSEE



Évolution de la composition de la famille entre 2010 et 2020 par espace de vie - INSEE



Famille - Évolution de la composition

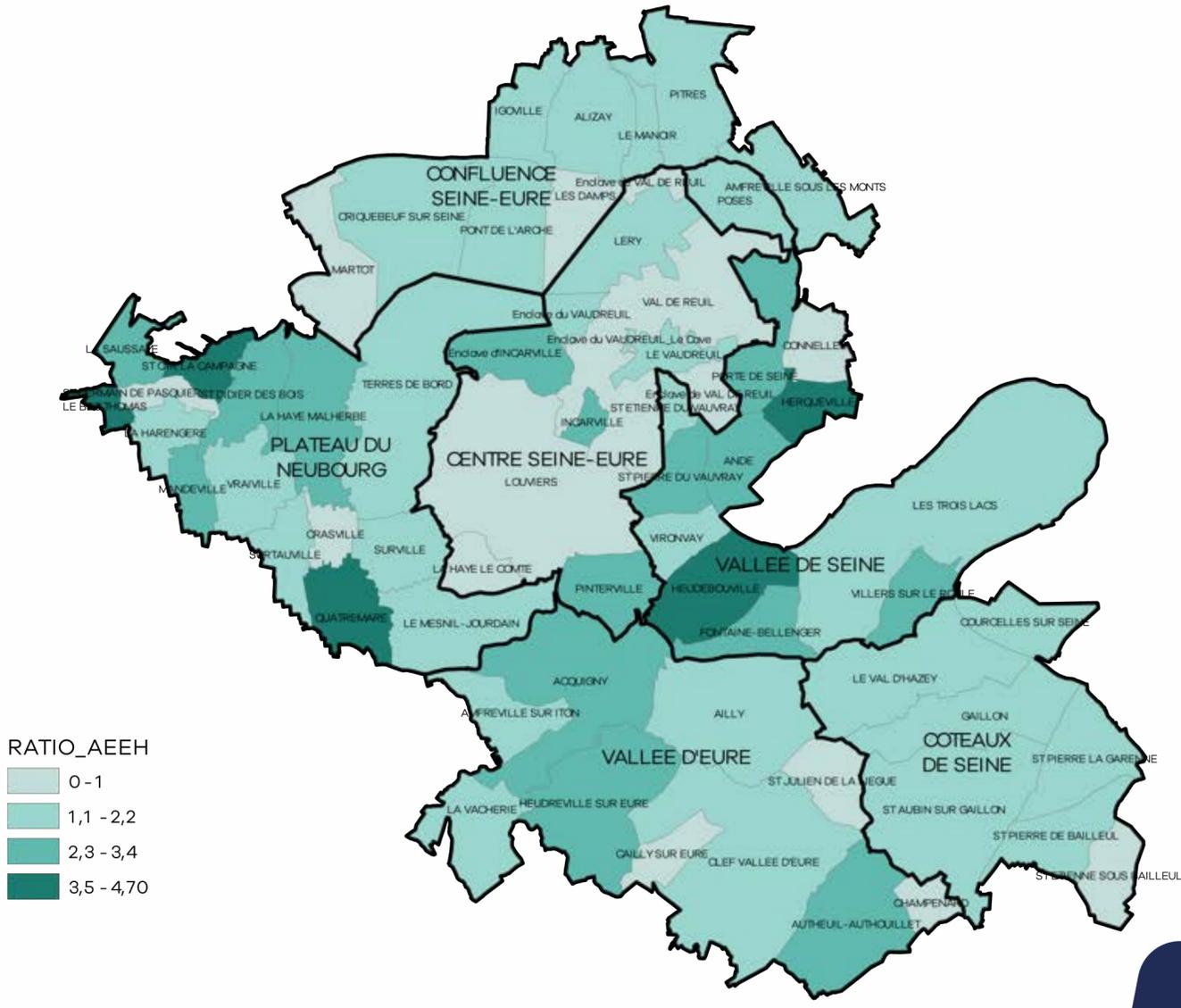
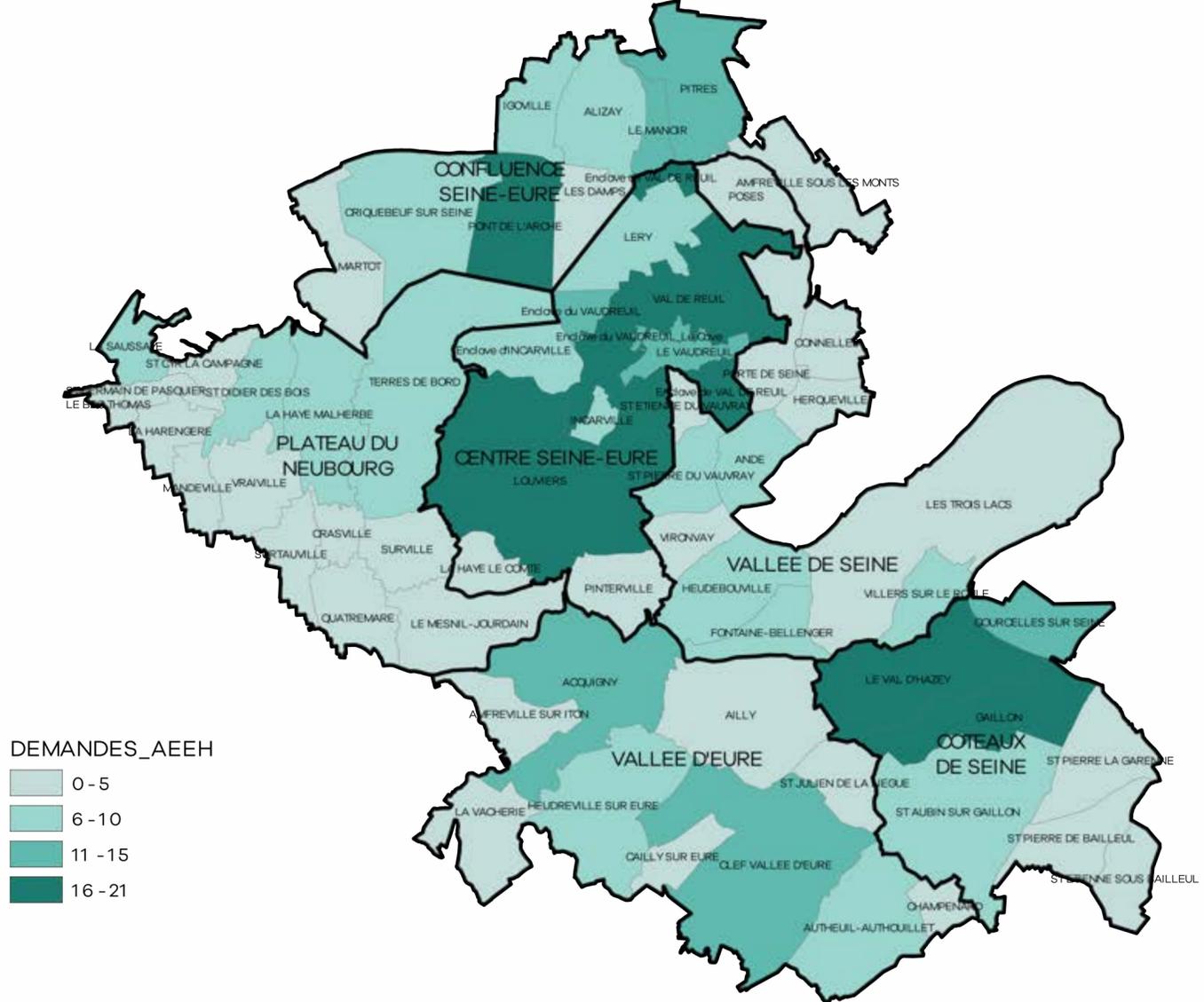
Les familles monoparentales sont réparties sur le territoire de manière très inégale. L'espace de vie Coteaux de Seine se distingue des autres territoires par sa proportion de femmes seules bien plus importante (82,4%). C'est en Vallée d'Eure que la proportion entre les hommes seuls et les femmes seules est la plus équilibrée (66%).

Familles monoparentales – répartition hommes seuls / femmes seules avec enfant(s) en 2020 par espace de vie - INSEE



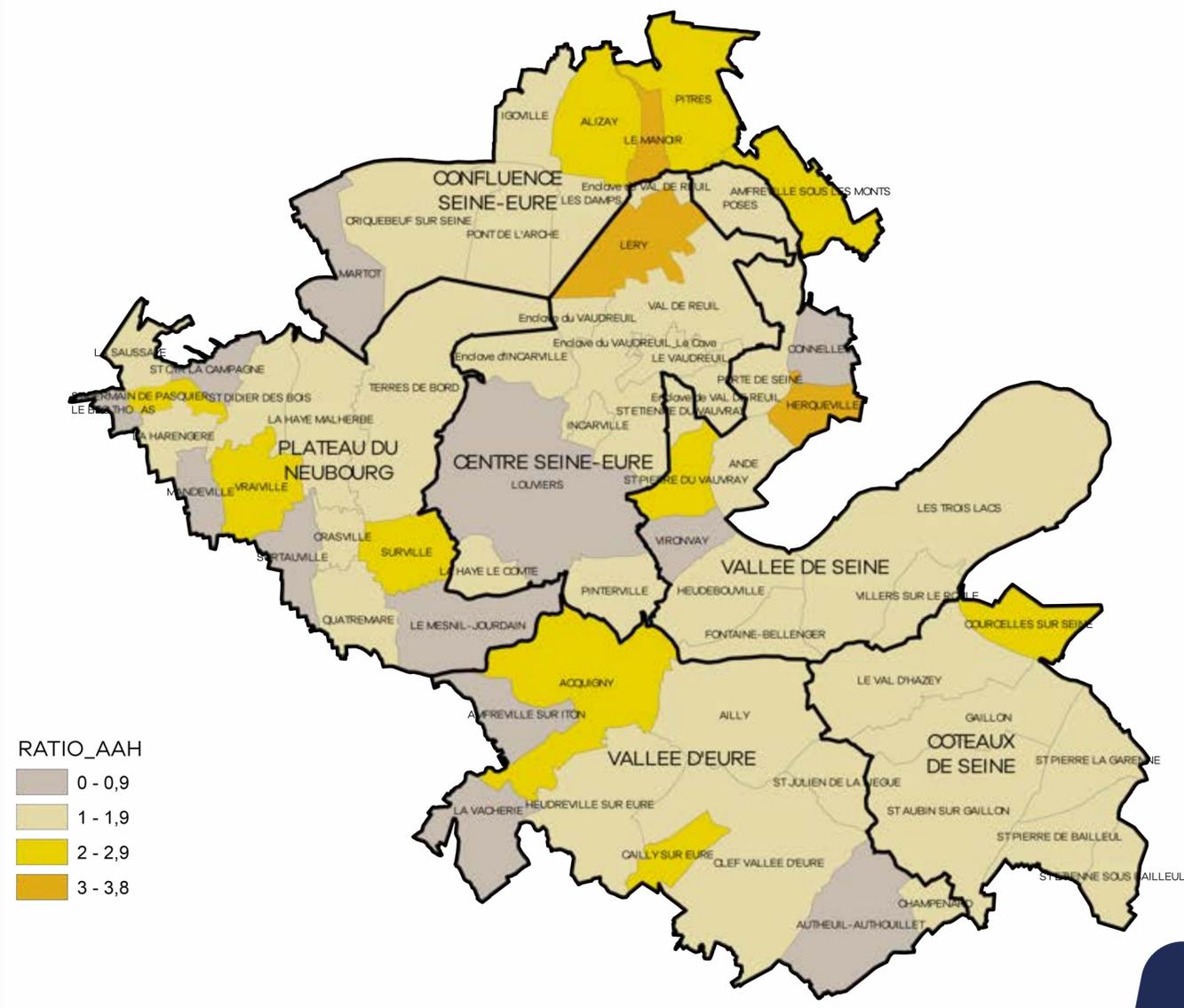
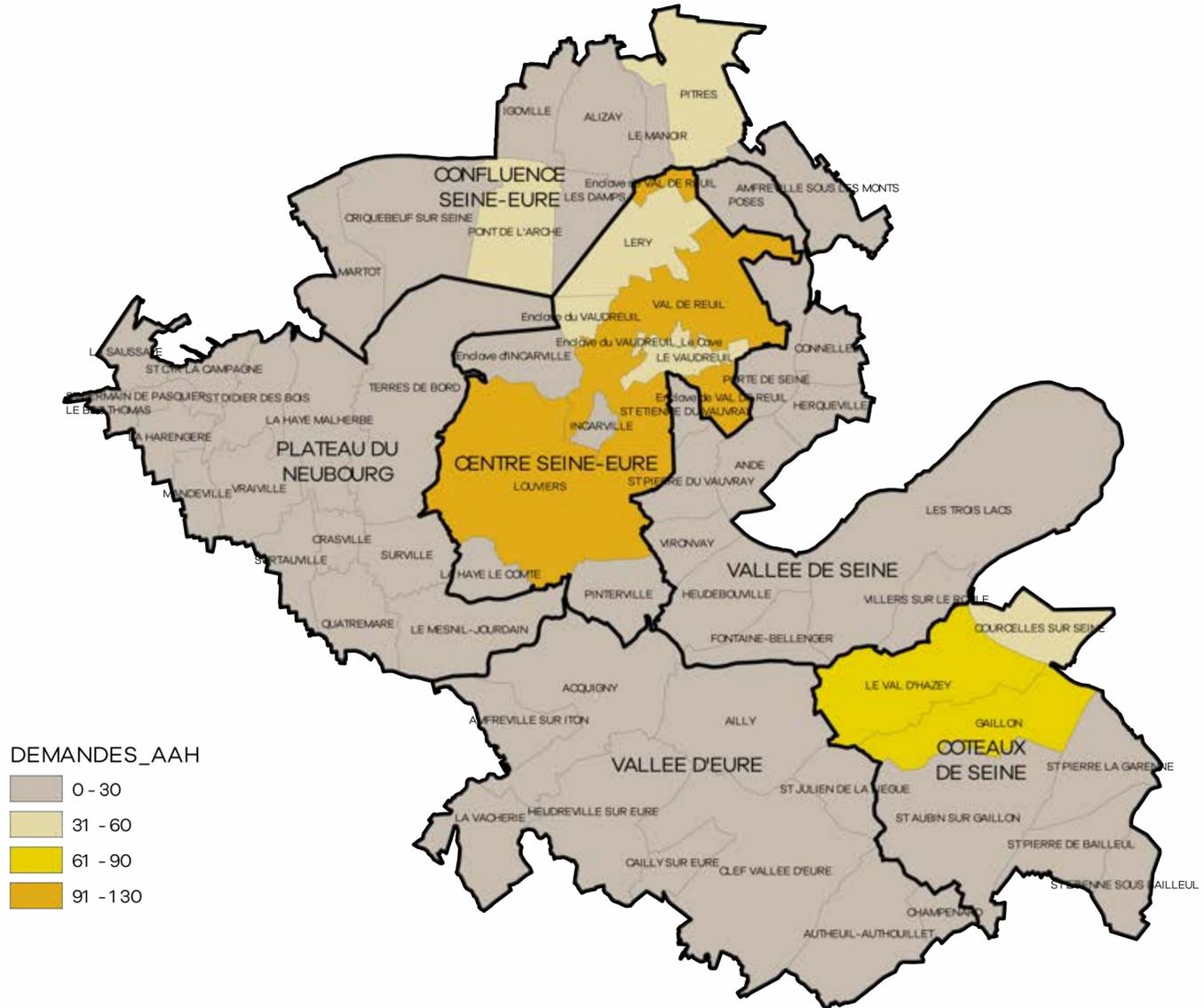
Handicap - Allocataires AEEH

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant de moins de 20 ans. Le ratio est la proportion de familles allocataires de l'AEEH. La proportion d'enfants allocataires est très variable sur le territoire. On note un ratio plus élevé sur les espaces de vie plateau du Neubourg, Vallée de Seine et dans une moindre mesure Vallée d'Eure. En revanche, les demandes sont plus élevées dans les pôles démographiques principaux : Louviers, Val de Reuil, Gaillon et Pont de l'Arche.



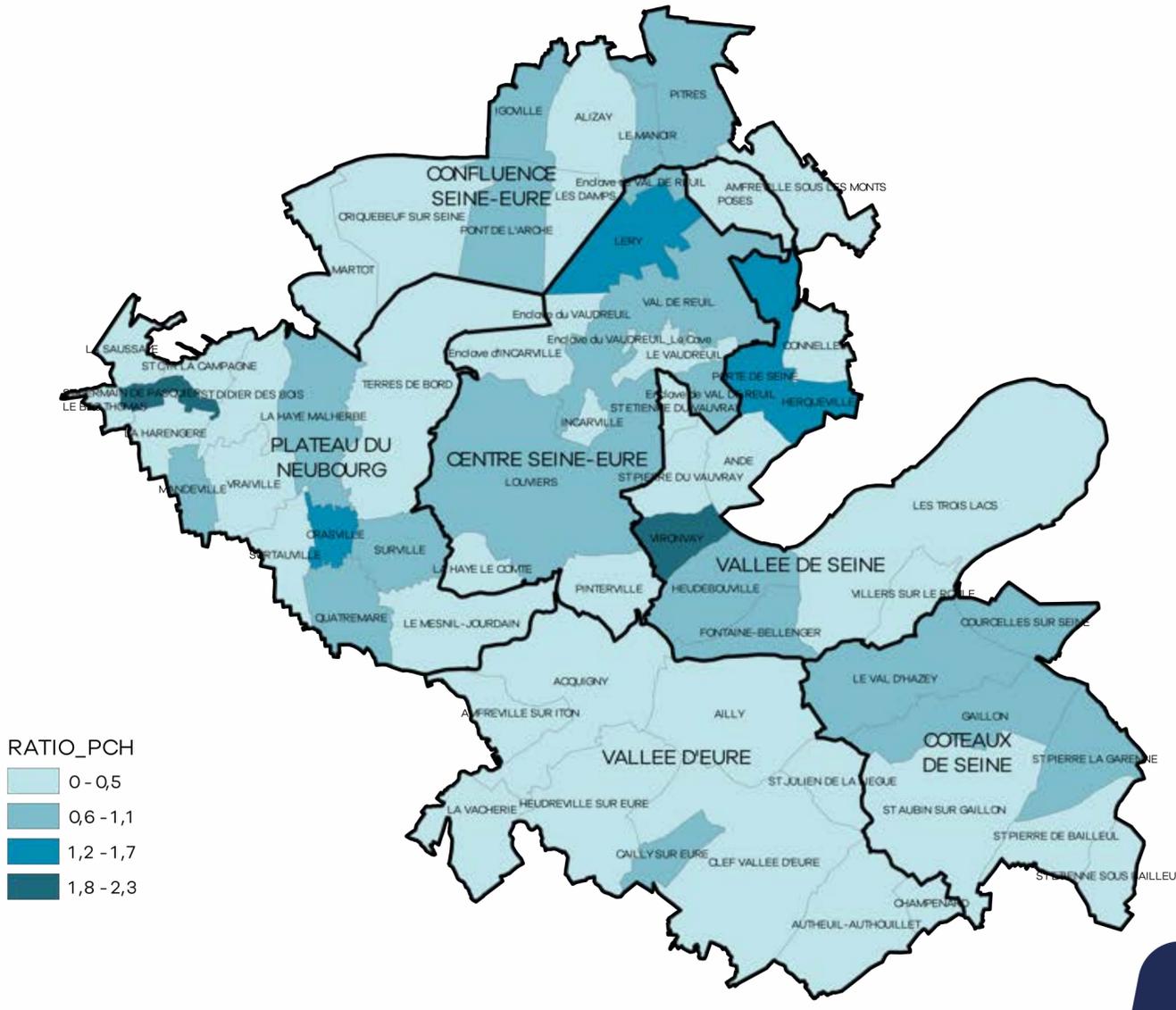
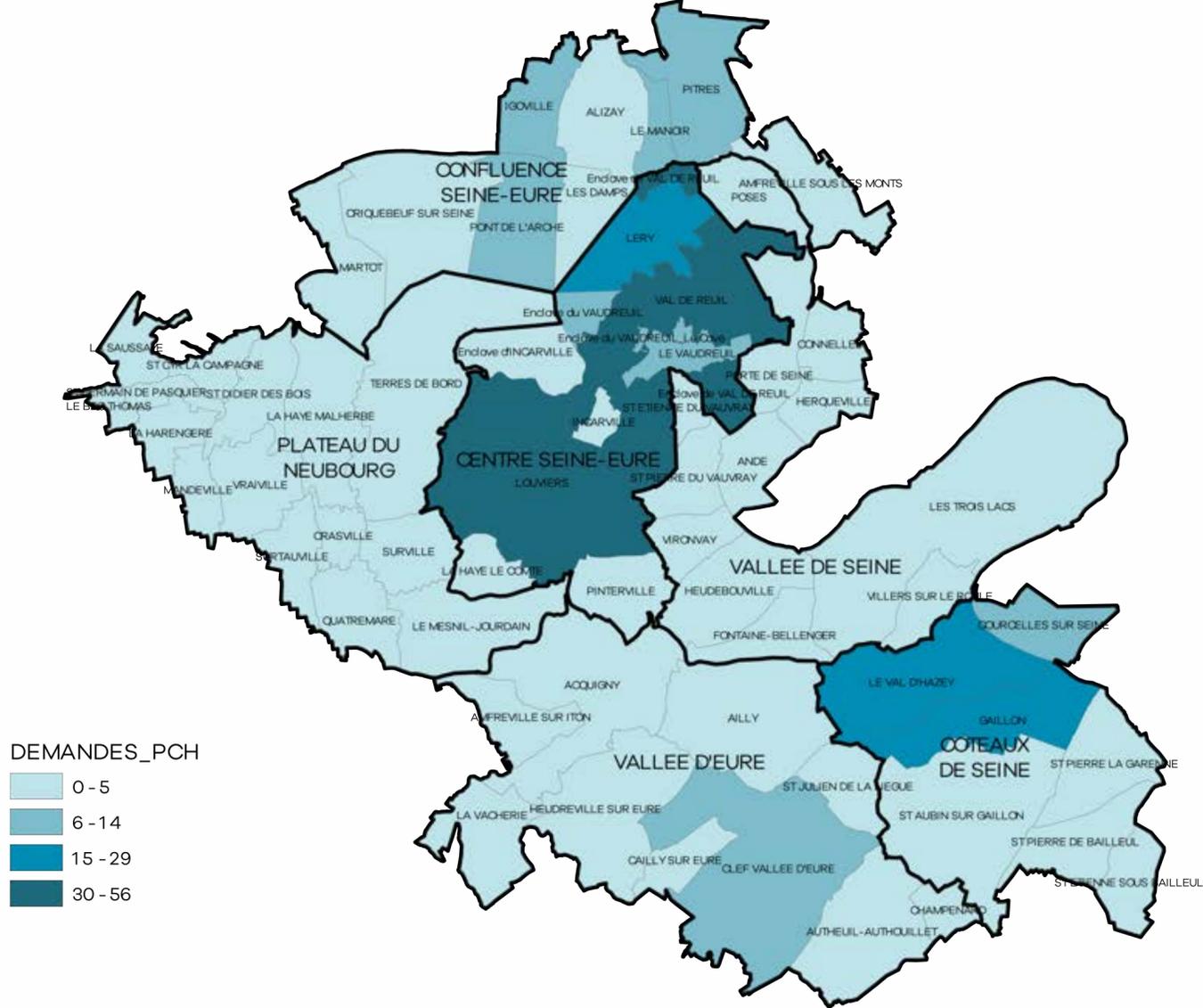
Handicap - Allocataires AAH

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) permet de garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses du quotidien. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Le ratio est la proportion de personnes touchant d'allocation adulte handicapé par rapport à la population totale. On note un ratio particulièrement élevé au nord du territoire. Les demandes quant à elles, sont concentrées sur les 3 villes principales.



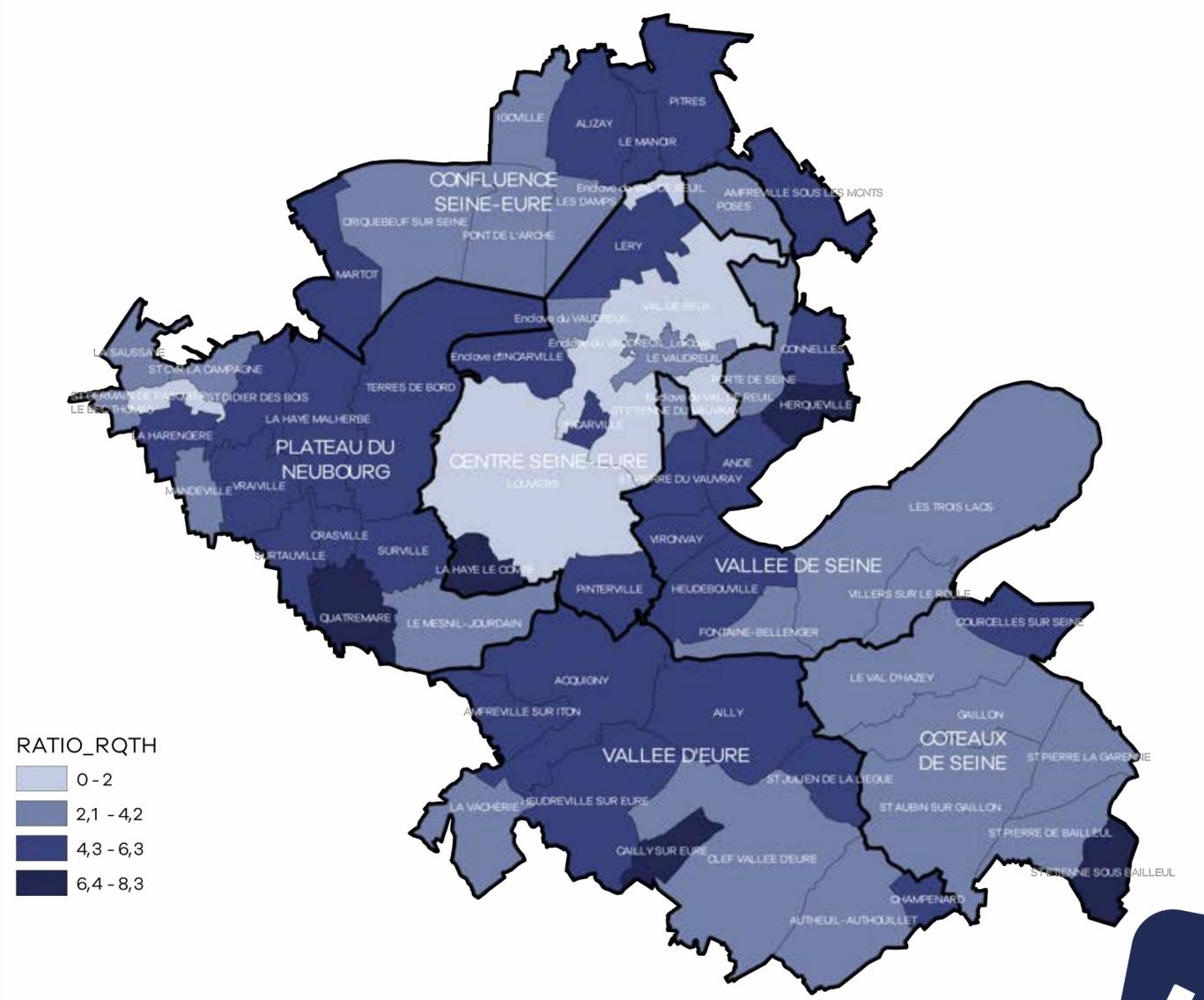
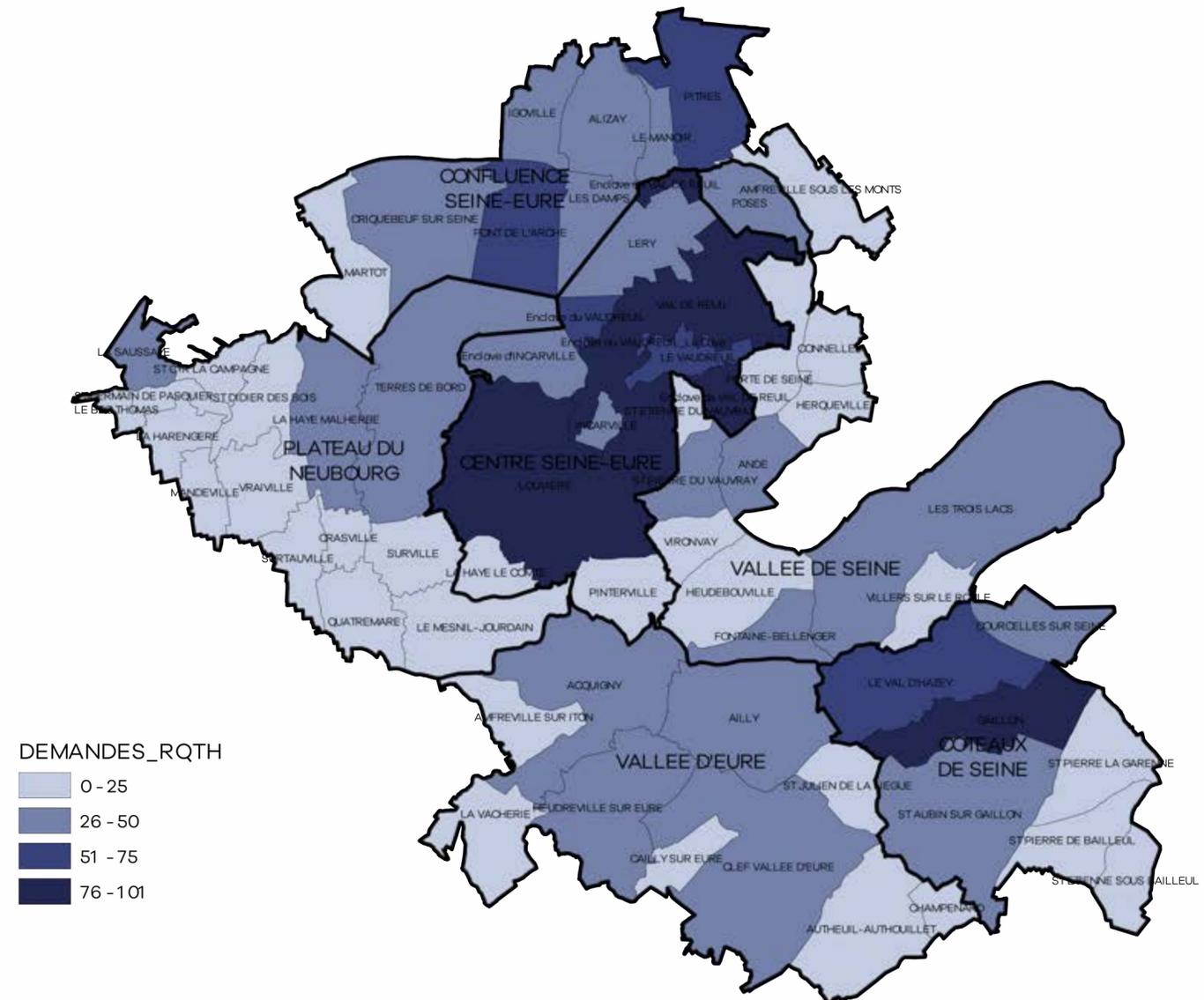
Handicap - Prestation PCH

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale. Cette prestation est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et est versée par le conseil départemental du département. Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence. Le ratio est la proportion de personnes touchant la prestation de compensation du handicap par rapport à la population totale. Les demandes sont largement concentrées sur Louviers et Val de Reuil et les ratios sont inégalement répartis sur le territoire.



Handicap - La RQTH

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'un ensemble de mesures pour accéder à un emploi, le garder ou envisager un nouvel emploi : Aménagement des horaires de travail, adaptation du poste de travail (par exemple, achat de matériel, logiciels spécifiques). Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le ratio est la proportion de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé par rapport à la population totale. Les demandes sont concentrées sur les communes ayant la plus forte densité de population mais les ratios sont à l'inverse plus élevés en dehors de ces communes.



Le portrait du territoire

Structures d'accueil petite enfance



DONNÉE CLÉ

Un bon maillage des structures collectives petite enfance

Le territoire est doté de nombreux équipements d'accueil pour la petite enfance. La diversité de l'offre permet de répondre aux différents besoins des familles du territoire.

- 8 relais petite enfance
- 8 micro crèches
- 11 crèches
- 7 Maisons d'assistants maternels
- 3 lieux d'accueil enfants parents
- 2 crèches familiales
- 2 crèches d'entreprise

Gestion communale :

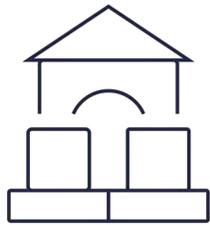
- (C) Gestion communale
- (AS) Gestion associative
- (AG) Gestion Agglo
- (P) Gestion privée

Gestion communale :

- Relais petite enfance
- Maison d'Assistants Maternels
- Lieu d'accueil enfants parents
- Micro-crèche
- Crèche
- Crèche familiale
- Crèche d'entreprise



Petite enfance - Répartition de l'accueil collectif



584

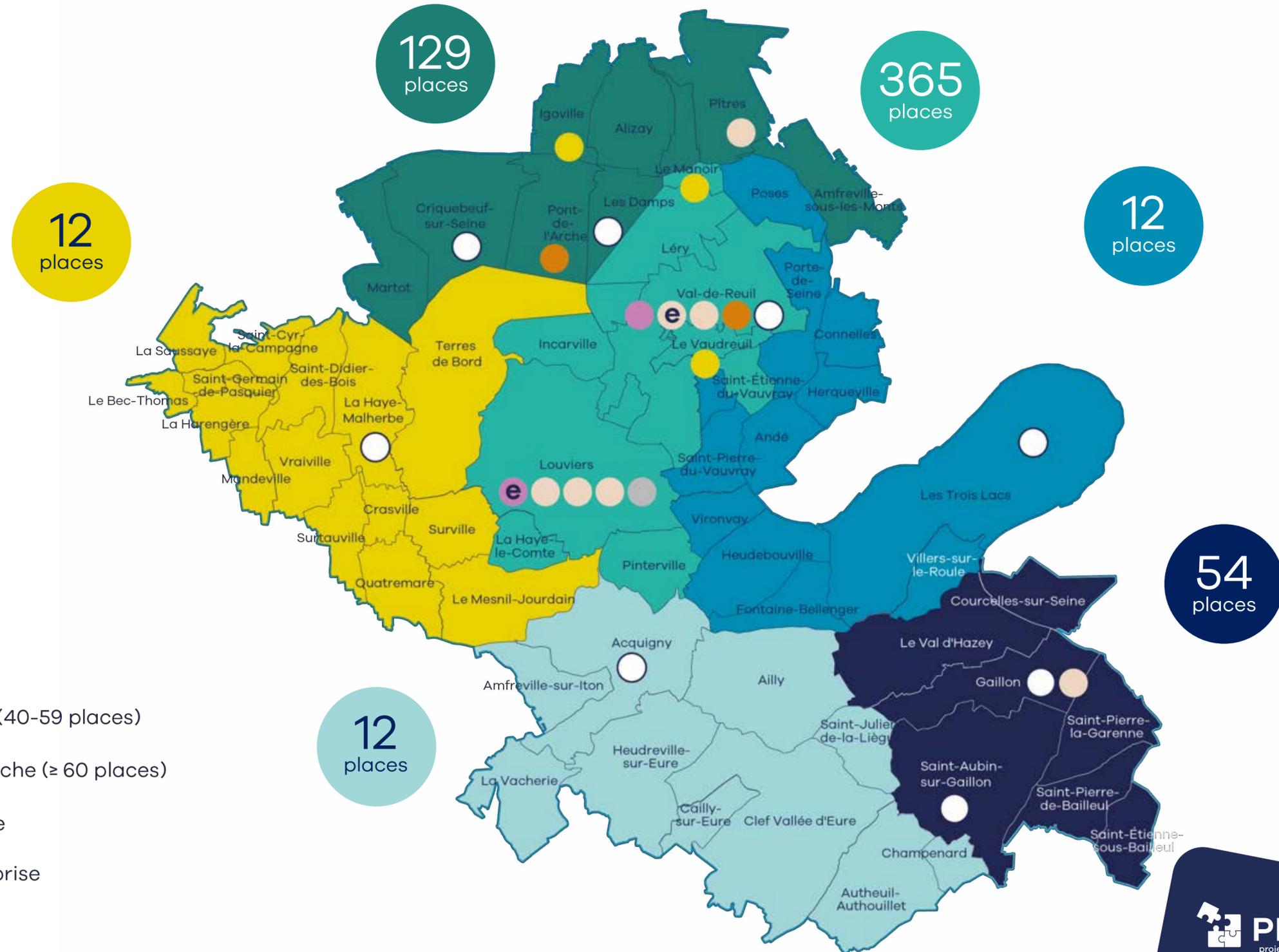
Places en accueil collectif
sur le territoire de
l'Agglomération Seine-Eure



CHIFFRE CLÉ

**+9,5 % de places d'accueil
en collectif en 7 ans**

-  Micro-crèche (≤ 12 places)
-  Petite crèche (13-24 places)
-  Crèche (25-39 places)
-  Grande crèche (40-59 places)
-  Très grande crèche (≥ 60 places)
-  Crèche familiale
-  Crèche d'entreprise



Petite enfance

- Répartition de l'accueil individuel



485

assistants maternels en activité sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

En 2022, 58 assistants maternels ont arrêté leur activité, contre 107 en 2020. Il y a eu 11 nouveaux agréments en 2022 contre 16 en 2020.

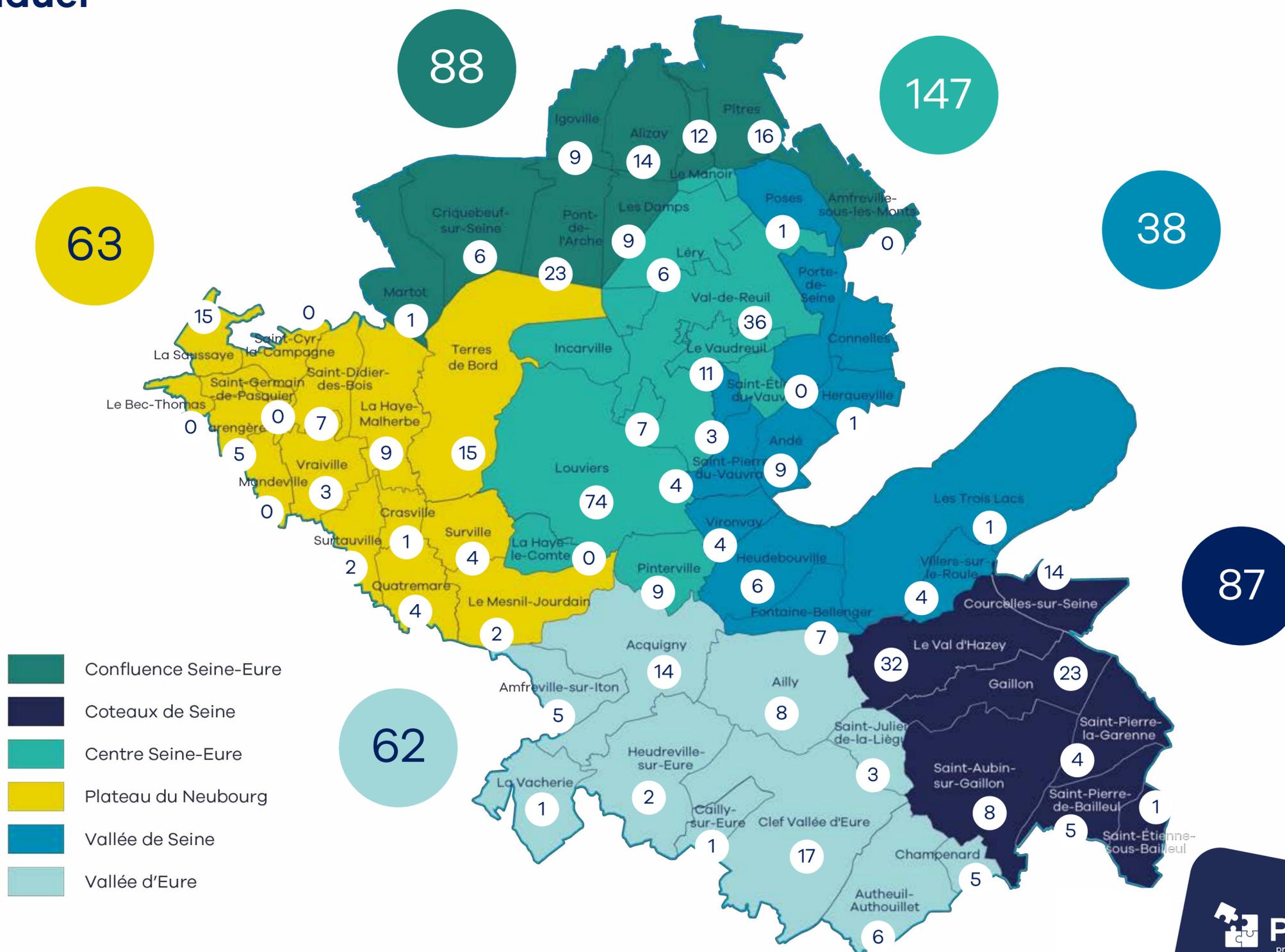
La valorisation du métier d'assistant maternel est un enjeu du PESL



CHIFFRE CLÉ

-23 % d'assistants maternels en activité en 6 ans

Nombre d'assistants maternels en activité par commune et par espace de vie
Données 2022 – relais petite enfance et PMI



Petite enfance - L'offre et la demande

Malgré la chute du nombre d'assistants maternels, l'augmentation du nombre de places collectives, la baisse du nombre de naissances et de demandes de modes d'accueil permettent de maintenir **un taux de couverture plus élevé que la moyenne nationale ou départementale.**

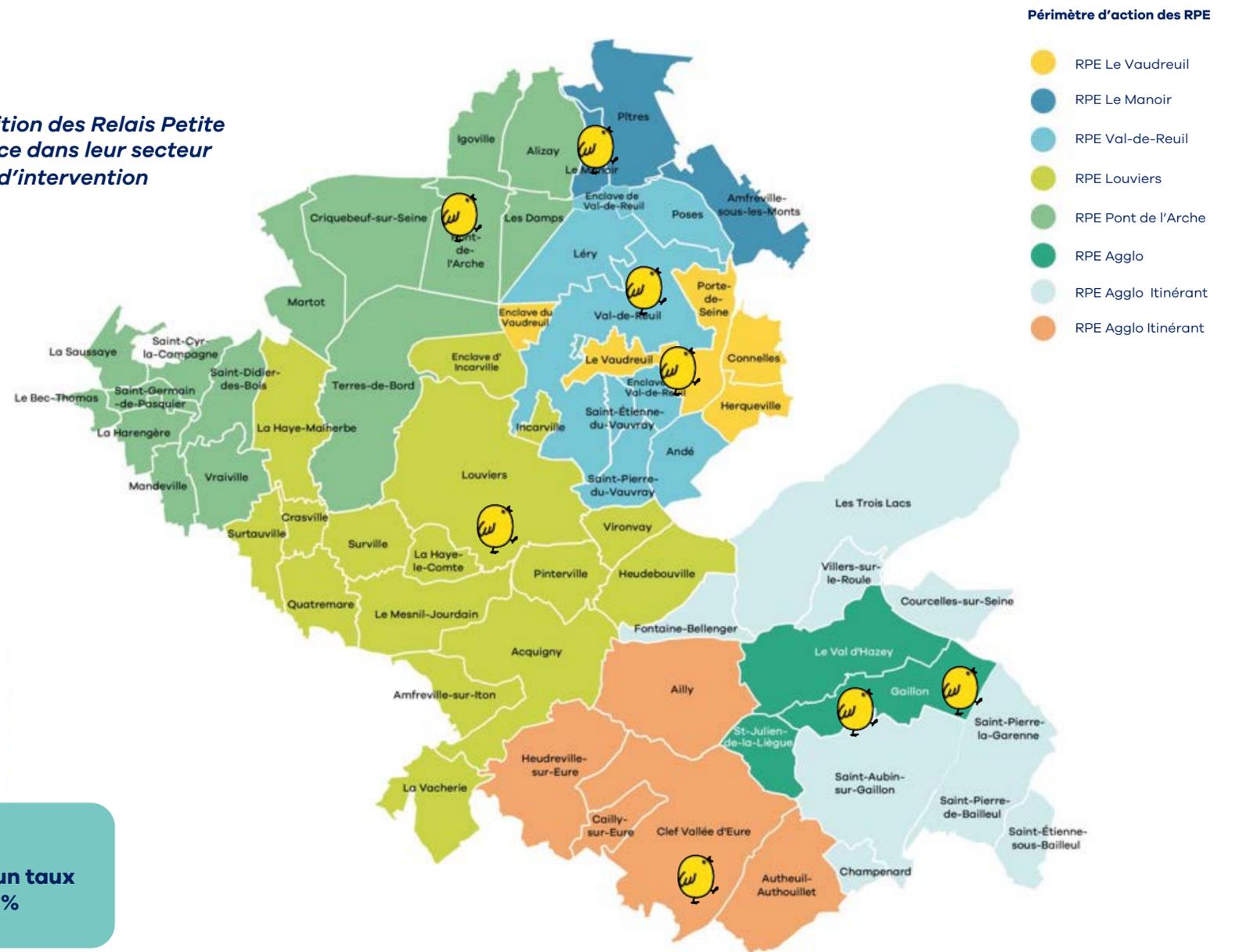
Le taux de couverture :

Le taux de couverture est la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.



Le taux de couverture 2021 – Données CAF

Répartition des Relais Petite Enfance dans leur secteur d'intervention



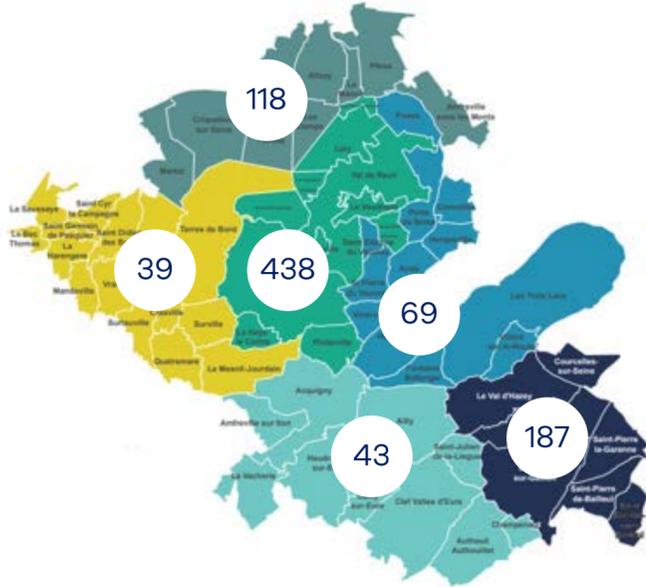
CHIFFRE CLÉ
L'Agglo Seine-Eure a un taux de couverture de 62,8 %

Les demandes d'accueil de la part des familles sur le logiciel COCOON

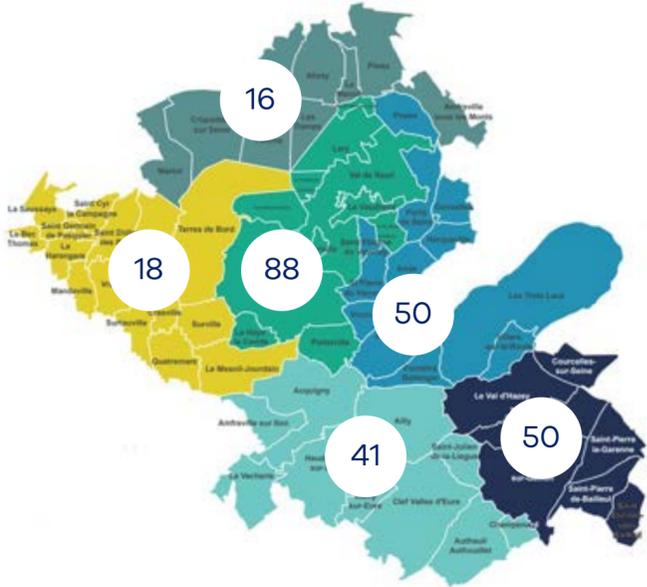
COCOON est un logiciel mis à disposition des familles afin de les accompagner dans leur recherche de mode d'accueil. Toutes les demandes de mode d'accueil sont traitées par les guichets uniques (les relais petite enfance) répartis sur le territoire et un professionnel de la petite enfance accompagne les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins. En 2023, COCOON a enregistré 1 262 demandes d'accueil.

Petite enfance - Données COCOON 2023

Nombre de demandes d'accueil collectif



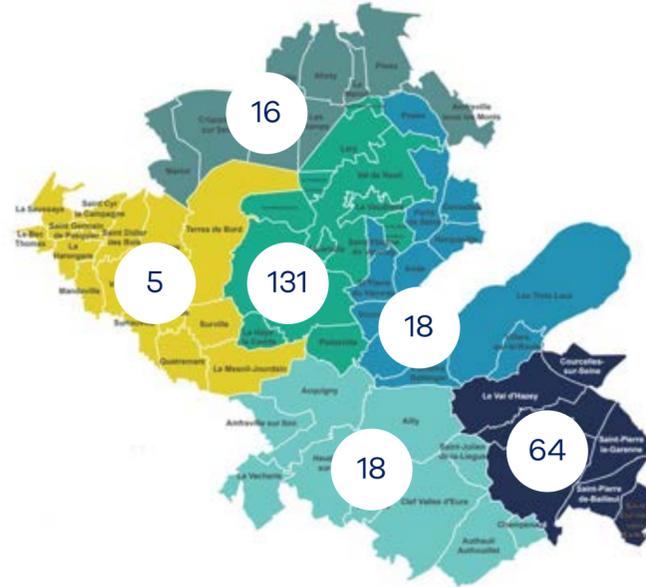
Nombre de demandes d'accueil individuel



Nombre de demandes d'accueil à domicile



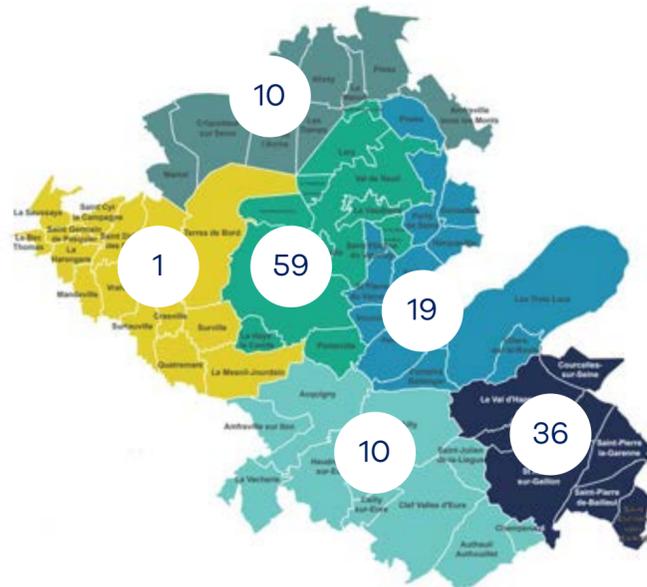
Nombre de demandes d'accueil en horaire atypique (avant 7h30 et après 18h30, week-end)



Nombre de demandes d'accueil pour des enfants en situation de handicap



Nombre de demandes d'accueil en urgence

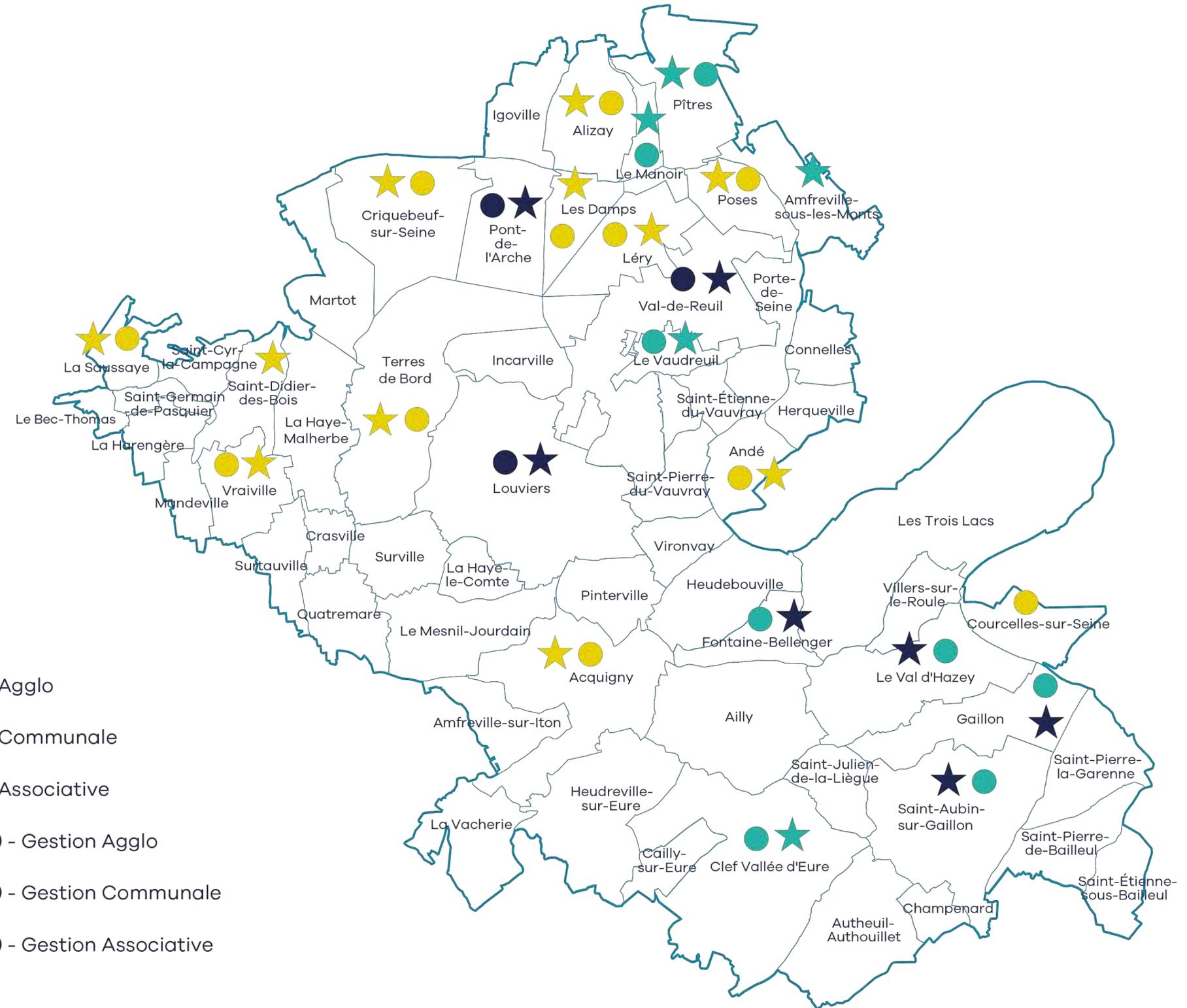


Enfance - Les loisirs

Les accueils de loisirs sont répartis sur le territoire. **Le mode de gestion peut être communal, intercommunal ou associatif.**

L'accueil des enfants peut se faire en **périscolaire** (avant ou après l'école ainsi que le mercredi) **ou en extrascolaire** (durant les vacances scolaires).

En partenariat avec la CAF de l'Eure, un travail d'**harmonisation de la tarification** a été enclenché en 2018 suite au transfert de 8 ALSH en gestion communale vers une gestion intercommunale. En 2021, 2022 et 2023 les structures associatives et la commune de Pont-de-l'Arche ont rejoint la tarification proposée par l'Agglomération Seine-Eure.



- ★ Périscolaire (matin et soir) - Gestion Agglo
- ★ Périscolaire (matin et soir) - Gestion Communale
- ★ Périscolaire (matin et soir) - Gestion Associative
- Extrascolaire (mercredi et vacances) - Gestion Agglo
- Extrascolaire (mercredi et vacances) - Gestion Communale
- Extrascolaire (mercredi et vacances) - Gestion Associative

Enfance - Le scolaire

3 TYPES D'ÉCOLE SUR LE TERRITOIRE :



Les écoles maternelles
qui accueillent les enfants
de 3 à 6 ans



Les écoles élémentaires
qui accueillent les enfants
de 6 à 11 ans soit du CP au CM2

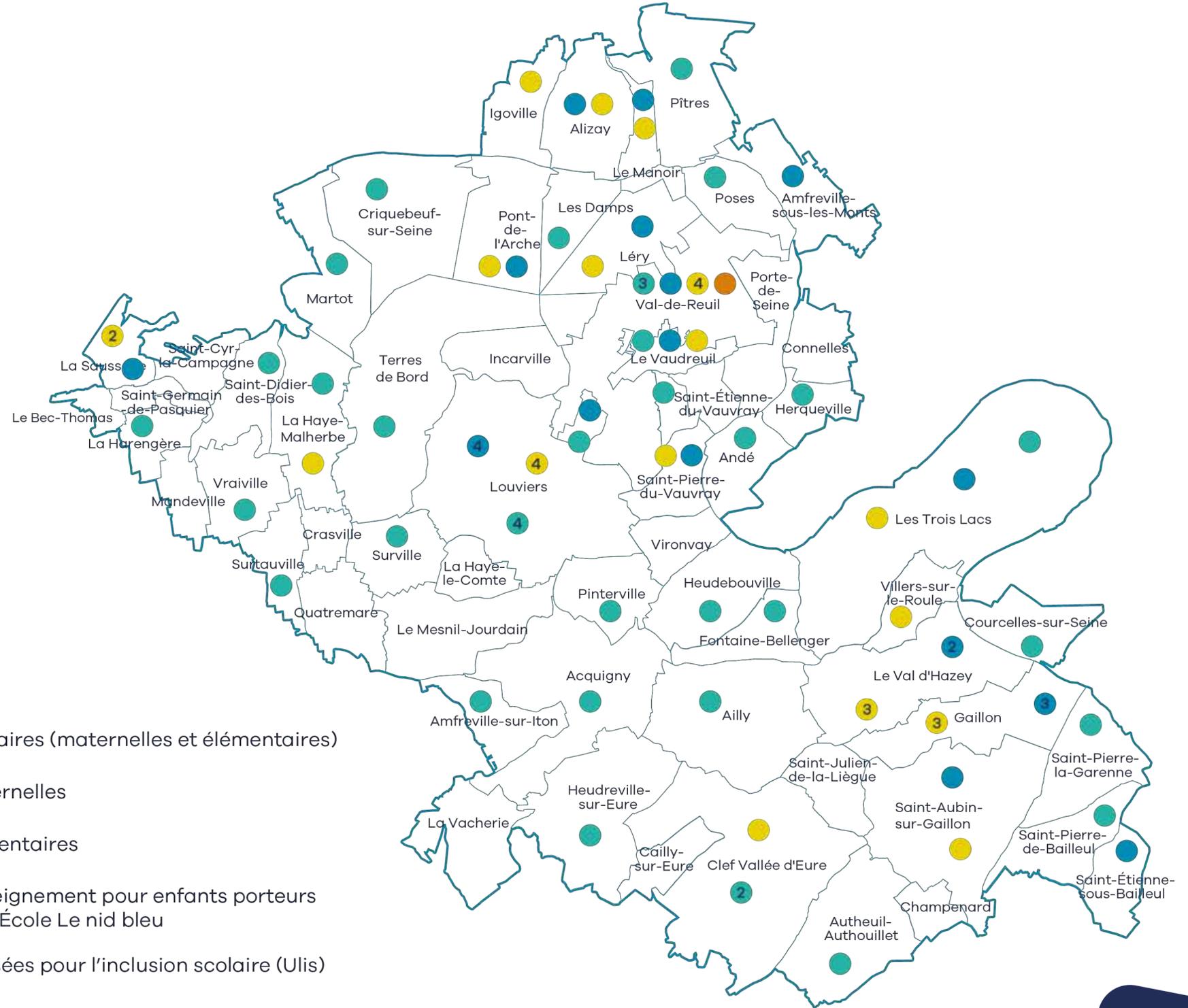


Les écoles primaires
qui accueillent les enfants de 3
à 11 ans, de la maternelle au CM2.

6 communes ne
possèdent pas d'école.
92,3 % des écoles sont
publiques



Évolution du nombre d'élèves
en école entre 2019-20 et 2021-22



- Écoles primaires (maternelles et élémentaires)
- Écoles maternelles
- Écoles élémentaires
- Unité d'enseignement pour enfants porteurs d'autisme - École Le nid bleu
- Unité localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

Enfance - Le scolaire et le handicap

L'ULIS est une classe de l'école et son projet est inscrit dans le projet d'école.

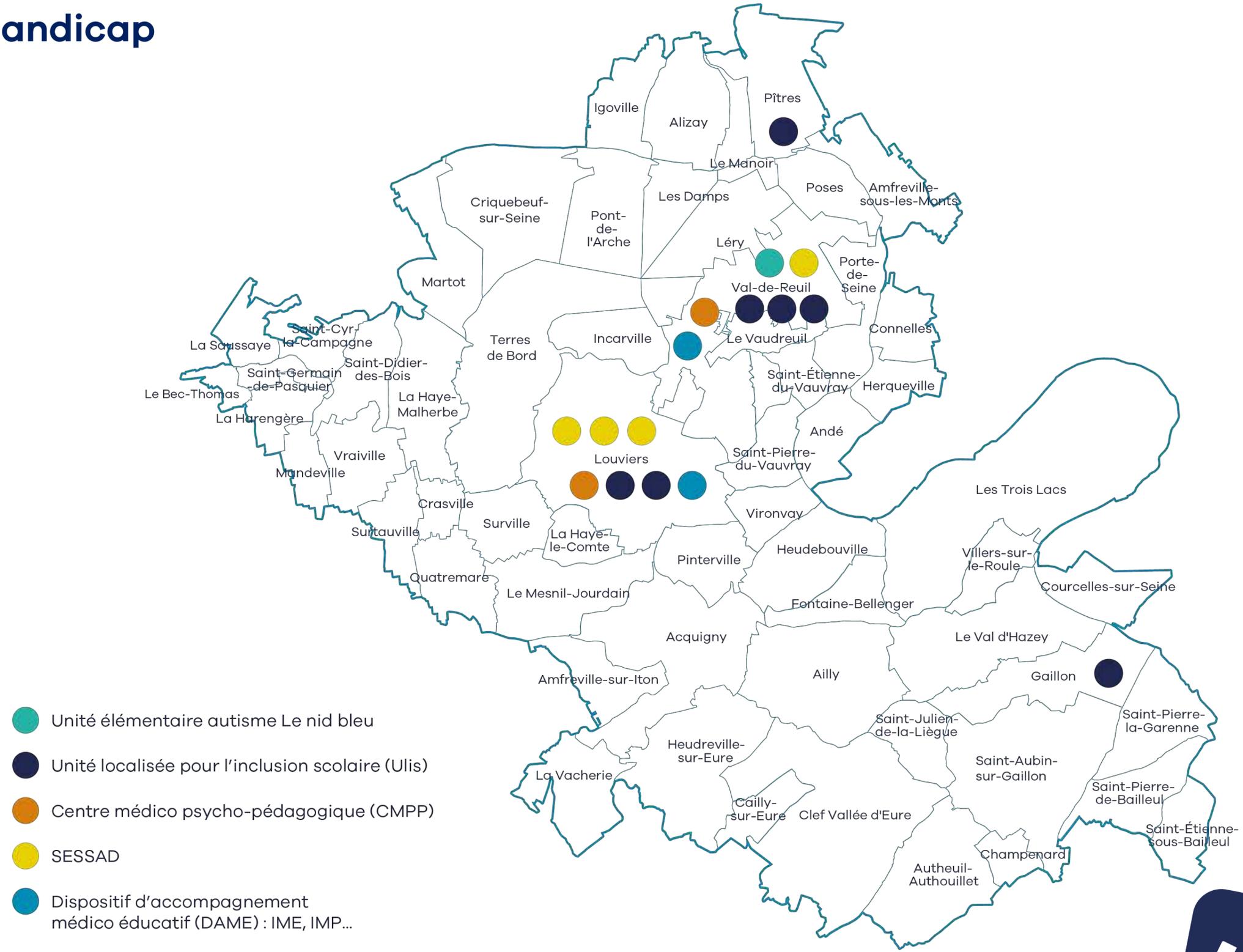
Elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Son action, dans la classe ou en dehors de la classe, est destinée à faciliter la vie quotidienne des élèves en situation de handicap parmi les autres sur l'ensemble du temps scolaire.

Le nid bleu (UEEA) est une unité d'enseignement élémentaire autisme. L'établissement comprend 10 places et est géré par la MUSSE.

Les CMPP proposent un suivi et un accompagnement des enfants de 0 à 20 ans ayant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs du langage ou du comportement.

Au sein de l'Agglomération, les familles peuvent, en fonction du type de déficience de leur enfant, s'adresser aux services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et aux dispositifs d'accompagnement médico éducatif (DAME).

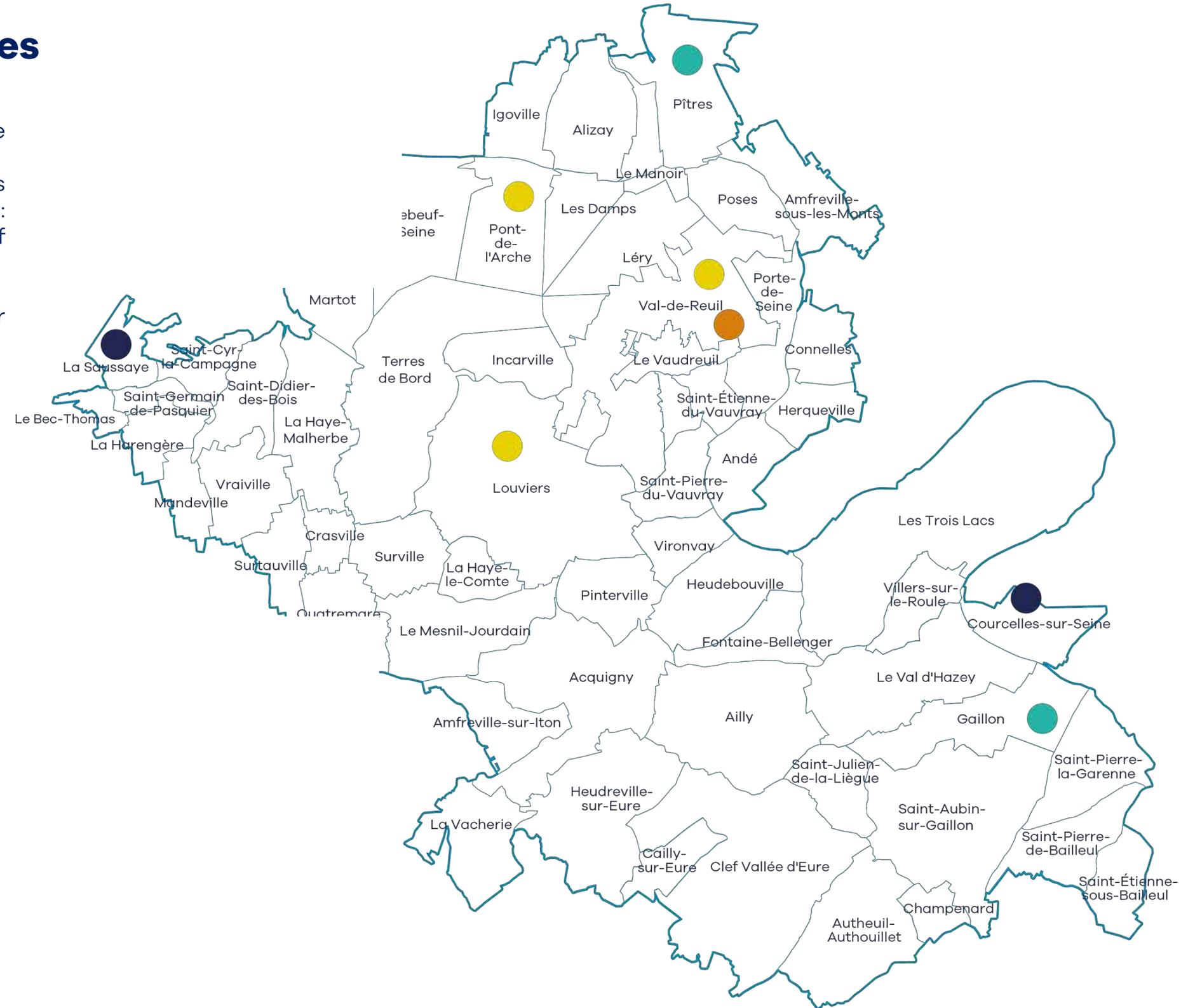


- Unité élémentaire autisme Le nid bleu
- Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
- Centre médico psycho-pédagogique (CMPP)
- SESSAD
- Dispositif d'accompagnement médico éducatif (DAME) : IME, IMP...

Jeunesse - Accueils jeunes

7 accueils jeunes sont répartis sur le territoire pour les jeunes de 12 à 17 ans.
A noter que certains accueils proposent des activités pour les enfants jusqu'à 14 ans : Terres de Bord, Lery, Le Vaudreuil, Clef Vallée d'Eure et Le Val d'Hazey.

Depuis 2020, 4 accueils jeunes ont fermé sur le territoire.



Jeunesse - Le scolaire et l'offre de formation

9 collèges sont répartis sur le territoire (dont 1 privé) et 4 lycées dont 2 lycées d'enseignement général et technologique (Gaillon et Val-de-Reuil) et un lycée polyvalent : général et professionnel (Louviers).

Pas de formation universitaire sur le territoire mais des formations techniques proposant des qualifications jusqu'au niveau 5.

- Collège
- Lycée
- Formation BTS
- L'EPIDE pour l'insertion dans l'emploi (210 places)
- Formations qualifiantes

**CCI Porte de Normandie
Antenne Louviers**
Vente et numérique

**GRETA d'Elbeuf
Antenne Louviers**
Industrie et service aux personnes

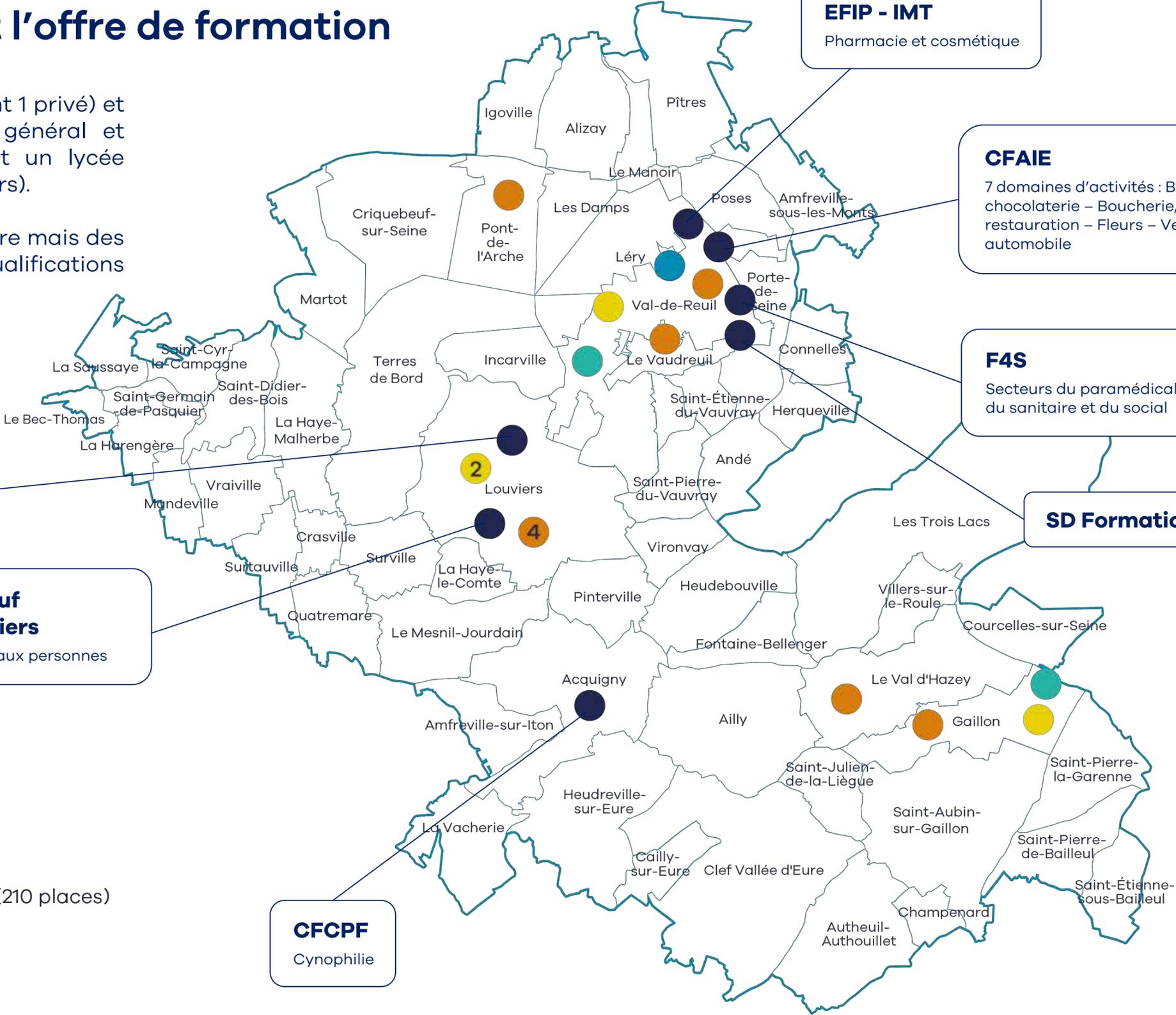
CFCPF
Cynophilie

EFIP - IMT
Pharmacie et cosmétique

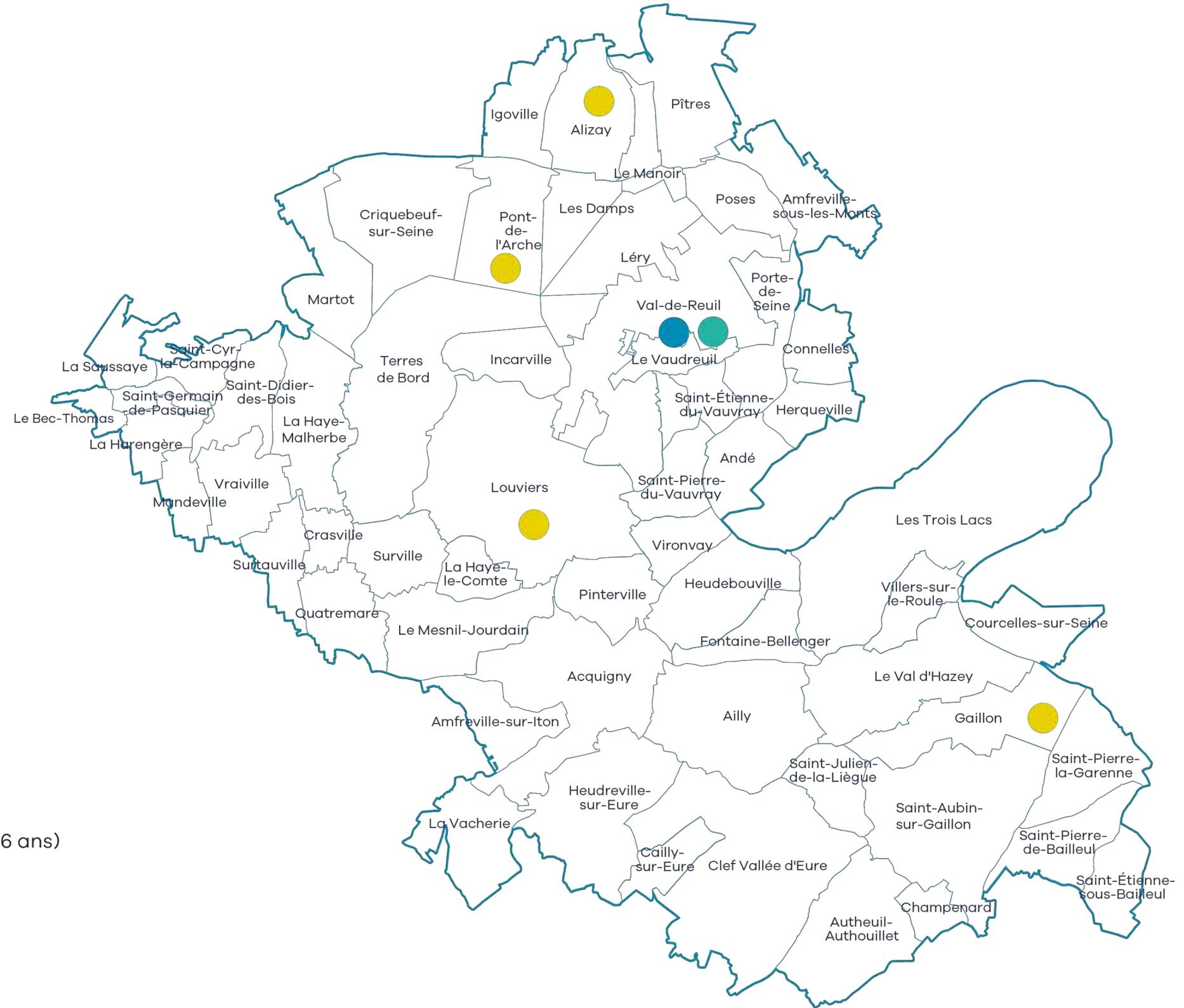
CFAIE
7 domaines d'activités : Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie – Boucherie, charcuterie, traiteur – Cuisine, restauration – Fleurs – Vente – Coiffure et Mécanique automobile

F4S
Secteurs du paramédical, du sanitaire et du social

SD Formations métier d'art



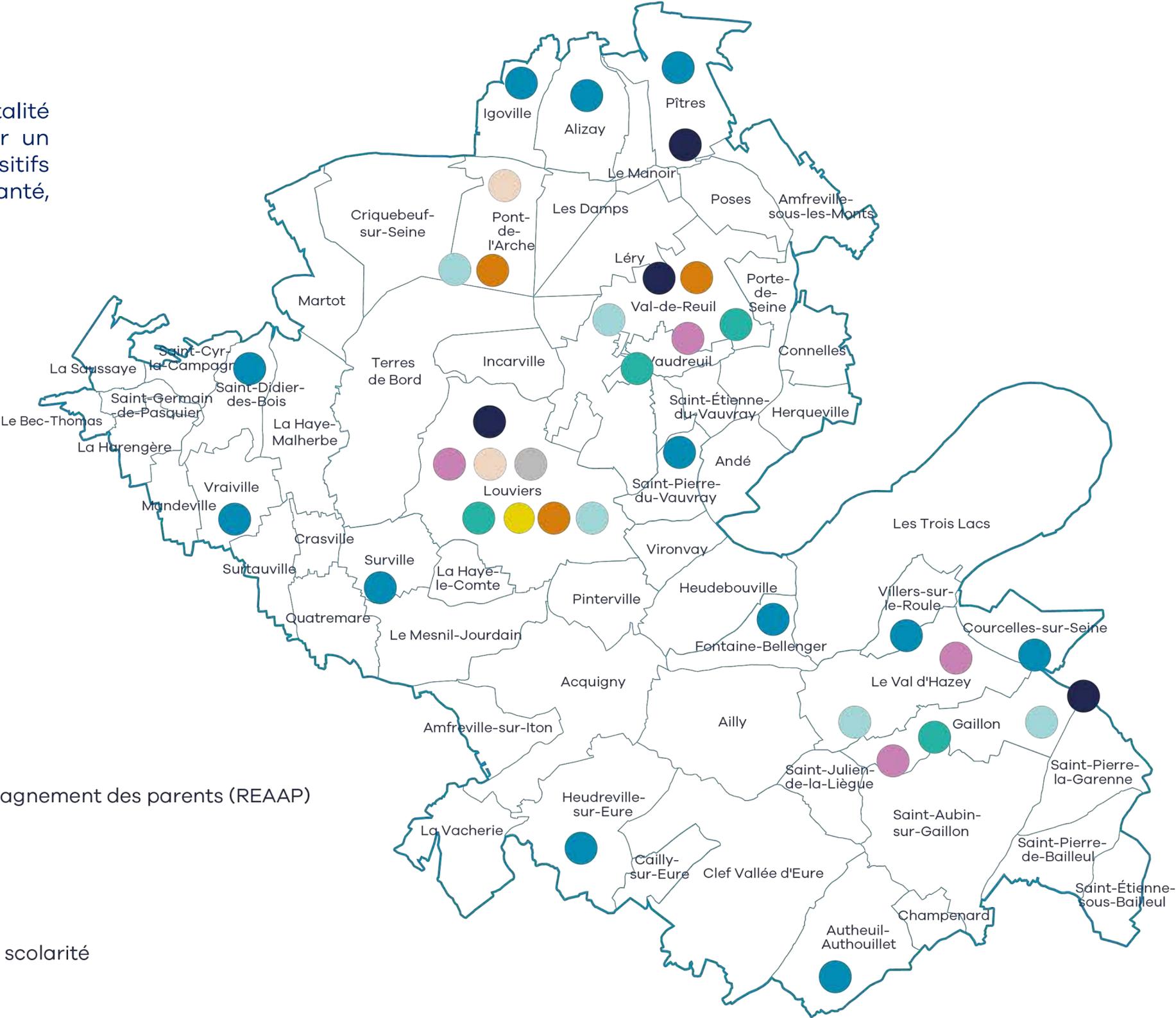
Jeunesse - Habitat



- ADAPEI Appartements autonomie (+16 ans)
- FJT jeunesse & vie
- FJT l'Espagnes

Parentalité

L'offre d'accompagnement à la parentalité est riche et variée. Elle est portée par un nombre important d'acteurs et de dispositifs (contrat de ville, contrat local de santé, REAAP, LAEP, médiation familiale...)



- Permanences PIMMS
- Service d'écoute psychologique
- Médiathèque
- Bibliothèque
- Ludothèque
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Médiation familiale
- Maison des adolescents
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Handicap - L'offre de répit

Le handisitting :

Le service handisitting est un service de mise en relation entre les familles et les handisitters géré par le kiosque famille de Louviers. Après avoir effectué une formation adaptée, les handisitters peuvent être inscrits sur un listing, à disposition des familles de l'agglomération Seine Eure.

L'association l'oiseau bleu :

Apporte aux personnes atteintes d'autisme et à leurs familles toutes les informations utiles, elle développe l'esprit d'entraide en favorisant activement le vivre ensemble. Effectue des formations à destination des professionnels.

Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées :

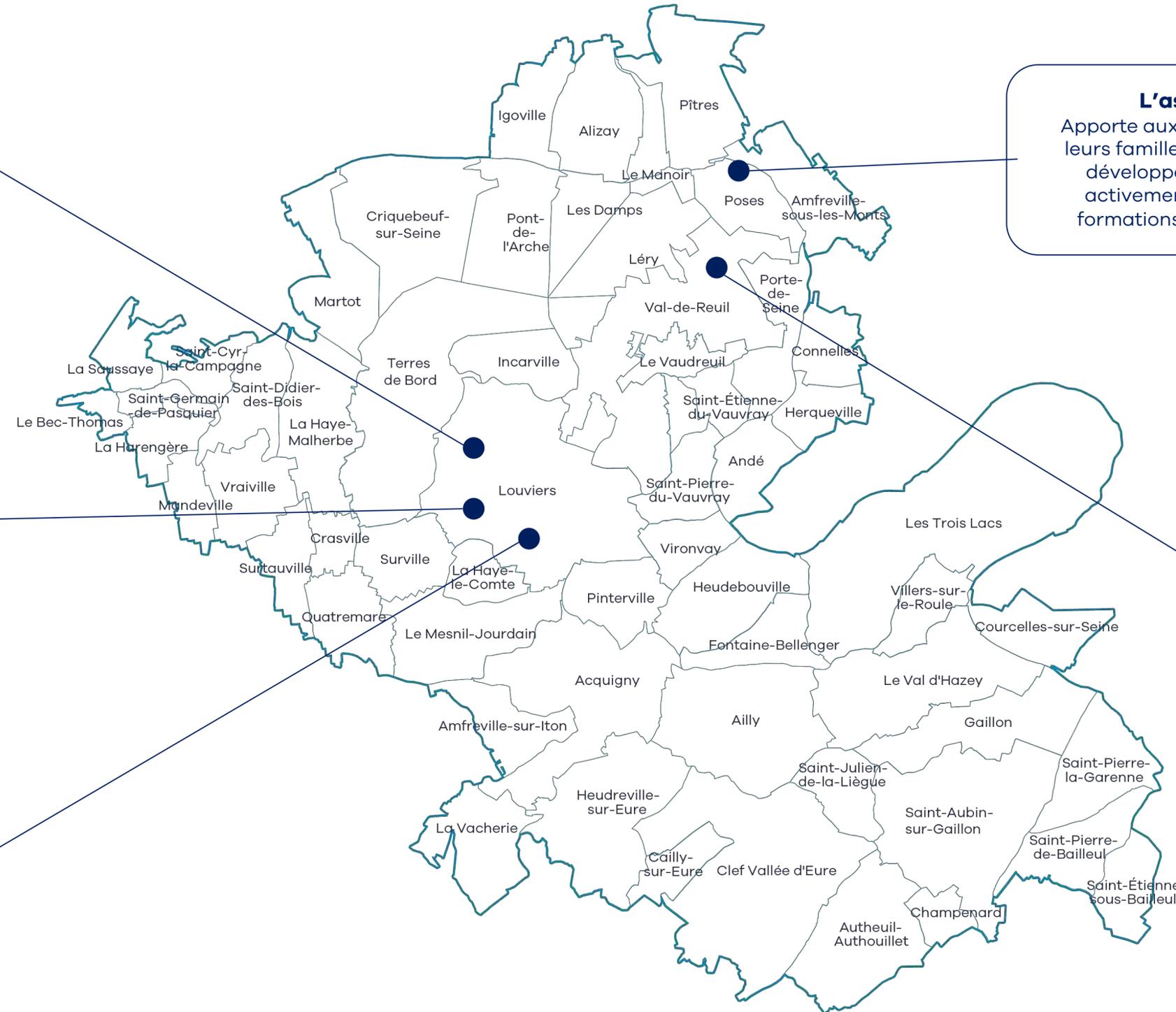
S'engage aux côtés des familles, des professionnels du secteur médico-social, des chercheurs, des acteurs institutionnels pour optimiser, à court terme, la prise en soin, et améliorer, à long terme, la lutte contre Alzheimer et ses maladies apparentées.

APF France Handicap :

Lutte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Elle mène des actions pour améliorer la situation morale, sociale, matérielle et sanitaire des personnes atteintes de déficience motrice ou polyhandicapées et leur entourage.

Antenne de l'UNAFAM :

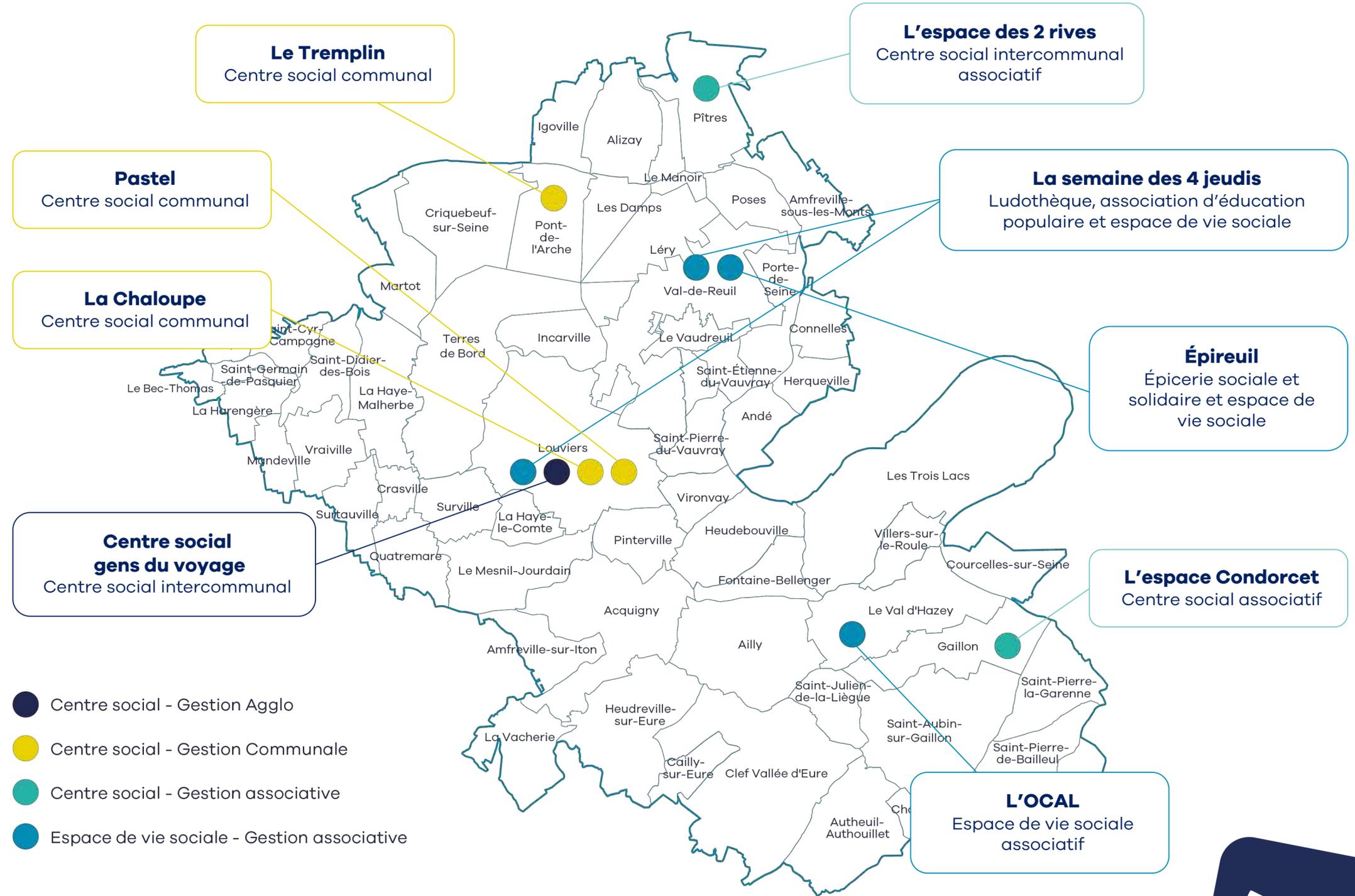
Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques est une association reconnue d'utilité publique qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage des personnes vivant avec un trouble psychique.



Animation de la vie sociale - Les structures d'animation de la vie sociale

Le territoire est composé de 6 centres sociaux répartis sur le territoire dont un centre social pour accompagner les populations résidant sur les aires d'accueil des gens du voyage et 3 espaces de vie sociale répartis sur 4 communes.

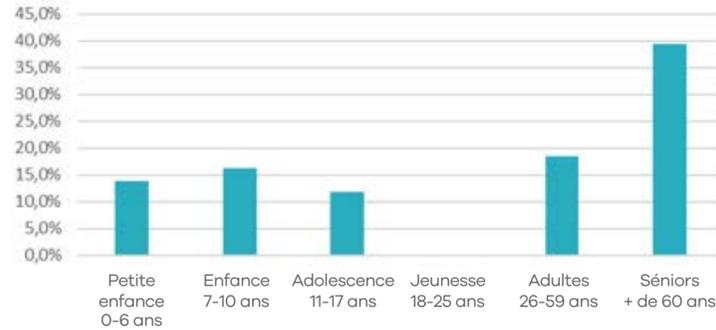
	Structures	Nombre d'habitants participant à 1 ou plusieurs activités de la structure <i>Données 2022</i>
Centres - sociaux	Le tremplin	2 420
	Pastel	9 200
	La Chaloupe	15 092
	Les gens du voyage	389
	L'espace Condorcet	2 850
	L'espace des 2 rives	2 120
EVS	L'OCAL	229
	Épireuil	<i>Ouverture en 2023</i>
	La semaine des 4 jeudis - Louviers	7 200
	La semaine des 4 jeudis - VdR	4 150



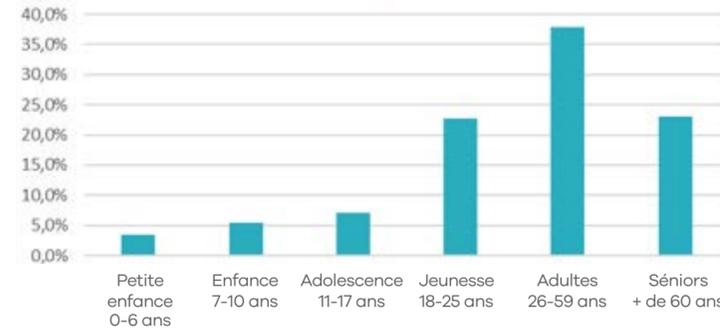
Animation de la vie sociale - Typologie des personnes fréquentant les structures

Centres sociaux

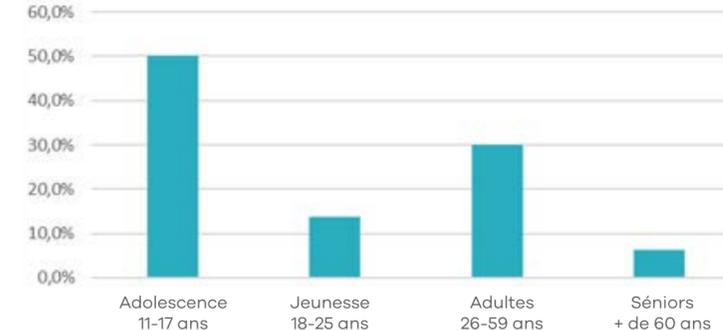
Le Tremplin
Pont-de-l'Arche



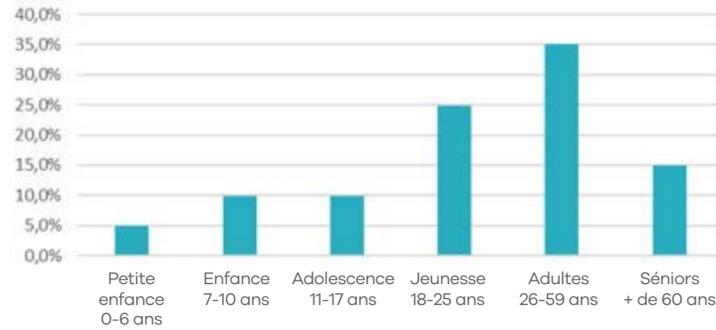
Gens du voyage
Agglo



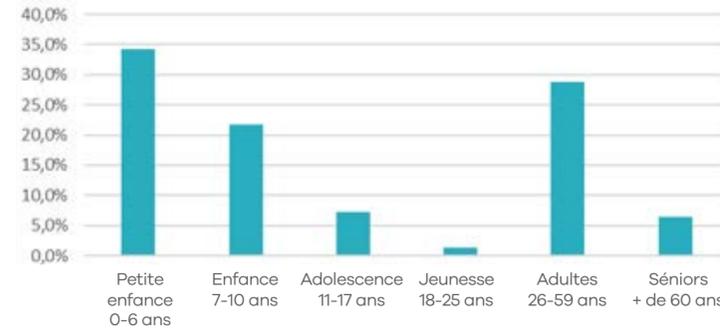
La Chaloupe
Louviers



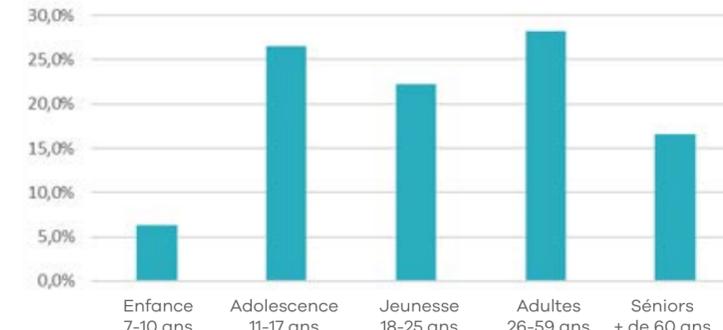
Pastel
Louviers



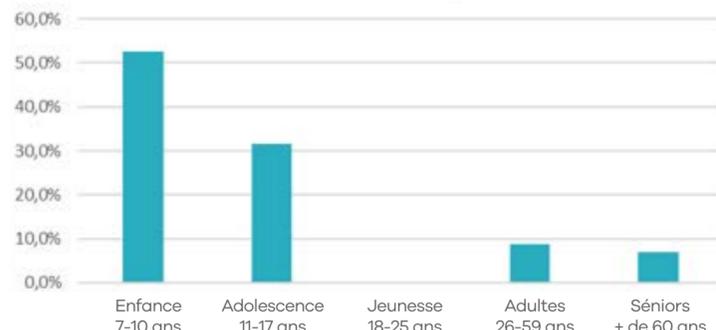
E2r
Pîtres



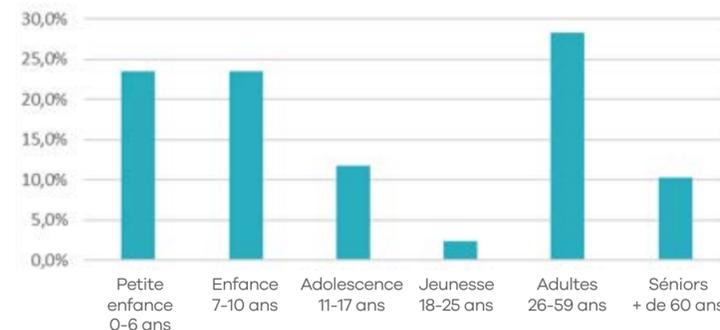
Condorcet
Gaillon



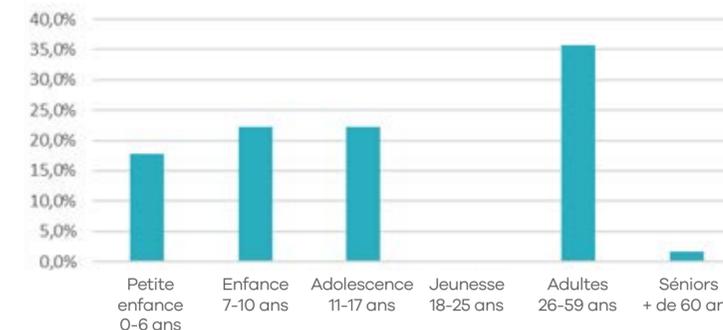
L'OCAL
Le Val d'Hazey



LS4J
Louviers



LS4J
Val-de-Reuil



Espaces de vie sociale

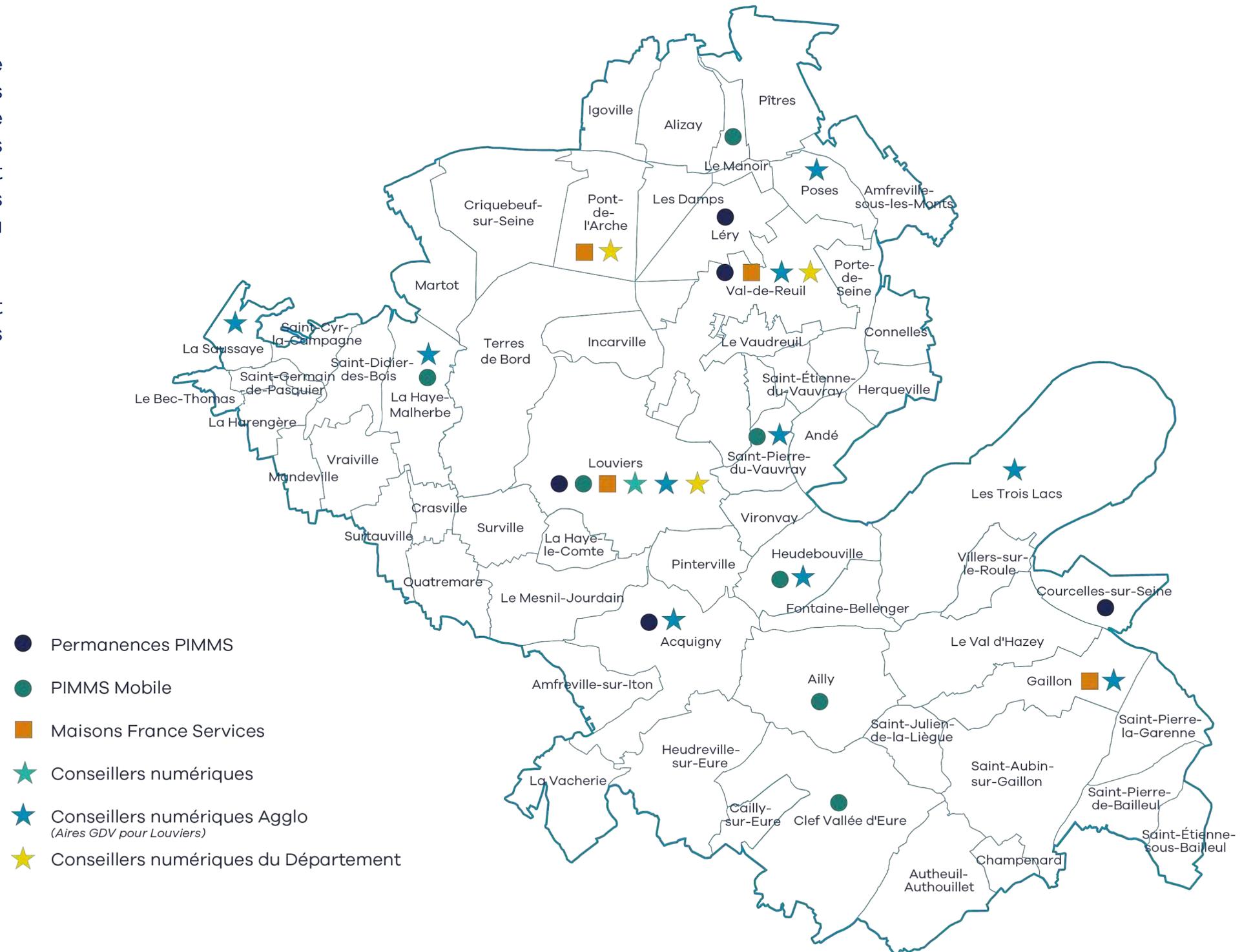
Pourcentage d'habitants fréquentant la structure par tranche d'âge données 2022

La fréquentation du public dépend des activités proposées par la structure. Chaque structure peut cibler un public particulier en fonction des besoins de son espace de vie.

Présence numérique

La présence numérique sur le territoire Seine-Eure est assurée par différents acteurs : le PIMMS, les maisons France services, les conseillers numériques communaux, Agglomération et départementaux répartissent leurs actions sur le territoire afin de répondre à la demande.

Les conseillers numériques accompagnent les habitants dans leurs démarches et vers l'autonomie numérique.



Accès aux droits – Les acteurs du territoire



Un France services est un espace gratuit ouvert à tous les habitants du territoire, aussi bien aux actifs qu'aux demandeurs d'emploi, aux jeunes, aux parents, aux retraités, aux familles, pour :

- Être accompagné dans l'ensemble des démarches administratives du quotidien et recevoir de l'information de premier niveau.
- Être aidé dans l'utilisation des services en ligne et la mise en relation avec des partenaires.
- Accéder à l'espace numérique sur rendez-vous (ordinateur, scanner, imprimante, photocopieur)
- Prendre rendez-vous avec des partenaires en présence physique ou en visio dans un bureau dédié et confidentiel.



Le PIMMS médiation Seine Eure est une association qui offre un service d'accueil de proximité, neutre et mutualisé aux habitants d'un territoire. Il permet :

- Un accompagnement humain en face à face
- Des actions de médiation
- De l'information et de l'orientation
- Des ateliers collectifs et/ou individuels
- L'accès à des équipements essentiels (ordinateurs, timbres, tickets de bus...)



- Informations juridiques généralistes (avocat, greffier des services judiciaires, huissiers de justice, notaires)
- Informations juridiques spécialisées (aide aux tuteurs et curateurs familiaux, familles, droit des étrangers, logement, violences intrafamiliales)
- Aide aux victimes (AVEDE ACJE)
- Conciliation/médiation (conciliateur de justice, litige avec une administration).



L'AVEDE ACJE intervient lors de permanences auprès des victimes d'infractions pénales et des personnes en demande d'informations judiciaires, dans le cadre de son service d'aide aux victimes et d'accès au droit .

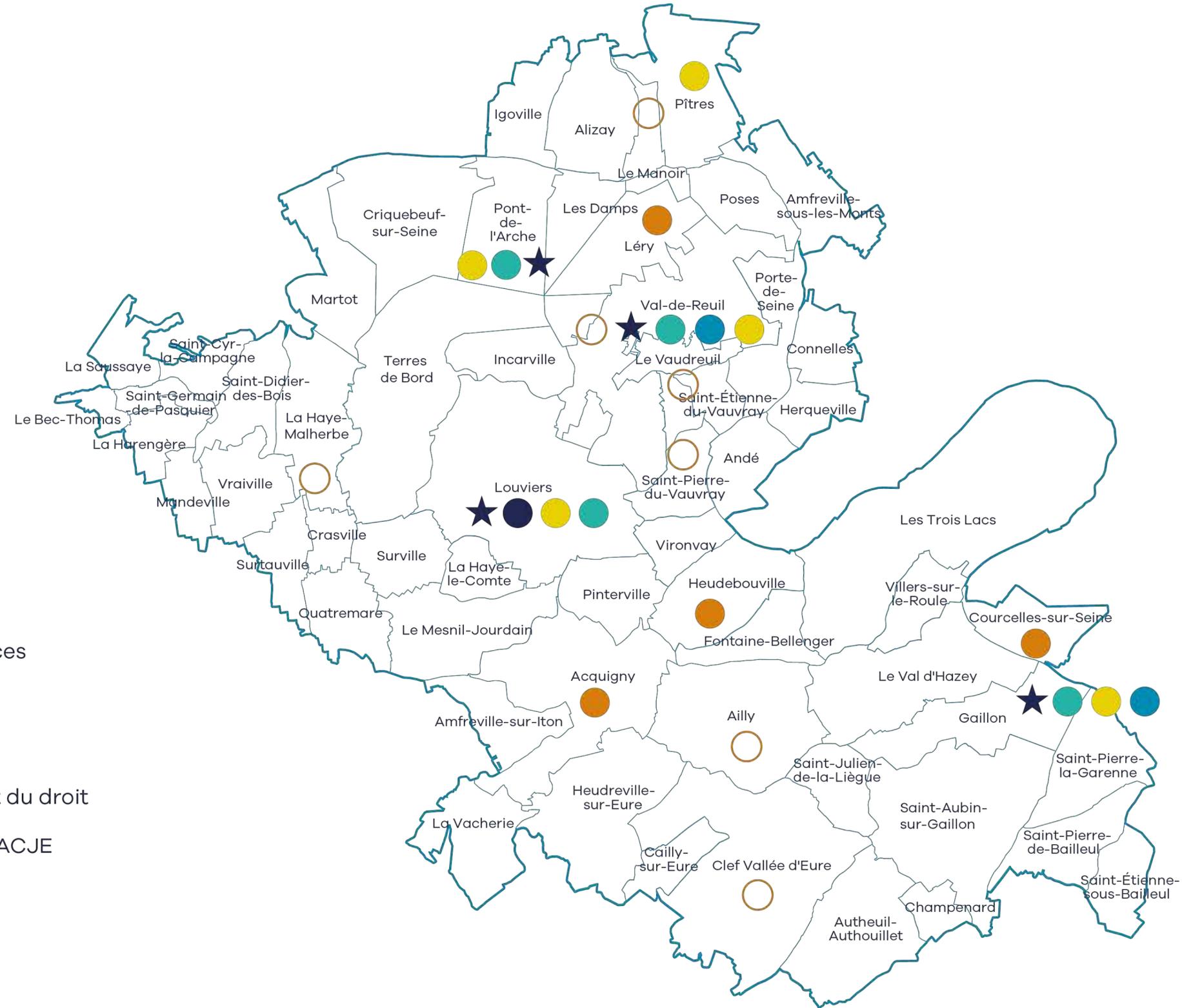


Le conseil départemental d'accès aux droits propose de rencontrer des professionnels du droit ou des juristes spécialisés dans les points-justice pour chaque personne, quels que soient ses revenus, ses lieux de vie, son âge, son sexe, sa nationalité dans le cadre de rendez-vous gratuits et confidentiels.



Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) propose des permanences tenues par des juristes afin de connaître ses droits pour savoir comment agir.

Accès aux droits



- ★ Maisons France Services
- Permanences PIMMS
- Itinérance PIMMS
- Maison de la justice et du droit
- Permanences AVEDE ACJE
- Permanences CIDFF
- Permanences CDAD

Les acteurs éducatifs et sociaux du territoire

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



L'éducation nationale met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés autour de l'accompagnement à la parentalité, l'aide à l'orientation scolaire dans les collèges, les relations avec les familles, les partenaires, l'articulation et l'harmonisation des différents temps de l'enfant (temps scolaire-temps périscolaire).



La Caisse d'allocations familiales de l'Eure mobilise les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.



La caisse d'assurance retraite et de la santé au travail exerce ses missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles).



Le département de l'Eure déploie sur l'ensemble du territoire une offre de services visant à répondre aux besoins des eurois dans les domaines de l'accès aux droits, l'autonomie, la santé, le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance et la famille. Les Assises des Solidarités ont permis de définir un nouveau Pacte des Solidarités construit autour de 6 thématiques : autonomie, enfance-famille-jeunesse, insertion et lutte contre la pauvreté, habitat-logement, santé, présence territoriale et partenariat.



La mutualité sociale agricole est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, mais également le recouvrement.



La région Normandie propose un programme d'actions éducatives en faveur des lycéens et des apprentis de Normandie. La Région finance les acteurs et réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire par le déploiement d'outils d'accompagnement et de financement (CRESS, ADRESS, ARDES).



La caisse primaire d'assurance maladie exerce une mission de service public définie par l'Etat ; telle que par exemple, les services d'affiliation des professionnels de santé, des actions sanitaires et sociales, et assure les relations de proximité avec les assurés de l'Assurance Maladie. Le service social de l'Assurance Maladie propose également un accompagnement social individuel



L'agence régionale de santé s'engage à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS). L'ARS, via le Contrat Local de Santé, s'engage à faire de la prévention et de la promotion de la santé, le premier levier du bien-être de la population en agissant sur les déterminants de la santé tout au long de la vie.

Les acteurs éducatifs et sociaux du territoire

Les acteurs associatifs portant un projet à visée intercommunale

LE PIMM'S

- Facilite l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux
- Crée des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifié

JEUNESSE ET VIE

- Permet à des jeunes d'avoir accès au logement en lien avec un projet personnel.
- Accueille, informe, conseille et oriente les jeunes.
- Propose un accompagnement social permettant un accès à l'autonomie.

L'ESPACE DES 2 RIVES

- Permet une participation accrue des habitants à l'animation de la vie sociale dans les communes
- Lutte contre l'isolement des jeunes, des familles en difficulté et des personnes âgées sur le territoire
- Offre des services pour concilier vie professionnelle et vie sociale

LA SEMAINE DES 4 JEUDIS

- Promeut le jeu libre et gratuit
- Crée du lien social intergénérationnel et pluriculturel
- Soutient les parents dans leur fonction

ÉPIREUIL

- Apporte une aide alimentaire participative aux habitants de Val-de-Reuil dont le reste à vivre journalier est inférieur à 5 euros /par personne et par jour
- Organise des animations de proximité favorisant la resocialisation, la valorisation des savoir-faire de chacun, le partage entre adultes et parents/enfants
- Sensibilise à l'éducation alimentaire et budgétaire.

L'OCAL

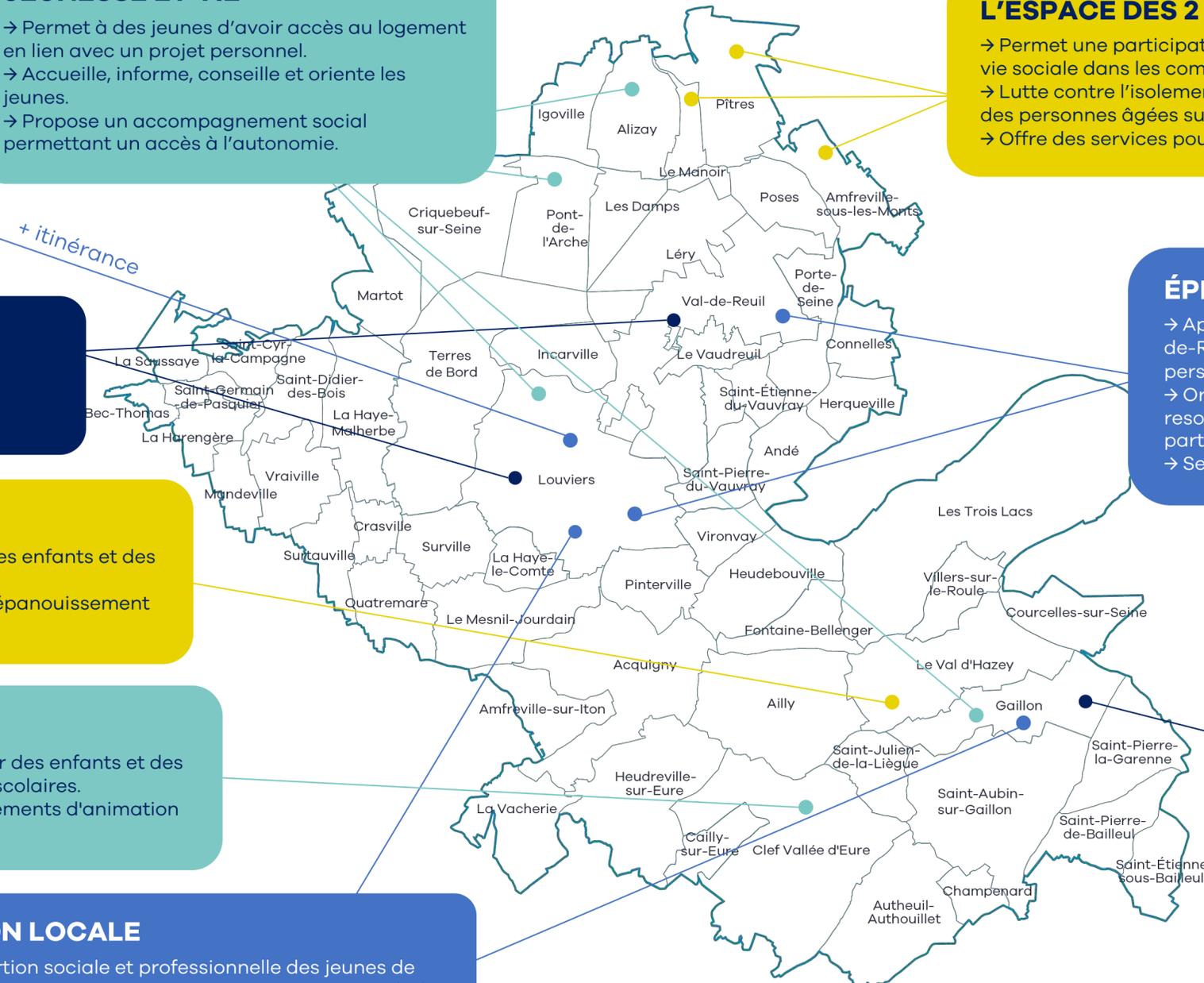
- Organise des temps de loisirs en faveur des enfants et des jeunes dans le cadre des temps libres
- Développe des actions de formation et d'épanouissement personnel et de soutien à la parentalité

L'ALEFH

- Organise des temps de loisirs et des séjours en faveur des enfants et des jeunes dans le cadre des temps péri scolaires et extra scolaires.
- Participe à la vie de la commune en créant des événements d'animation locale pour favoriser le lien social.

LA MISSION LOCALE

Favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en proposant un accompagnement personnalisé.



Élaboration du



PESL

projet éducatif
et social local
en Seine-Eure

Équipe d'ingénierie au service de la CTG (2024-2028)

LES CHARGÉES DE COOPÉRATION :

L'équipe projet est constituée de 5 ETP chargés de coopération, soit 1 chargé de coopération territoriale et 5 chargés de coopération thématique.

Les chargés de **coopération suivent la mise en œuvre et coordonnent les orientations stratégiques** de la collectivité locale en matière de développement et de coordination du territoire. Ils mettent en place des **réseaux d'acteurs** et **accompagnent l'innovation sociale** en proposant un suivi et un appui méthodologique aux actions se déployant sur le territoire.

Ils sont identifiés comme des **personnes ressources** en matière d'ingénierie, pour la mise en œuvre du Projet Éducatif et Social de Territoire.



Général
Clotilde HAUTEM



Petite enfance et parentalité
Rachel BERGÈS



Enfance et jeunesse
Carole JEANNES



Handicap
Charline CAPEL



Animation de la vie sociale
Corinne CAMPISI

Notions clés

Les notions clés constituent par leurs définitions la « philosophie » commune du projet. Aucune notion ne s'impose à une autre. C'est bien le tissage entre elles qui doit guider l'état d'esprit des projets, postures et actions des parties prenantes du projet.



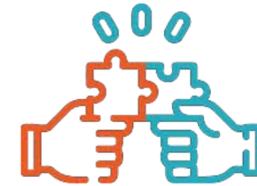
MUTUALISATION

Développer conventions et partenariat pour mutualiser : les formations, les locaux, l'humain, les compétences, le matériel...



ACCUEIL POUR TOUS

Permettre un accueil adapté aux besoins spécifiques de chacun.



COOPÉRATION

Co construire l'accompagnement des usagers et des professionnels. Permettre et reconnaître le temps de la coopération.

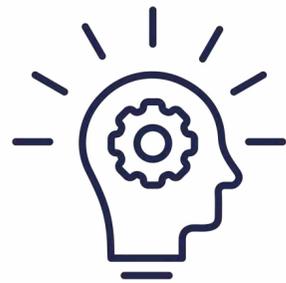


PROXIMITÉ

Toujours partir des besoins des habitants. Proposer des actions itinérantes ou de proximité afin de garantir l'accès aux droits et aux services.

Objectifs du PESL

AMÉLIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS



**Concrétiser
une volonté /
ambition politique**

Enjeux, aide à la décision



**Mobiliser le territoire
autour d'une démarche
de développement social**

*Co-construction,
coopération*



**Élaborer un schéma
de développement
pluriannuel**

*Action structurantes,
échancier évaluation*

Articulation avec les dispositifs existants / planification

Petites villes de demain :

Améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Renforcer les moyens des élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire.

Sur le territoire, les 3 communes engagées dans ce programme sont : Pont de l'Arche, Le Val d'Hazey et Gaillon.

Le contrat local de santé (CLS) :

Participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet la mise en œuvre des actions, au plus près des populations.

Les priorités et orientations stratégiques du contrat 2019-2023 sont :

- faciliter l'accès aux droits et aux soins ;
- promouvoir la santé mentale ;
- prévenir les pratiques addictives ;
- accompagner les personnes vieillissantes ;
- renforcer la qualité de vie sur le territoire.

Les projets éducatifs de territoire (PEDT) :

Outils de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le projet alimentaire territorial (PAT) :

Fédère les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire.

Le Super incubateur de l'ESS :

Contribue à la création et au développement d'entreprises sur le territoire en invitant les acteurs, organisations-réseaux ESS et collectivités à soumettre des propositions concrètes et des solutions novatrices pour le déploiement des « super incubateurs » en proposant des parcours d'accompagnement spécifiques.

Le contrat de ville :

Réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires et favoriser la cohésion sociale en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté. Les 4 thématiques retenues sont : le cadre de vie, la qualité de vie, l'insertion et le pouvoir d'agir.

Les quartiers prioritaires définis dans le contrat de ville 2024-2030 sont :

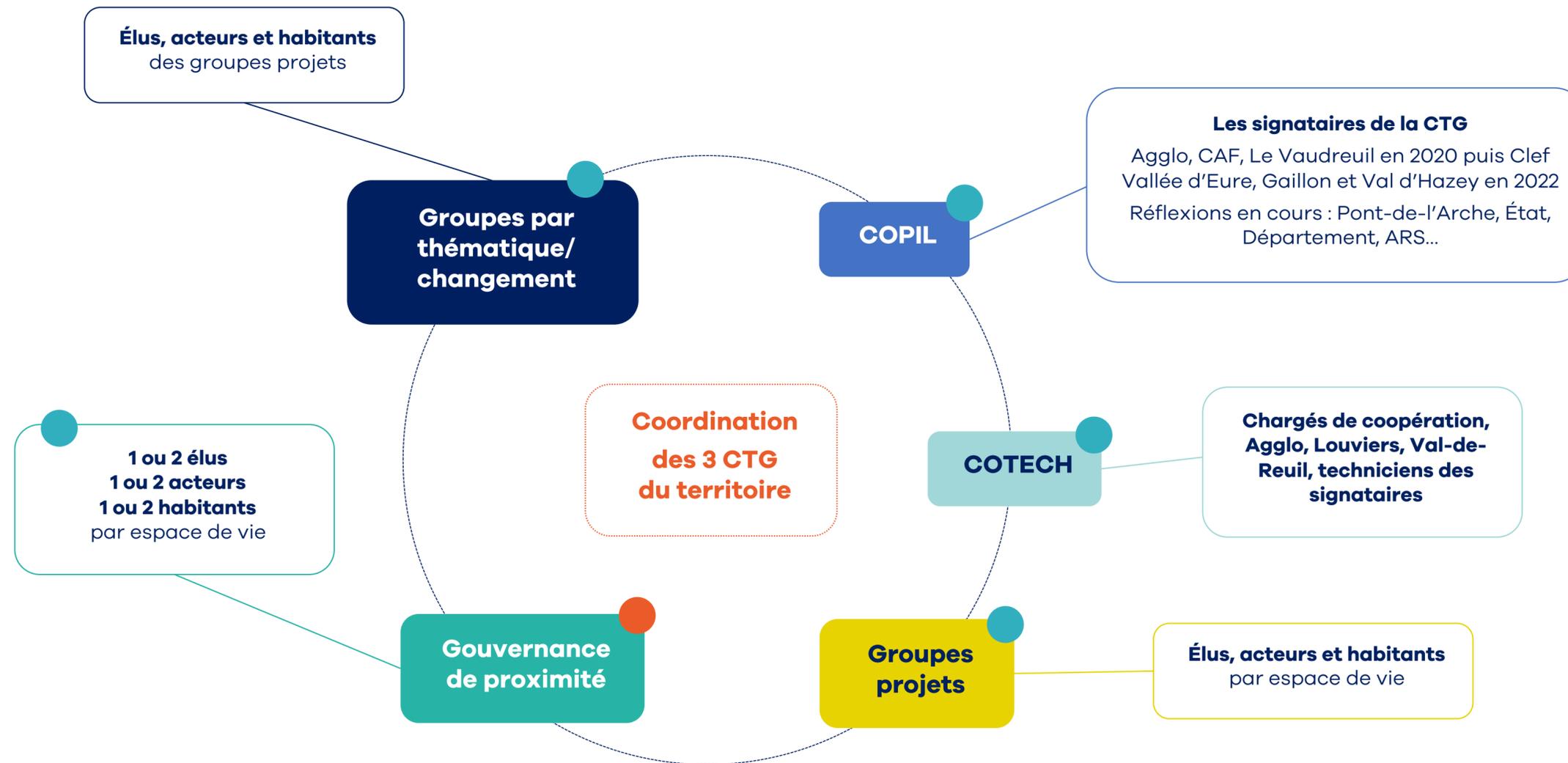
- Le centre ville de Val-de-Reuil ;
- Les quartiers Maison Rouge, Acacias, La Londe, Les Oiseaux et Salengro, Maupassant de Louviers ;
- Les quartiers Jardins de bas, Verte Bonne, Gailloncel de Gaillon.

Le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) :

Consiste à venir en appui de structures locales qui contribuent à la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention publique en faveur des populations les plus démunies.

Ces subventions viennent en soutien aux espaces de vie qui développent des stratégies d'intervention sociale au profit des poches de précarité hors Politique de la ville.

Les instances nécessaires pour atteindre les objectifs



- Instance mise en place
- Instance à mettre en place

Démarche



Identifier les besoins prioritaires sur le territoire

- Diagnostic partagé élaboré sur l'année 2020 avec les acteurs du territoire
- Groupes projet : priorisation des besoins par espace de vie

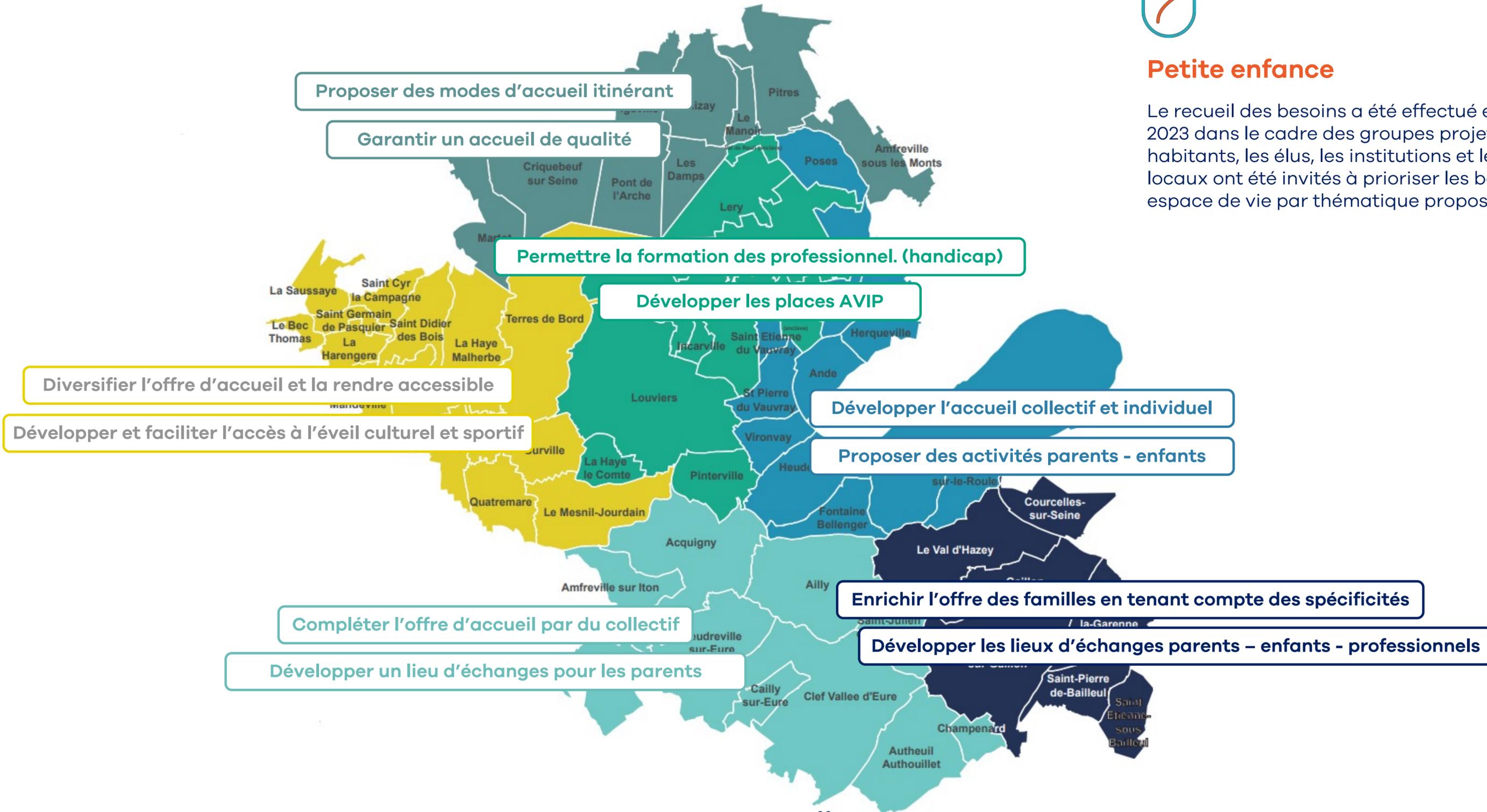


Besoins priorités par thématique



Petite enfance

Le recueil des besoins a été effectué entre 2022 et 2023 dans le cadre des groupes projet. Les habitants, les élus, les institutions et les acteurs locaux ont été invités à prioriser les besoins de leur espace de vie par thématique proposée.

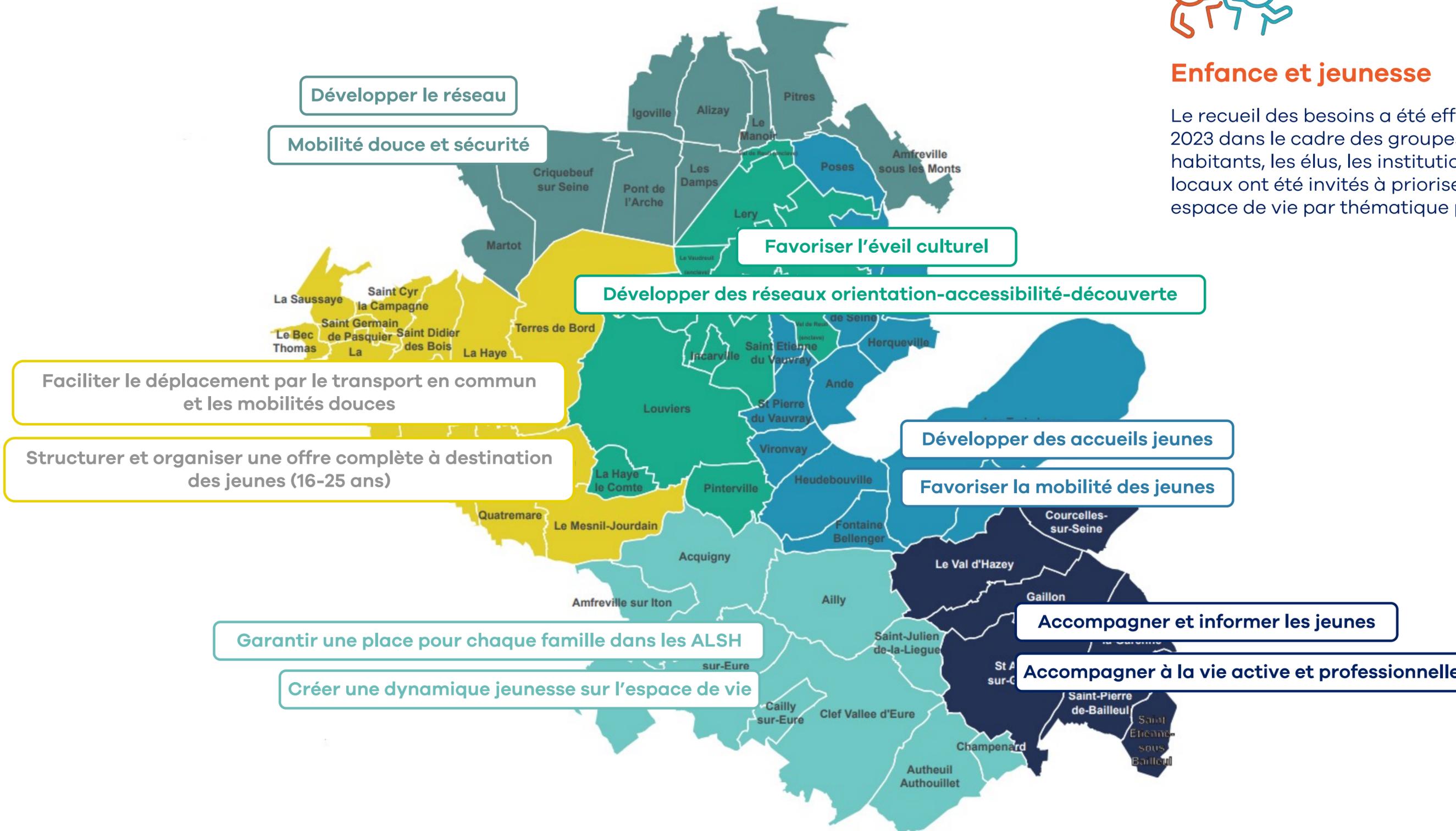


Besoins priorités par thématique



Enfance et jeunesse

Le recueil des besoins a été effectué entre 2022 et 2023 dans le cadre des groupes projet. Les habitants, les élus, les institutions et les acteurs locaux ont été invités à prioriser les besoins de leur espace de vie par thématique proposée.



Besoins priorités par thématique



Handicap

Le recueil des besoins a été effectué entre 2022 et 2023 dans le cadre des groupes projet. Les habitants, les élus, les institutions et les acteurs locaux ont été invités à prioriser les besoins de leur espace de vie par thématique proposée.



Besoins priorités par thématique



Parentalité

Le recueil des besoins a été effectué entre 2022 et 2023 dans le cadre des groupes projet. Les habitants, les élus, les institutions et les acteurs locaux ont été invités à prioriser les besoins de leur espace de vie par thématique proposée.

Permettre une meilleure identification des lieux d'accueil

Développer la formation des professionnels

Créer un lieu ressource et d'écoute

Développer l'offre d'activités à partager entre parents et ados

Mettre en place des espaces de rencontre, échanges, partage

Développer les équipements qui favorisent l'intergénérationnel et la parentalité

Proposer des activités parents - enfants

Favoriser l'information sur les ressources existantes

Renforcer les offres d'accueil

Développer et diversifier l'accompagnement des familles

Développer une offre de service itinérante

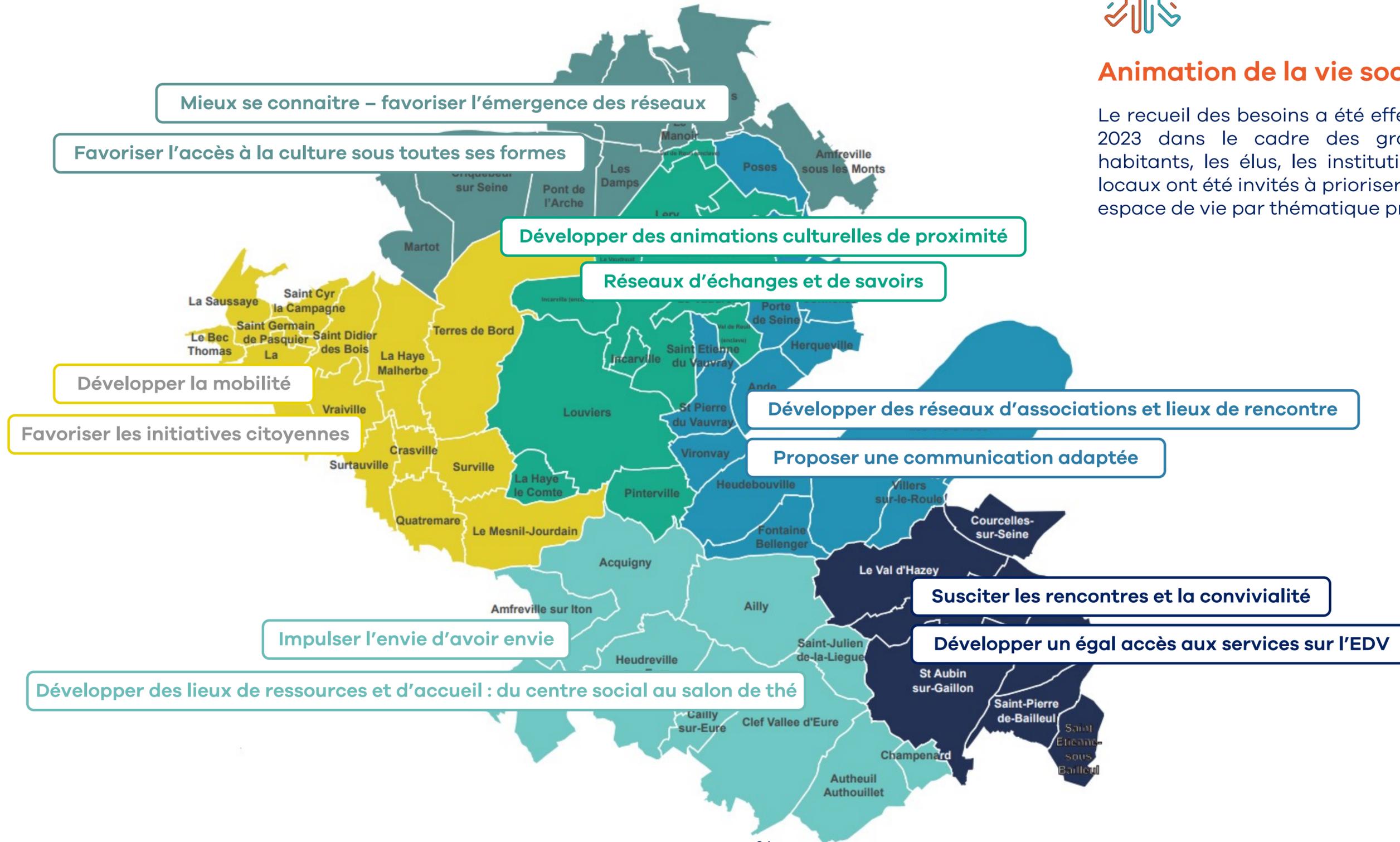
Développer la prévention au travers d'actions positives

Besoins priorités par thématique



Animation de la vie sociale

Le recueil des besoins a été effectué entre 2022 et 2023 dans le cadre des groupes projet. Les habitants, les élus, les institutions et les acteurs locaux ont été invités à prioriser les besoins de leur espace de vie par thématique proposée.



Recueil de la parole des habitants

Les habitants étant peu représentés lors des groupes projet, nous avons souhaité compléter le diagnostic par un recueil de la parole des habitants.

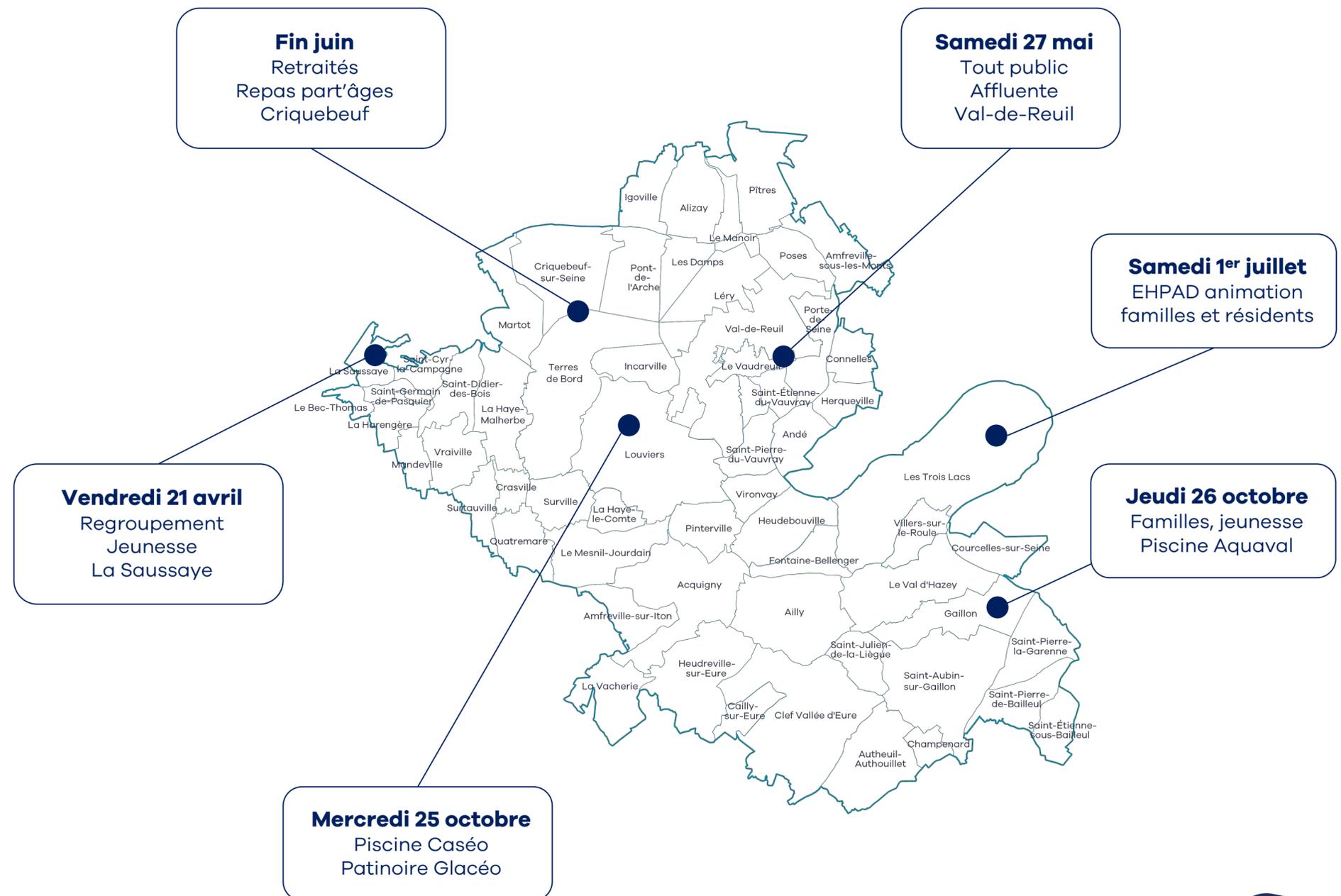
Nous sommes allés à la rencontre des habitants du territoire pour recueillir les besoins de ceux dont on n'entend pas la voix. Les éléments recueillis permettent de compléter le diagnostic du PESL.

PUBLIC CIBLE :

- Les jeunes (entre 15 et 25 ans)
- Les familles
- Les personnes âgées
- Les aidants

THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES HABITANTS :

- Les difficultés rencontrées par les aidants
- Le besoin de propositions d'actions intergénérationnelles
- La mobilité sur le territoire
- La difficulté d'accessibilité à la communication des services et actions
- Les difficultés d'inclusion
- L'accessibilité et l'offre de loisirs
- Les incivilités
- Les questions environnementales dans le quotidien des habitants



Synthèse du diagnostic

Général

Un EPCI moyennement dense constitué de trois pôles urbains principaux

Une population en légère baisse

Une population jeune mais vieillissante

Petite enfance

Une offre de services riche et variée répartie sur le territoire

Une baisse significative du nombre d'assistants maternels

Une augmentation du nombre de places en collectivité entre 2022 et 2024

Parentalité

Une offre relativement diversifiée mais inégalement répartie sur le territoire

Un manque de lisibilité des actions

Un besoin de coordination à l'échelle du territoire

Handicap

Une augmentation des bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH sur le territoire

Le besoin d'une offre de services adaptés aux personnes en situation de handicap et accessible

Une coopération des acteurs à renforcer sur le territoire

Mobilité

Un territoire bien desservi (axes routiers, gares, réseau de bus)

Des solutions innovantes en matière de mobilité (S'chool bus, plateformes covoiturage, vélos en libre service)

Un accompagnement des usagers vers les mobilités douces

Enfance

Une répartition géographique homogène sur le territoire

Un besoin de renforcer les équipes (nombre et compétences) pour accueillir les enfants à besoins spécifiques

Nécessité de mettre en réseau les acteurs

Jeunesse

Une offre faible et inégalement répartie sur le territoire

Une accessibilité aux équipements de loisirs qui reste un frein

Des horaires proposés correspondants aux horaires ALSH, non adaptés au public

Une forte disparité sur l'accompagnement proposé (insertion, prévention...)

Animation de la vie sociale

Un tissu associatif très actif mais une inquiétude sur le remplacement des bénévoles

Une augmentation de la population des seniors

Une répartition des structures de la vie sociale

Accès aux droits

Un manque de lisibilité de différents dispositifs pour les acteurs et habitants

Une offre de service de proximité à déployer en milieu rural

La nécessité de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner les publics

Méthode orientée changement

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE :

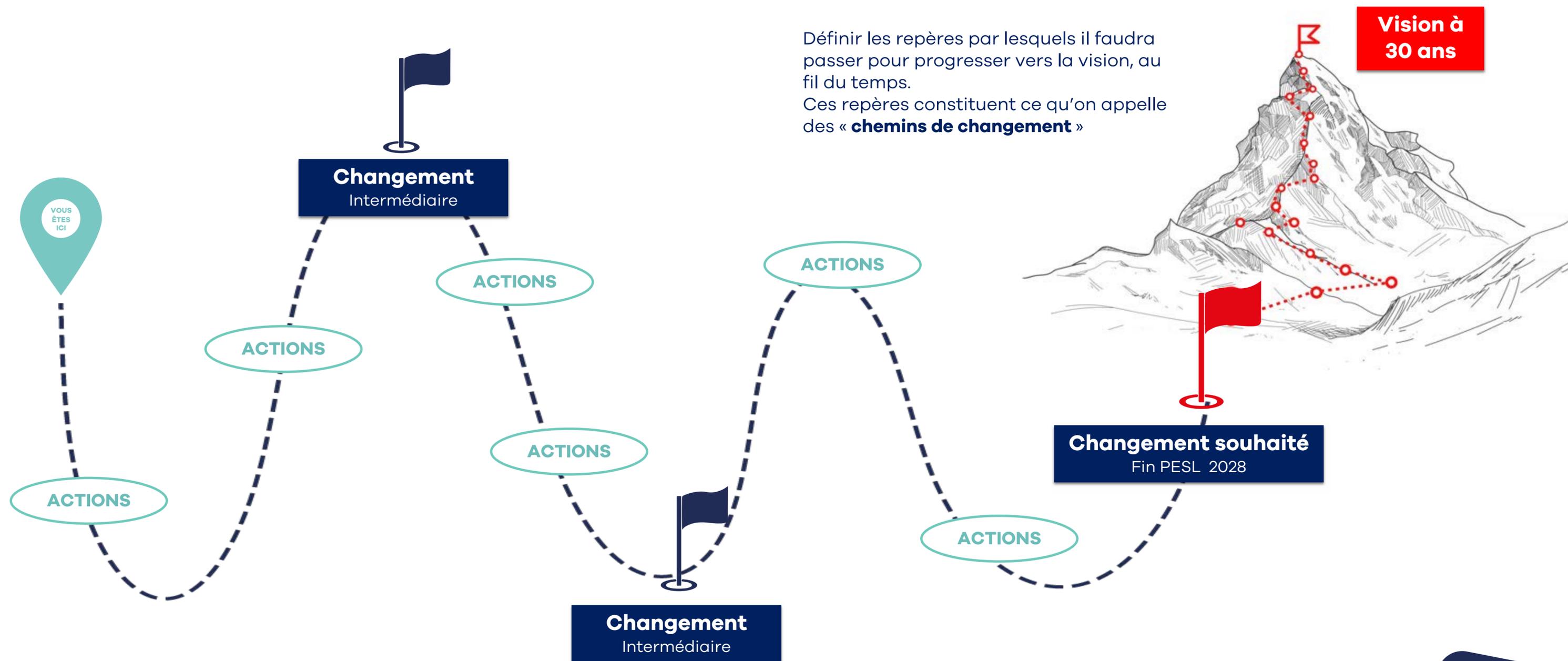
La méthode orientée changement permet de planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement.

Au-delà de la méthodologie, elle invite les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives.

Elle vise, non pas à se focaliser sur les aspects matériels produits par un projet, mais sur les changements qu'il produit pour les habitants.

Les élus et les institutions partenaires (Ars, Caf, Département de l'Eure, État et Éducation nationale) ont été sollicités afin de partager leurs enjeux et déterminer ensemble les changements qu'ils souhaitaient pour leur territoire.

Élaboration des chemins de changement

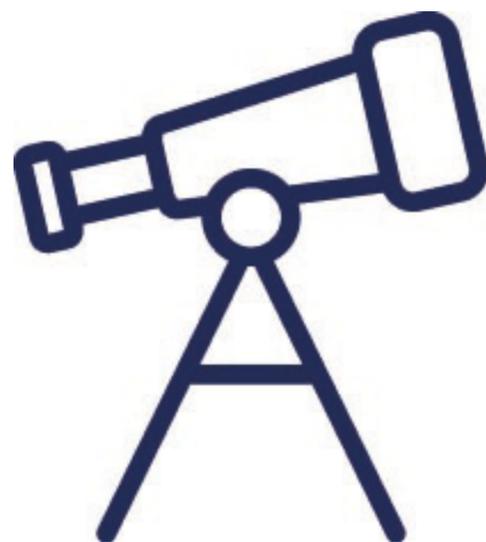


Définir les repères par lesquels il faudra passer pour progresser vers la vision, au fil du temps.
Ces repères constituent ce qu'on appelle des « **chemins de changement** »

La méthode orientée changement

LA VISION PARTAGÉE

La vision à 30 ans :



L'Agglo Seine-Eure est un territoire où les habitants, s'intéressent, participent et élaborent, aux côtés des élus et des institutions, des propositions qui fondent le territoire de demain.

Quelles que soient les difficultés auxquelles ils sont confrontés, tous les habitants du territoire de l'Agglomération Seine-Eure, accèdent à leurs droits et services sociaux, santé, éducatifs, sportifs et culturels présents sur le territoire et bénéficient d'un accompagnement adapté. En outre, l'offre de services est évolutive et correspond aux besoins exprimés.

Établir les chemins de changement

EN PARTANT DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES HABITANTS,
LES ACTEURS ET LES ÉLUS, NOUS AVONS CONSTRUIT
3 CHEMINS DE CHANGEMENT :

1



**La qualité
d'accueil**

2



**L'accessibilité
des services**

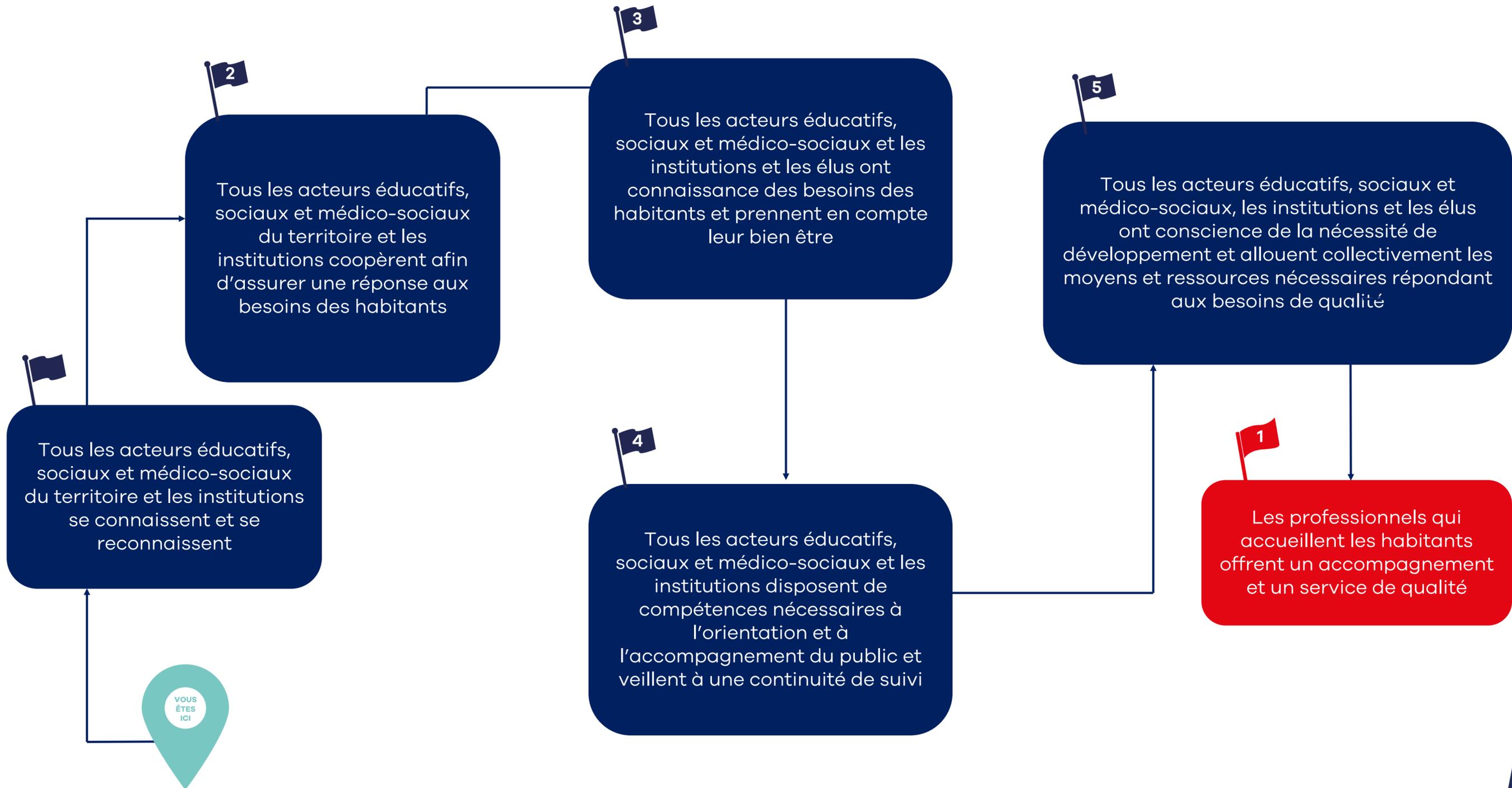
3



**Le vivre ensemble
et le lien social**

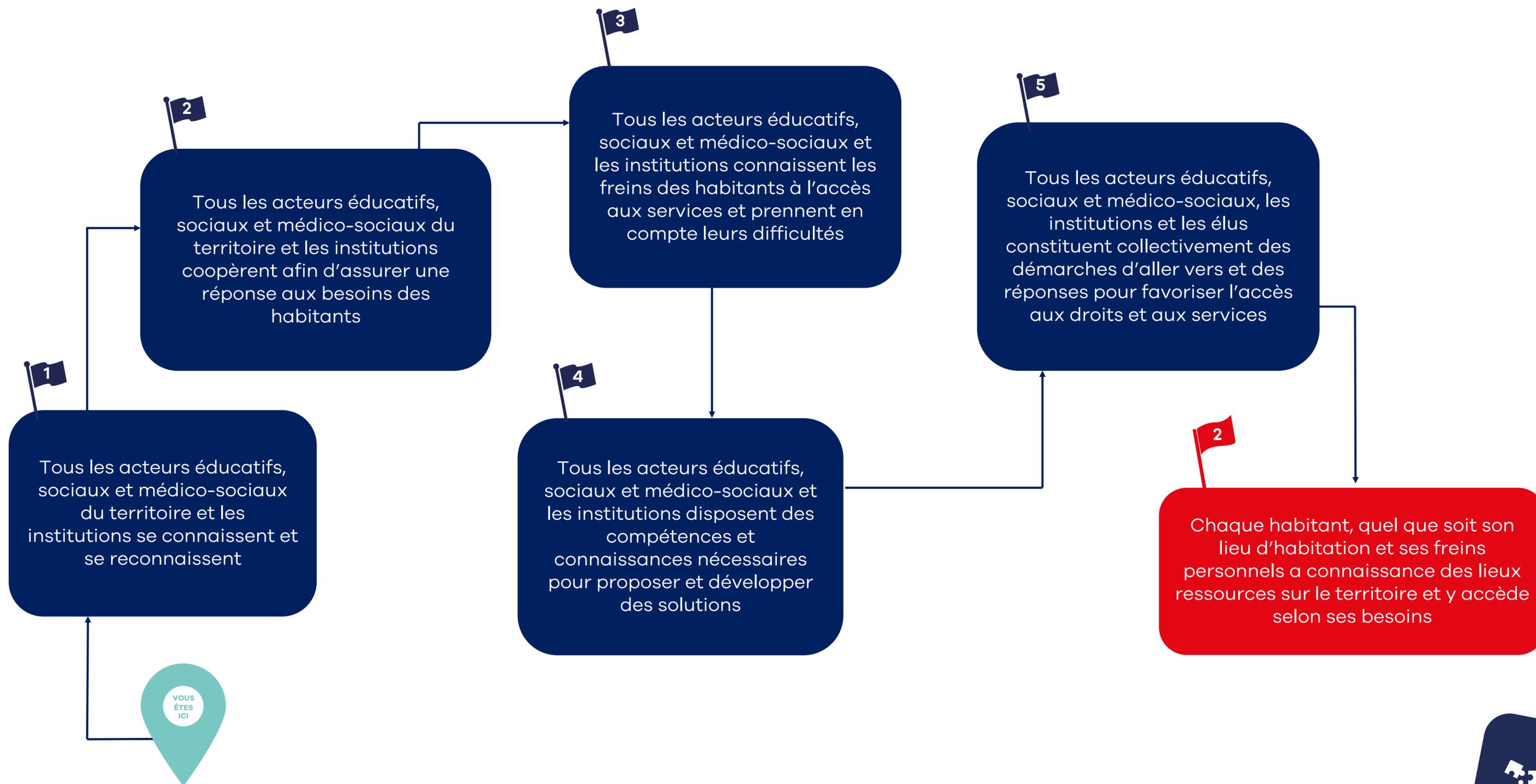
1

Chemin de changement n°1: LA QUALITÉ D'ACCUEIL



2

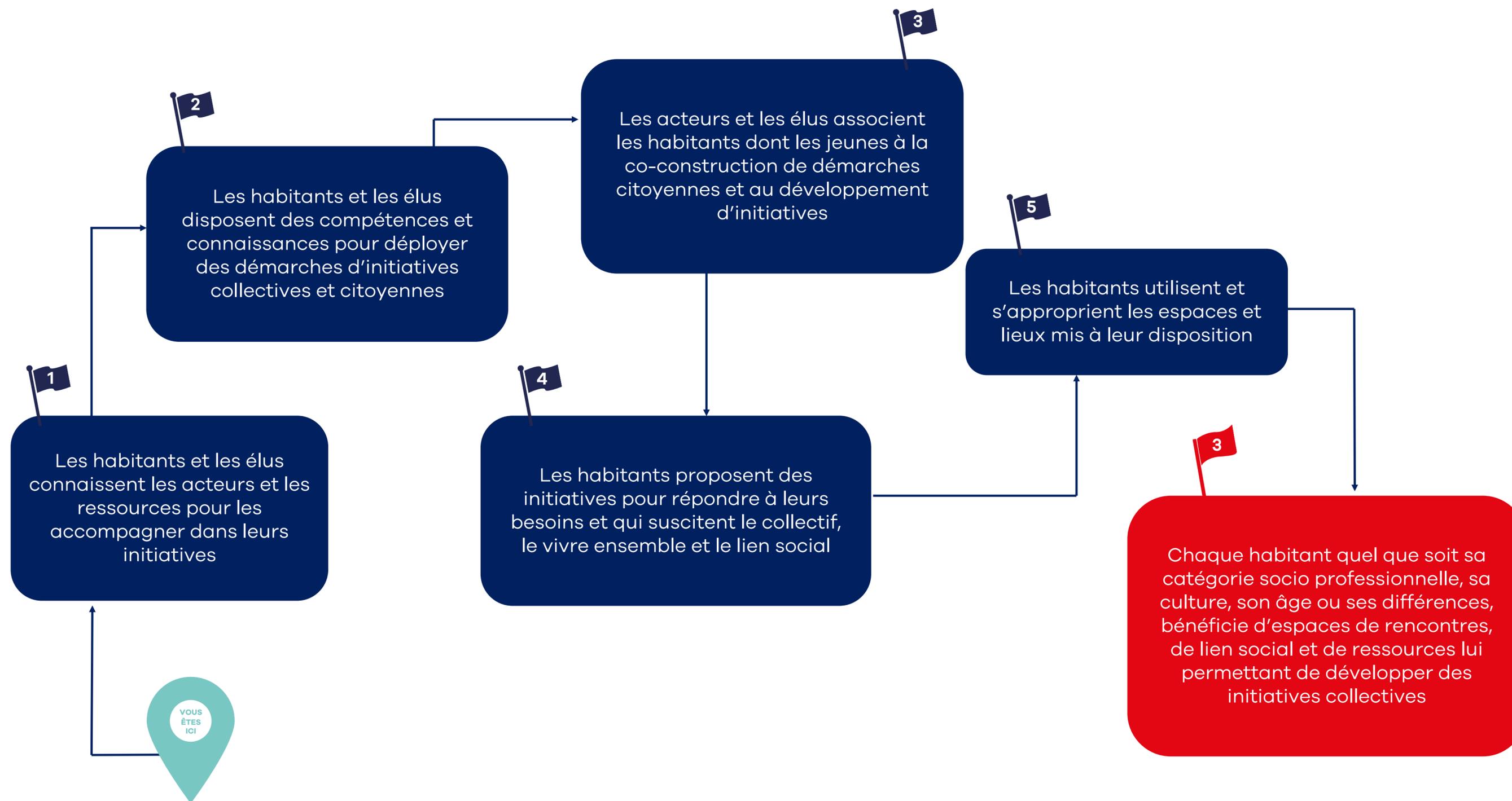
Chemin de changement n°2 : L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES



3

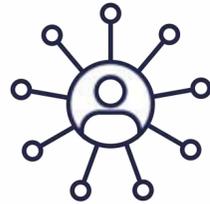
Chemin de changement n°3 :

LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL



Actions permettant d'accéder aux changements souhaités

Fiche projet n°1



**Mise en place
des réseaux**

Fiche projet n°2



**Améliorer
la communication**

Fiche projet n°3



**Soutenir
la proximité**

Fiche projet n°4



**Favoriser le vivre ensemble
et le lien social**

Fiche projet n°5



**Développer le pouvoir
d'agir des habitants**

Fiche projet n°6



**Adapter
l'offre d'accueil**

1

Fiche projet n°1 :

MISE EN PLACE DES RÉSEAUX – LES ACTIONS

AXE DU PESL : ✓ La qualité d'accueil

- L'accessibilité des services
- Le Vivre ensemble



CHANGEMENTS SOUHAITÉS :

- 1.1 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire et les institutions se connaissent et se reconnaissent
- 1.2 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire et les institutions coopèrent afin d'assurer une réponse aux besoins des habitants
- 1.3 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux et les institutions et les élus connaissent les freins à l'accès des familles à l'ensemble des services du territoire et prennent en compte l'équilibre mental et la sécurité affective
- 1.5 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les institutions et les élus ont conscience de la nécessité de développement et allouent collectivement les moyens et ressources nécessaires répondant aux besoins de qualité
- 3.2 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les institutions et les élus ont conscience de la nécessité de développement et allouent collectivement les moyens et ressources nécessaires répondant aux besoins de qualité.



CONSTATS/BESOINS EXPRIMÉS :

- Besoin d'inter connaissance (champs de compétences, missions, actions mises en place par chaque acteur...)
- Envie d'acquérir un langage commun pour mieux se comprendre et partager une culture commune



OBJECTIFS :

Objectifs généraux :

- Mieux se connaître pour mieux accompagner et orienter le public
- Echanger pour s'inscrire dans une démarche globale
- Favoriser les complémentarités et la transversalité
- Faciliter le soutien entre pairs et permettre à chacun de s'inspirer des expériences des autres

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des réseaux par thématique pour permettre la rencontre entre les acteurs
- Organiser des temps de rencontre en fonction des besoins exprimés
- Proposer des temps de formation collectifs et/ou d'analyse-échanges de pratiques, des conférences, colloques, forums en fonction des attentes et besoins repérés

1

Fiche projet n°1 :

MISE EN PLACE DES RÉSEAUX – LES ACTIONS

N° Action	Nom de l'action	Public cible	Modalités de mise en œuvre	Partenaires sollicités	PE	E	J	P	A VS	H	Effets / aux changements visés
1.1	Réseau petite enfance	Acteurs petite enfance du territoire	Une plénière chaque année puis des groupes de travail par thématique	CAF, PMI	x						<ul style="list-style-type: none"> • Une cohérence dans l'accompagnement des familles du territoire • Interconnaissance des acteurs, construction de projets communs à destination du public
1.2	Réseau parentalité	Acteurs parentalité du territoire	Répertorier les acteurs du territoire	ARS CAF PMI				x			<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un réseau à l'échelle de l'agglomération en complémentarité avec ceux qui existent déjà sur le territoire. Mener une réflexion sur la structuration de l'offre par rapport aux besoins exprimés
			Mener une réflexion pour la construction d'un réseau à l'échelle de l'agglomération en prenant en compte l'existant								
1.3	Réseau animation de la vie sociale	Centres sociaux et espaces de vie sociaux du territoire	Mise en place d'un réseau : 1 réunion tous les 2 mois						x		<ul style="list-style-type: none"> • Interconnaissance • Impulser la coopération entre les structures du territoire pour un accueil plus efficient des publics • Faciliter le réseau d'échanges, exploiter les ressources du territoire, accompagner au changement de pratiques
1.4	Réseau handicap	Acteurs handicap du territoire	Mise en place d'un réseau	CD MDPH							<ul style="list-style-type: none"> • Interconnaissance des acteurs • Favoriser la culture commune par rapport de formations et outils
			Répertorier les besoins							x	
			Animation de groupe de travail thématiques								
1.5	Réseau enfance	Coordinateurs enfance, directeurs ALSH	Répertorier les acteurs locaux	DSDEN CAF							<ul style="list-style-type: none"> • Des acteurs qui se rencontrent régulièrement • Mise en place d'une dynamique à travers la naissance de projets partagés
			Collecter les besoins des acteurs								
			Solliciter les membres potentiels du réseau			x					
			Déterminer les enjeux prioritaires du réseau								
1.6	Réseau Jeunesse	Directeurs espaces jeunes	Répertorier les acteurs locaux	DSDEN CAF Mission locale							<ul style="list-style-type: none"> • Des acteurs qui se rencontrent régulièrement • Mise en place d'une dynamique à travers la naissance de projets partagés
			Collecter les besoins des acteurs								
			Solliciter les membres potentiels du réseau				x				
			Déterminer les enjeux prioritaires du réseau								
1.7	Réseau élus	Tous les élus du territoire de l'Agglomération	Informar les élus de la démarche, des objectifs et proposer un atelier de travail pour affiner leurs attentes	Prestataire extérieur pour accompagner le projet							<ul style="list-style-type: none"> • Interconnaissance • Partage d'expérience • Lieu ressource pour les élus

2

Fiche projet n°2 :

AMÉLIORER LA COMMUNICATION

- AXE DU PESL :**
- ✓ La qualité d'accueil
 - ✓ L'accessibilité des services
 - Le Vivre ensemble et le lien social



CHANGEMENTS SOUHAITÉS :

- 2.5 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les institutions et les élus constituent collectivement des démarches d'aller-vers et des réponses pour favoriser l'accès aux droits et aux services.



CONSTATS/BESOINS EXPRIMÉS :

- Manque de compétences et connaissances des habitants : non maîtrise de la langue française, du numérique, savoir faire les démarches administratives, ou savoir à qui s'adresser, etc.
- L'information reçue peut être inexacte/partielle ou pas adaptée à la situation (mauvaise information).
- Difficulté de mobilité : peur d'aller vers les structures, frein à la mobilité psychologique, frein mobilité physique notamment en milieu rural.
- Nécessité de mieux communiquer aux habitants et de proposer des outils de communication adaptés.
- Besoin d'interconnaissance des acteurs (qui fait/quoi/ dispositifs existants) et de coordination pour mieux accompagner et orienter.
- Besoin de formation, de sensibilisation et de connaître des modalités et outils de communication adaptée.



OBJECTIFS :

Objectifs généraux :

- Améliorer la communication et simplifier l'information pour permettre la compréhension de tous et éviter le non-recours aux droits.

Objectifs opérationnels :

- Valoriser et communiquer l'offre et les dispositifs existants auprès de la population pour en faciliter l'accès
- Adapter la communication auprès des habitants pour qu'elle soit plus claire et lisible
- Mettre en place des formations spécifiques aux acteurs de 1er et 2e niveau pour adapter la communication et transmettre des outils nécessaires

2

Fiche projet n°2 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION

N° Action	Nom de l'action	Public cible	Modalités de mise en œuvre	P	E	J	P	AVS	H	Effets / aux changements visés
2.1	Valoriser et communiquer l'offre et les dispositifs existants auprès de la population pour faciliter l'accès		Communiquer sur les services de proximité existants à l'échelle du territoire (plaquettes, cocoon...)	x	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> Accès facilité aux structures Augmentation de fréquentation des structures d'accueil et d'accompagnement
			Améliorer la signalétique des structures de premier accueil ou les structures spécialisées d'accompagnement					x	x	
			Communiquer sur le transport à la demande et s'assurer que les transports en commun desservent les structures d'accueil de 1er niveau					x	x	
2.2	Adapter la communication auprès des habitants pour qu'elle soit plus claire et lisible		Utiliser tous les moyens de communication pour informer la population : panneau Pocket, journal communal/agglo, réseaux sociaux, flyers, commerçants, etc	x	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> Simplification de tous les outils de communication réalisés et diffusés Usage de la cartographie par les acteurs et habitants
			Réaliser une cartographie numérique et interactive des structures d'accueil de proximité simplifiée et accessible pour tous					x	x	
			Utiliser les outils de simplification de l'information pour formaliser une communication adaptée pour tous	x	x	x	x	x	x	
2.3	Mise en place d'un programme de formation à destination des professionnels accueillant du public	Tout professionnel accueillant du public (acteurs de 1 ^{er} et 2 nd niveau)	Proposer un programme de formation à destination de toutes les structures d'accueil de proximité et de 1er niveau, notamment pour améliorer l'accueil des publics spécifiques.	x	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de 3 ou 4 sessions de formation par an Session d'information à tous les nouveaux acteurs (prise de poste).
			Former et accompagner les acteurs à la simplification de l'information : FALC, Littératie, Communication Améliorée et Alternative (CAA)					x	x	
			Organiser des formations de Premiers secours en santé mentale ou sensibilisation handicap						x	

SOUTENIR LA PROXIMITÉ

- AXE DU PESL :**
- ✓ La qualité d'accueil
 - ✓ L'accessibilité des services
 - Le Vivre ensemble et le lien social



CHANGEMENTS SOUHAITÉS :

- 1.3 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux et les institutions et les élus connaissent les freins à l'accès des familles à l'ensemble des services du territoire et prennent en compte l'équilibre mental et la sécurité affective.
- 2.4 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les institutions et les élus constituent collectivement une démarche d'aller vers pour assurer l'accès aux droits et aux services pour tous.



CONSTATS/BESOINS EXPRIMÉS :

- Manque de compétences et connaissances des habitants : non maîtrise de la langue française, du numérique, savoir faire les démarches administratives, ou savoir à qui s'adresser, etc.
- L'information reçue peut être inexacte/partielle ou pas adaptée à la situation (mauvaise information).
- Difficulté de mobilité : peur d'aller vers les structures, frein à la mobilité psychologique, frein mobilité physique notamment en milieu rural.
- Difficulté d'avoir accès à ses droits et plus particulièrement quand on est en situation de handicap (non-maitrise de la langue française, du numérique, savoir faire les démarches administratives, ou savoir à qui s'adresser, etc.), frein à la mobilité physique et psychique notamment en milieu rural.
- Besoin d'actions de proximité à destination des familles
- Difficultés des familles hors des grandes villes d'accéder aux services.
- Besoin de se retrouver entre parent et enfant.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer l'accès aux droits pour tous par un accueil de proximité sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et soutenir les parents et aidants.
- Développer les actions de proximité à destination des familles adaptées à leurs besoins.
- Favoriser le lien parent-enfant.

Fiche projet n°3 : SOUTENIR LA PROXIMITÉ

N° Action	Nom de l'action	Public cible	Modalités de mise en œuvre	Partenaires sollicités	P	E	J	P	AVS	H	Effets / aux changements visés	
					E							
3.1	Développement des permanences de proximité	Les habitants du territoire	Proposer une offre de proximité d'ateliers numériques								<ul style="list-style-type: none"> • Une répartition géographique de l'offre de services de proximité • Coordination et mutualisation entre structures pour déployer une offre de service de proximité • Mise en place opérationnelle du service public territorial de l'autonomie sur le territoire 	
			Déployer des équipes mobiles et/ou hors les murs pour proposer une offre de services de proximité de médiation et d'accompagnement notamment dans les démarches administratives									
			Co-construire une réponse localisée du service public territorial de l'autonomie par un accueil individualisé et d'accompagnement global pour les personnes en situation de handicap, les familles et aidants du territoire avec l'appui du CD27 et de la communauté 360							x		
3.2	Soutenir l'offre de soutien aux parents et aidants	Parents d'enfants en situation de handicap et aidants	Soutenir une offre de répit adaptée aux besoins des aidants et parents du territoire (ex : handisitting)	Les structures volontaires du territoire				x		x	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'offre de répit par les familles et aidants • Mise en œuvre d'événements grand public inclusifs, sollicitation des différentes modalités de transport pour les personnes en situation de handicap et les aidants/familles • Répartition géographique du dispositif d'écoute • Organisation de 3 ou 4 sessions de formation par an en fonction des besoins et de la typologie des acteurs et professionnels • Organisation d'une session d'information par an en direction des structures jeunesse et établissements scolaires 	
			Eviter l'isolement social des personnes en situation de handicap en proposant des offres inclusives					x	x	x		
			Lutter contre l'épuisement de l'aidant à l'aide d'une programmation spécifique	Les communes				x	x	x		
			Former les acteurs et professionnels aux spécificités du handicap (accueil/parcours/accompagnement)		Les institutions partenaires	x	x	x	x	x		x
			Sensibiliser le grand public au champ du handicap pour faciliter l'inclusion			x	x	x	x	x		x
3.3	Créer un lieu ressource itinérant pour accompagner les familles dans le rôle de parent de la conception à l'adolescence	Les familles du territoire	Favoriser la participation des familles aux activités parents-enfants, et favoriser les échanges et rencontres entre enfants, entre jeunes, entre parents, entre parents-enfants, entre parents-jeunes	CAF CD27 / PMI ARS	x	x	x	x			<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des familles sur chaque espace de vie • Mobilisation de l'itinérance sur le territoire 	
			Permettre aux familles d'avoir un lieu ressource identifié à proximité de leur lieu de vie		x	x	x	x				

4

Fiche projet n°4 :

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL

- AXE DU PESL :**
- La qualité d'accueil
 - L'accessibilité des services
 - ✓ Le Vivre ensemble et le lien social



CHANGEMENTS SOUHAITÉS :

- 3.4 : Les habitants proposent des initiatives pour répondre à leurs besoins qui suscitent le collectif, le vivre ensemble et le lien social.
- 2.5 : Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les institutions et les élus constituent collectivement des démarches d'aller-vers et des réponses pour favoriser l'accès aux droits et aux services.



CONSTATS/BESOINS EXPRIMÉS :

Les habitants et les acteurs du territoire ont exprimé le besoin de pouvoir disposer de lieux pour se réunir, partager des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de manière informelle.



OBJECTIFS :

Objectifs généraux :

- Favoriser le vivre ensemble.
- Garantir la cohésion de territoire.
- Développer le maillage territorial.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux habitants de se réunir dans un lieu identifié.
- Impulser les rencontres intergénérationnelles.
- Favoriser l'échange des savoirs et/ou des compétences.

4

Fiche projet n°4 :

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL

N° Action	Nom de l'action	Public cible	Modalités de mise en œuvre	Partenaires sollicités	PE	E	J	P	AVS	H	Effets / aux changements visés
4.1	Mutualisation des moyens	Les structures associatives, les communes, l'agglomération	Mise à disposition des moyens entre structures et ou communes/agglomération		x	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> • Une coopération efficace et cohérente entre les partenaires locaux (professionnels, associations, élus, habitants,) • Offre de service diversifiée possible, faciliter l'accès au public • Réalisation d'actions sur les territoires dépourvus • Diminuer les doublons d'actions sur le territoire • Équité des territoires
			Impulser la mise en œuvre d'animation d'ateliers entre structures		x	x	x	x	x	x	
			Développer les projets partagés entre structures		x	x	x	x	x	x	
			Faciliter l'utilisation des locaux publics pour le tissu associatif		x	x	x	x	x	x	
4.2	Élargir le rayonnement des structures pour une meilleure couverture du territoire	Les structures d'animation de la vie sociale	Valoriser le rayonnement des structures en favorisant l'itinérance sur des territoires dépourvus	CAF Agglomération Communes Structures associatives Jeunesse et sport DEETS – CS – EVS	x	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible l'offre présente sur le territoire aux espaces de vie qui n'en sont pas pourvus : augmenter la proposition d'actions
			S'appuyer sur des lieux et structures existants « non identifiés » pour capter d'autres publics				x	x	x	x	
4.3	Adapter l'accueil du public à ses besoins	Les structures d'animation de la vie sociale	Mener une réflexion sur les horaires d'ouverture des structures d'animation de la vie sociale par rapport au public ciblé	Structures d'animation de la vie sociale CAF	x	x	x	x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> • Une fréquentation plus élargie et plus dense du public • Une mobilisation d'un public qui ne fréquente pas les structures habituellement
			Utiliser les espaces publics pour développer le vivre ensemble, l'intergénérationnel et la captation des jeunes		x	x	x	x	x	x	
4.4	Développer les espaces de rencontre et de convivialité	Les habitants (avec des attentes sur des actions intergénérationnelles)	Rendre accessible à tous les publics des espaces de convivialité sur les territoires non couverts (ruralité – zones blanches).	Communes ESS CAF Structures AVS Associations			x		x		<ul style="list-style-type: none"> • Une facilitation des initiatives habitants • Un pouvoir d'agir plus accessible pour les habitants qui souhaitent être acteurs dans leur espace de vie • Des connaissances accessibles en favorisant les échanges et le partage d'informations, • Une société citoyenne en impulsant la solidarité et l'entraide entre habitants
			Favoriser l'échange des savoirs et connaissances à travers les différents projets menés par les acteurs du territoire						x		

5

Fiche projet n°5 :

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

- AXE DU PESL :**
- La qualité d'accueil
 - ✓ L'accessibilité des services
 - ✓ Le Vivre ensemble et le lien social



CHANGEMENTS SOUHAITÉS :

- 2.4: Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux et les institutions disposent des compétences et connaissances nécessaires pour proposer et développer des solutions.
- 3.2: Les habitants et les élus manifestent un intérêt et disposent des compétences aux démarches d'initiative collective et citoyenne



CONSTATS/BESOINS EXPRIMÉS :

- De nombreuses consultations et concertations citoyennes sont menées sur le territoire et les éléments recueillis ne sont pas ou peu valorisés. Ces multiples démarches « d'aller vers » se croisent et ne se rencontrent pas. L'Agglomération est régulièrement sollicitée pour partager des données de diagnostic mais n'est pas dotée d'outils pour apporter une réponse efficace et efficiente aux acteurs du territoire.
- Les élus locaux ont exprimé la volonté de développer les échanges avec les citoyens et de pouvoir mieux prendre en compte leurs besoins. Ils ont la volonté de permettre aux citoyens de devenir acteurs dans leur espace de vie.



OBJECTIFS :

Objectifs généraux :

- Impulser la démocratie participative
- Permettre l'émancipation citoyenne

Objectifs opérationnels :

- Formaliser les enjeux de la participation citoyenne avec les structures AVS
- Recueillir la parole des habitants sur les territoires dépourvus de structures AVS
- Développer des outils de partage de recueil de données (consultations, concertations...)
- Former les acteurs locaux aux outils et méthodes de recueil innovants

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

N° Action	Nom de l'action	Public cible	Modalités de mise en œuvre	Partenaires sollicités	P	E	J	P	A V S	H	Effets / aux changements visés
5.1	Mener une réflexion avec les élus et les acteurs concernés sur la participation citoyenne	Élus Institutions Acteurs du territoire	Favoriser la prise en compte des besoins des habitants	Intervenant extérieur Fédération des centres sociaux					x		<ul style="list-style-type: none"> • Une définition partagée de la participation citoyenne • Un portage politique affirmé sur la participation citoyenne • Un pouvoir d'agir plus accessible pour les habitants qui souhaitent être acteurs dans leur espace de vie • Une meilleure cohésion de territoire entre les élus locaux , les structures AVS et institutions
			Associer les habitants à la co-construction de projets émergeant sur leur espace de vie						x		
			Donner la possibilité aux structures AVS de partager leur expérience et de définir ensemble une méthodologie						x		
			Accompagner les structures AVS sur la méthodologie dans les processus de concertations et consultations collectives en présence des élus locaux						x		
5.2	Recueil de la parole des habitants	Habitants Structures AVS	Développer des actions "d'aller-vers" les habitants sur les territoires dépourvus d'ingénierie structurelle	Structure ESS			x	x	x	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure prise en compte des populations éloignées des structures AVS 	
5.3	Outils de partage de données	Structures AVS	S'appuyer sur des solutions numériques qui permettent de croiser les données	Prestataire extérieur					x		<ul style="list-style-type: none"> • Un recueil de données plus efficient (données accessibles et analyses partagées) • Une cohésion de territoire qui facilite la complémentarité
			Mettre en place des formations pour l'utilisation des outils								
5.4	Accompagner les structures et communes à développer des projets structurants sur les espaces de vie non couverts	Structures AVS Associations Institutions Agglo Communes	Mettre en synergie les acteurs locaux autour d'un projet global structurant répondant à un ou plusieurs indicateurs du diagnostic de territoire	ESS Prestataire extérieur					x		<ul style="list-style-type: none"> • Une réponse adaptée aux besoins identifiés en favorisant la cohésion et la complémentarité des dispositifs, actions, projets existants sur le territoire • Une meilleure prise en compte de l'existant • Etre efficace en réunissant tous les acteurs concernés par un projet commun
			Adapter l'accompagnement de projets structurant au regard des besoins émergeant sur le territoire								

6

Fiche projet n°6 :

ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL

- AXE DU PESL :**
- ✓ La qualité d'accueil
 - ✓ L'accessibilité aux services
 - Le Vivre ensemble et le lien social



CHANGEMENTS SOUHAITÉS :

- 1.2 et 2.2 Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux du territoire et les institutions coopèrent afin d'assurer une réponse aux besoins des habitants
- 1.5 Tous les acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux, les institutions et les élus ont conscience de la nécessité de développement et allouent collectivement les moyens et ressources nécessaires répondant aux besoins de qualité



CONSTATS/BESOINS EXPRIMÉS :

- Besoin d'adéquation entre l'offre et la demande d'accueil
- Besoin d'informer les élus pour accompagner la prise de décision pour la création des structures d'accueil
- Besoin d'accueils spécifiques (atypique, ponctuel et/ou d'urgence, AVIP, pendant la formation des professionnels (AMA), enfant en situation de handicap)
- Développer une offre de service et d'accompagnement des jeunes sur leur lieu de vie



OBJECTIFS :

Objectifs généraux :

- Permettre l'adéquation entre l'offre et la demande d'accueil
- Développer et accompagner l'accueil des enfants des familles aux besoins spécifiques
- Renforcer et développer l'offre jeunesse sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

- Actualiser chaque année les fiches d'identité des structures et les observatoires pour accompagner la prise de décision des élus en renforçant les cellules de veille sur le territoire Seine-Eure.
- Favoriser la création de nouveaux modes d'accueil collectifs et/ou individuels pour répondre à la demande des familles aux besoins spécifiques.
- Harmoniser les réponses aux besoins et mutualiser les services d'accueil.
- Rendre accessible aux jeunes les espaces de vie et de rencontre

ADAPTER L'OFFRE D'ACCUEIL

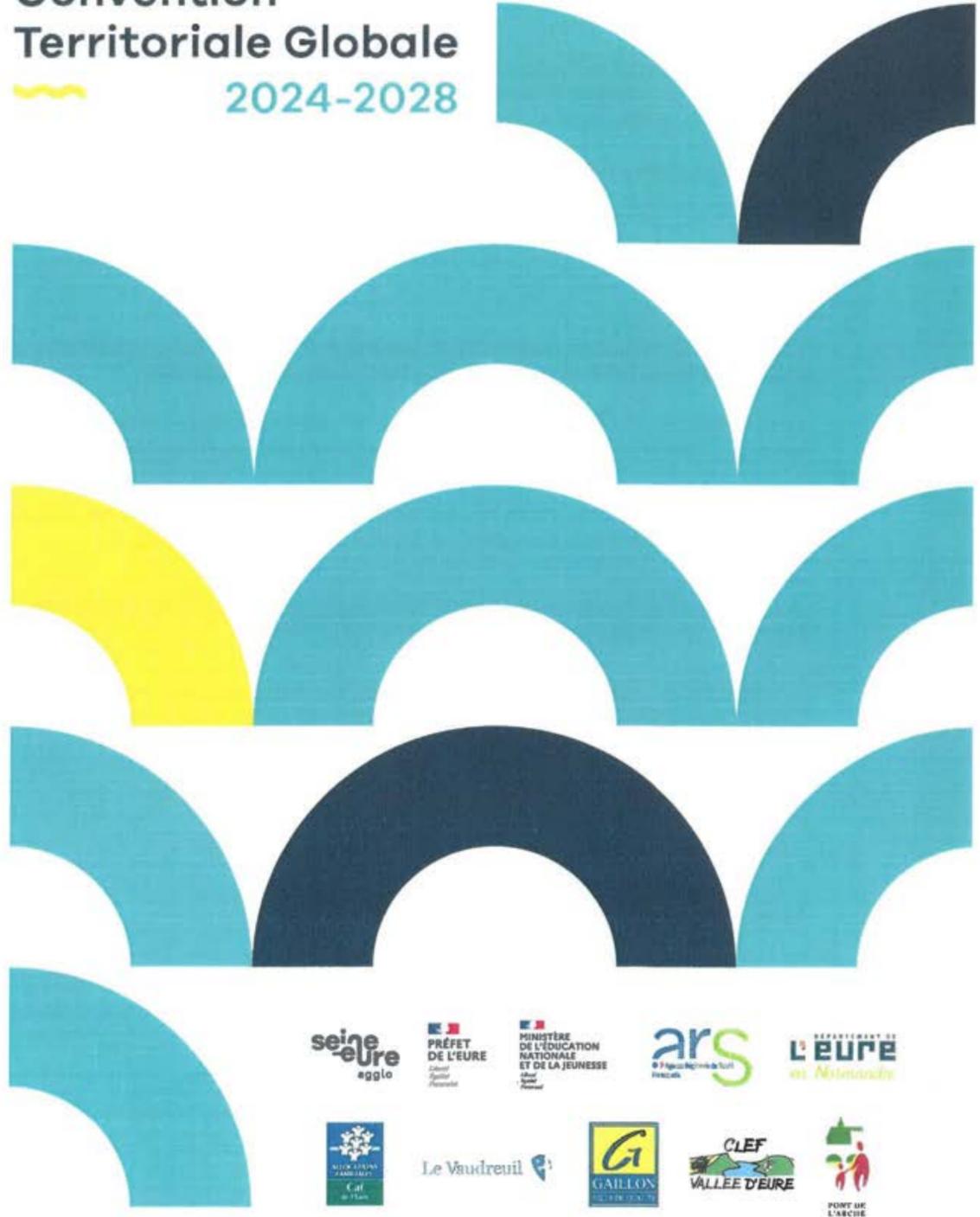
N° Action	Nom de l'action	Public cible	Modalités de mise en œuvre	Partenaires sollicités	P	E	J	P	A	V	S	H	Effets / aux changements visés
6.1	Adéquation entre l'offre d'accueil et la demande	Professionnels Elus	Déploiement de la version II du logiciel Cocoon	Structures collectives tous types de gestionnaires RPE PMI CAF	x								<ul style="list-style-type: none"> Aide à la prise de décision pour les Elus Accompagnement des porteurs de projet sur le territoire
			Fiches identités par commune (petite enfance, enfance et jeunesse)		x	x	x						
			Mise à jour de l'observatoire		x	x	x	x	x	x			
			Cellule de veille		x								
			Accompagner l'adaptation du projet aux besoins identifiés sur l'espace de vie concerné		x	x	x	x	x	x			
6.2	Valorisation du métier d'assistant maternel	AM Futur Professionnels Parents	Exposition photos itinérante dans les communes	RPE AM Parents- Employeurs PMI	x								<ul style="list-style-type: none"> Attractivité du métier Evolution du nombre d'agrément
			Film valorisant le métier d'assistant maternel										
			La journée des assistants maternels										
6.3	Accompagner la professionnalisation	Professionnels	Les partages de pratiques (animateurs, assistants maternels, professionnels de structures collectives, ...)	Structures collectives tous types de gestionnaires AM	x	x	x	x	x	x	x		<ul style="list-style-type: none"> Optimisation du service aux familles Harmonisation de l'accompagnement des enfants, soutien à la professionnalisation
			Analyses de pratiques des professionnels		x	x	x	x	x	x			
			Réunions thématiques		x	x	x	x	x	x			
6.4	Structurer, formaliser et développer l'accueil de familles aux besoins spécifiques	Familles	Accompagner le développement des places AVIP à l'échelle du territoire de l'agglo :	Structures collectives tout type de gestionnaire	x		x		x				<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité des modes d'accueil collectifs aux enfants de famille défavorisées
			Définition du poste de coordination mutualisé à l'échelle de l'Agglo		x								
			Accompagner l'accueil d'enfants en situation de handicap et leurs familles		x	x	x	x	x	x			
			Guide handicap à l'attention des familles (orientation et information)		x	x	x	x	x	x			
			Formation des professionnels		x	x	x	x		x			
			Partages de pratiques autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap		x	x	x	x		x			
			Mettre en place des partenariats avec les structures d'accueil spécifiques		x	x	x	x		x			
			Développer l'accueil adapté aux besoins des familles : horaires atypiques, accueil ponctuel et/ou d'urgence		x	x	x	x		x			
			Développer l'accueil en crèche familiale ou mode d'accueil hybride		x								
			Favoriser l'accueil d'urgence dans les crèches familiales		x								
			Continuer l'harmonisation de la tarification dans les ALSH			x	x						

DOCUMENT CADRE :

Convention Territoriale Globale (CTG)

2024-2028

Convention Territoriale Globale 2024-2028



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Eure représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Charpin et par son Directeur, Monsieur Monteiro, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- L'Agglomération Seine Eure, représentée par son Président, Monsieur Leroy, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La Commune du Vaudreuil, représentée par sa 1^{ère} adjointe, Madame Brégeon, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Clef Vallée d'Eure, représentée par son Maire, Monsieur Lepinteur, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Gaillon, représentée par sa Maire, Madame Hantz, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Pont de l'Arche, représentée par son Maire, Monsieur Jacquet, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- Le département de l'Eure, représenté par son Président, Monsieur Rassaërt ;
- L'Éducation Nationale, représentée par la DASEN, Madame Moncada ;
- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, Monsieur Babre ;
- Et L'Agence Régionale de Santé Normandie représentée par Monsieur Luccioni Michaux ;

Sommaire

Préambule		Page 4
Article 1	Objet de la convention territoriale globale	Page 7
Article 2	Les champs d'intervention de la CAF	Page 8
Article 3	Les champs d'intervention de l'agglomération Seine Eure et des communes du Vaudreuil, de Gaillon, de Clef vallée d'Eure et de Pont de l'Arche	Page 8
Article 4	Les objectifs partagés au regard des besoins	Page 9
Article 5	Engagements des partenaires	Page 10
Article 6	Modalités de collaboration	Page 11
Article 7	Échanges de données	Page 11
Article 8	Communication	Page 12
Article 9	Évaluation	Page 12
Article 10	Durée de la convention	Page 12
Article 11	Exécution formelle de la convention	Page 12
Article 12	La fin de la convention	Page 13
Article 13	Les recours	Page 13
Article 14	Confidentialité Signatures	Page 14 Page 15
ANNEXES		
Annexe 1	Le diagnostic partagé	Page 16
Annexe 2	La liste des équipements	Page 17
Annexe 3	Plan d'actions 2024-2028 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	Page 21
Annexe 4	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	Page 29
Annexe 5	Évaluation	Page 30
Annexe 6-1	Décision du conseil communautaire de l'agglomération Seine Eure	Page 31
Annexe 6-2	Décision du conseil municipal de la commune du Vaudreuil	Page 34
Annexe 6-3	Décision du conseil municipal de la commune de Gaillon	Page 36
Annexe 6-4	Décision du conseil municipal de la commune de Clef vallée d'Eure	Page 39
Annexe 6-5	Décision du conseil municipal de la commune de Pont de l'Arche	Page 42
Annexe 7	Les champs d'intervention communs	Page 44
Annexe 8	La maquette financière CAF par gestionnaire (données CAF année 2022)	Page 45

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf en date du 18 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération Seine Eure en date du 22 Février 2024 figurant en annexe n° 6-1 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Vaudreuil en date du 19 février 2024 figurant sur l'annexe n° 6.2 de la présente convention,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gaillon en date du 5 février 2024 figurant sur l'annexe n° 6.3 de la présente convention,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Clef Vallée d'Eure en date du 19 février 2024 figurant sur l'annexe n° 6.4 de la présente convention,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pont de l'Arche en date du 12 février 2024 figurant sur l'annexe n° 6.5 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels, les collectivités locales. Les communes (et leurs regroupements) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Le contexte :

- Après la fusion de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et de la Communauté Eure Madrie Seine en septembre 2019 et l'élection du nouveau conseil communautaire en 2020, la collectivité a souhaité s'engager dans une démarche redéfinition de son projet de territoire. La Ctg signée en décembre 2020 donnait le cadre du futur projet éducatif et social local. Véritable déclinaison du projet de territoire, le PESL garantit un cadre unique et cohérent à l'échelle du territoire de l'Agglomération Seine Eure. La Ctg s'articule avec les deux Ctg communales du territoire : celle de Louviers et celle de Val de Reuil.

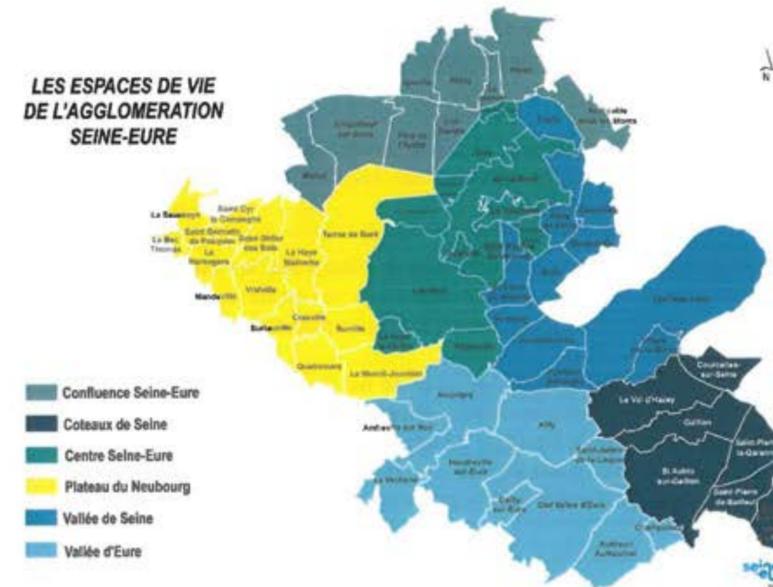
L'offre de services :

- Le territoire de l'Agglomération Seine Eure est doté d'une offre de services aux familles variée et complète, globalement adaptée aux besoins du territoire. Elle est déployée soit par l'Agglomération Seine Eure, soit par les communes selon les compétences prises. L'objectif de la démarche consiste à veiller à l'équilibre entre besoins et offre de services notamment sur les territoires ruraux éloignés en favorisant la mutualisation, la cohérence sur les six espaces de vie et l'optimisation de chacun des services. Elle s'appuie sur une gouvernance plurielle menée par les élus, les acteurs locaux, les institutions et les habitants du territoire.

Les espaces de vie :

- La taille de la collectivité et la diversité des besoins de sa population ont mené les élus à découper le territoire en 6 espaces de vie bien distincts afin d'en dégager les singularités et les complémentarités de proximité. Ces territoires « vécus » représentent des espaces locaux structurés par les activités quotidiennes de ses habitants : Les communes organisées en espace de vie présentent des caractéristiques géographiques et des fonctionnements communs. Elles partagent des besoins et des enjeux communs. La définition de ces espaces a été travaillée par les élus de l'Agglomération Seine Eure dans le cadre de la redéfinition du projet de territoire.

LES ESPACES DE VIE DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE



Les champs d'intervention prioritaires :

- L'Agglomération Seine Eure est inscrite dans la politique de la ville et dispose à ce titre d'un contrat de ville signé depuis le 4 novembre 2015 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Dans le cadre de la réécriture du nouveau contrat de ville, l'Agglomération Seine-Eure souhaite poursuivre une politique de réduction des inégalités au sein de son territoire, traduite dans la rédaction et la mise en œuvre du Contrat de Ville « Quartiers 2030 » avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les territoires prioritaires de l'Agglomération Seine Eure sont :

- Pour Louviers :

Le quartier : les Acacias - la Londe - les Oiseaux

Le quartier Maison rouge

- Pour val de Reuil

Le centre ville

- Gaillon

Les quartiers : La verte bonne, les jardins de bas, Gailloncel

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs sont précisés dans l'annexe n° 7.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Eure, l'agglomération Seine Eure, les communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche ainsi que les Institutions : la Préfecture de l'Eure, Le Conseil départemental, l'éducation nationale et l'agence régionale de santé de Normandie souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de l'agglomération Seine Eure (annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

7

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de l'agglomération Seine Eure ont pour objectifs de :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**
 - Les structures d'accueil (6 crèches, 6 relais petite enfance, 1 LAEP, 2 ludothèques) ;
 - 17 ALSH (peri et extrascolaire) et 7 ALSH ados ;
 - Les postes d'ingénierie permettant la mise en place des réseaux petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, accès aux droits et animation de la vie sociale.
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes**
 - Projets parentalité des associations (Condorcet, espace des 2 rives, centre social de Pont de l'Arche, L'OCAL) soutenus par le dispositif REAPP, aide aux vacances, ludothèque, promeneurs du net et l'écoute psychologique ;
 - Les postes d'ingénierie permettant la mise en place des réseaux parentalité (Agglomération Seine Eure et Pont de l'Arche).
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle**
 - Les 4 centres sociaux (Condorcet, Espaces des 2 rives, gens du voyage et Pont de l'Arche)
 - Les EVS (L'OCAL, Ls4J) ;
 - Les postes d'ingénierie permettant la mise en place des réseaux petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, jeunesse accès aux droits et animation de la vie sociale.
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement**
 - Les 4 centres sociaux (Condorcet, Espaces des 2 rives, gens du voyage et Pont de l'Arche)
 - Les EVS (L'OCAL, Ls4J) ;
 - Les postes d'ingénierie permettant la mise en place des réseaux petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, jeunesse accès aux droits et animation de la vie sociale.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE L'AGGLOMERATION SEINE EURE ET DES COMMUNES DU VAUDREUIL, GAILLON, CLEF VALLEE D'EURE ET PONT DE L'ARCHE

L'Agglomération Seine Eure et les communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche mettent en œuvre des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction de la définition de leurs compétences

Celles-ci concernent :

- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- L'accès aux droits, le soutien à l'animation locale ;

8

- L'accompagnement à la parentalité, aux personnes en situation de handicap, au public en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;
- La lutte contre la précarité et toutes formes de discrimination.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de l'enfance.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :



Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Eure, l'agglomération Seine Eure, les communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche, le département de l'Eure, la préfecture de l'Eure, l'éducation nationale et l'agence régionale de santé de Normandie s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, l'agglomération Seine Eure, les communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche, le département de l'Eure, la préfecture de l'Eure, l'éducation nationale et l'agence régionale de santé de Normandie à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir et à verser les bonus territoire directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente.

De son côté, l'agglomération Seine Eure, les communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

L'agglomération Seine Eure, les communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche s'engagent à maintenir le nombre de places existantes (annexe 2) et à étudier avec la Caf toute opportunité de développement qui interviendrait sur la période conventionnelle.

Chef de file de l'action sociale, le Département déploie sur l'ensemble du territoire une offre de services visant à répondre aux besoins des Eurois dans les domaines de l'accès aux droits, l'autonomie, la santé, le logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance et la famille.

Les Assises des Solidarités ont permis de définir avec les citoyens Eurois, les agents du Département, les partenaires Institutionnels et associatifs un nouveau Pacte des Solidarités construit autour de 6 thématiques : autonomie, enfance-famille-jeunesse, insertion et lutte contre la pauvreté, habitat-logement, santé, présence territoriale et partenariat.

La création des territoires de solidarité calqués sur les EPCI permet de renforcer la présence territoriale, la transversalité et le partenariat.

A ces fins, les services du Département se tiennent à l'écoute des projets portés par les acteurs du territoire. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux y contribuent chaque fois que le projet est en

cohérence avec leurs missions. Les services départementaux proposent également des actions en commun aux autres acteurs du territoire, notamment en matière d'actions collectives.

Enfin, le Département contribue au maximum à l'information de ses professionnels et de ses publics quant à l'offre de service de l'ensemble des partenaires. Il veille à l'information de ses partenaires quant à ses propres offres de services et leurs évolutions, toujours dans le but d'atteindre au maximum la population locale.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de l'Eure, de l'agglomération Seine Eure et des communes du Vaudreuil, Gaillon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

D'autre part,

- La présidence du comité de pilotage est assurée par le Président de l'agglomération Seine Eure ;
- Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité ;
- Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au

RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Des indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation seront intégrés dans le cadre de l'Annexe 5 par avenant en novembre 2024.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

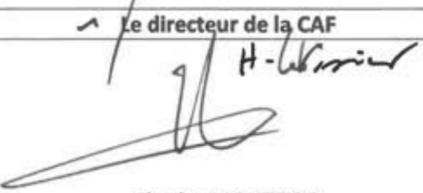
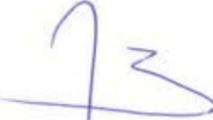
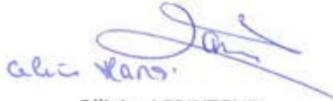
- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le Vaudreuil, Le 19 mars 2024 en autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p>Le Président de l'Agglomération Seine Eure</p>  <p>Bernard LEROY</p>	<p>Le Président de la CAF de l'Eure</p>  <p>Philippe CHARPIN</p>
<p>Le directeur de la CAF</p>  <p>Charles MONTEIRO</p>	<p>La Vice-Présidente du Conseil départemental</p>  <p>Anne TERLEZ</p>
<p>Le Préfet de l'Eure</p>  <p>Simon BABRE</p>	<p>L'Éducation Nationale</p>  <p>Françoise MONCADA</p>
<p>L'agence régionale de santé de Normandie</p>  <p>Mr LUCCIONI-MICHAUX</p>	<p>La 1^{ère} adjointe de la commune du Vaudreuil</p>  <p>Véronique BRIGEON</p>
<p>Le Maire de la commune de Gaillon</p> <p><i>Power délégation Chiraz Potbic</i></p>  <p>Odile HANTZ</p>	<p>Le Maire de la commune de Clef Vallée d'Eure</p> <p><i>Adjoint au Maire</i></p> <p><i>alic Mars</i></p>  <p>Ollivier LEPINTEUR</p>
<p>Le Maire de la commune de Pont de l'Arche</p>  <p>Richard JACQUET</p>	

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Le portrait de territoire sera détaillé dans le PESL.

Voici une synthèse du diagnostic qui reprend par thématique les points principaux. Ce travail est le résultat de différents temps d'animation proposés tout au long de la CTG 2020-2023 :

- Le diagnostic partagé
- Les groupes projet (recueil des besoins)
- Le recueil de la parole des habitants



ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

COMMUNE DU VAUDREUIL	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
CRECHE « LE JARDIN DES P'TITS CHOUX » gérée par l'association « Le Jardin des P'tits Choux »	1 place des Tilleuls 27100 LE VAUDREUIL
RPE	
RPE « LES RAMILLES »	1 place des Tilleuls 27100 LE VAUDREUIL
ALSH	
ALSH EXTRA ET PÉRI géré par l'association Loisirs de l'Enfance (ALE)	1 place des Tilleuls 27100 LE VAUDREUIL
LUDOTHEQUE	
LUDOTHEQUE	1 place des Tilleuls 27100 LE VAUDREUIL
COMMUNE DU VAUDREUIL	
BAFA/BAFD	

AGGLOMÉRATION SEINE EURE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
MICRO CRECHE - ST AUBIN SUR GAILLON	3 rue des Brulins 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
CRECHE "DOUDOUS ET COMPAGNIE" - GAILLON	5 rue Roland Roche 27600 GAILLON
CRECHE "LA FAR'ANDELLE" -PITRES - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	4 place de la Fraternité 27590 PITRES
CRECHE "LES CABRIOLES" - IGOVILLE géré par l'association « Espace des 2 Rives »	236 rue de la Ravine 27460 IGOVILLE
CRECHE "LE PETIT MONDE DE CASIMIR" - LE MANOIR - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	Rue Ile de France 27460 LE MANOIR SUR SEINE
CRECHE "LES P'TITS LOUPS" – PONT DE L'ARCHE – DSP par LPCR	58 rue du Général de Gaulle 27340 PONT DE L'ARCHE
LAEP	
LAEP "A PETITS PAS" - PONT DE L'ARCHE	58 rue de Général de Gaulle 27340 PONT DE L'ARCHE

17

RPE	
RPE "LA RIBAMBELLE" - LA CROIX ST LEUFFROY-CLEF VALLÉE D'EURE	3 rue du Presbytère 27490 CLEF VALLÉE D'EURE
RPE "L'ILOT DOUDOUS" - GAILLON	5 rue Roland Roche 27600 GAILLON
RPE ITINERANT "ROUL'DOUDOUS" * GAILLON	5 rue Roland Roche 27600 GAILLON
RPE "A PETITS PAS" - PONT DE L'ARCHE	58 rue du Général de Gaulle 27340 PONT DE L'ARCHE
RPE "MILLE ET UN POUSSINS" - LE MANOIR SUR SEINE	5 rue Alsace- Lorraine 27460 LE MANOIR
ALSH	
ALSH EXTRA "LA CANOPÉE" -AUBEVOYE-VAL D'HAZEY - géré par l'association « Local »	5 rue Maurice Ravel 27490 LE VAL D'HAZEY
ALSH PERI (MERCREDI) « LA CANOPÉE » - AUBEVOYE-VAL D'HAZEY - géré par l'association « Local »	5 rue Maurice Ravel 27490 LE VAL D'HAZEY
ALSH EXTRA « LE COLIBRI » - FONTAINE HEUDEBOURG-CLEF VALLÉE D'EURE - géré par l'association « Alefh »	1 rue des Hirondelles 27490 CLEF VALLÉE D'EURE
ALSH EXTRA "LE PETIT PRINCE" - GAILLON - géré par l'association « Local »	3 place Paul Doumer 27600 GAILLON
ALSH PERI (MERCREDI) "LE PETIT PRINCE" - GAILLON - géré par l'association « Local »	3 place Paul Doumer 27600 GAILLON
ALSH EXTRA "LES CANAILLOUX" - FONTAINE BELLENGER - géré par l'association « Local »	4 ter place Etienne Lemeilleur 27600 FONTAINE BELLENGER
ALSH PERI (MERCREDI) "LES CANAILLOUX" - FONTAINE BELLENGER - géré par l'association « Local »	4 ter place Etienne Lemeilleur 27600 FONTAINE BELLENGER
ALSH EXTRA ADOS - FONTAINE HEUDEBOURG-CLEF VALLÉE D'EURE - géré par l'association « Alefh »	Salle communale Rue des Ecoles 27490 CLEF VALLÉE D'EURE
ALSH ADOS - GAILLON - géré par l'association « Espace Condorcet »	12 rue Jean Moulin 27600 GAILLON
ALSH EXTRA - SAINT AUBIN SUR GAILLON - géré par l'association « Local »	2 rue de la Côté d'Angreville 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
ALSH PERI (MERCREDI) - SAINT AUBIN SUR GAILLON - géré par l'association « Local »	2 rue de la Côté d'Angreville 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON
ALSH EXTRA ADOS - Multi site	10 rue des champs 27940 COURCELLES SUR SEINE Rue Gustave Hue 27370 LA SAUSSAYE
ALSH PERI ADOS - Multi site	10 rue des champs 27940 COURCELLES SUR SEINE Rue Gustave Hue 27370 LA SAUSSAYE
ALSH EXTRA "LA MAISON DU TEMPS LIBRE" - ALIZAY	Rue de l'Andelle 27460 ALIZAY
ALSH PERI "LA MAISON DU TEMPS LIBRE" - ALIZAY	Rue de l'Andelle 27460 ALIZAY
ALSH EXTRA "LA P'TITE PAUSE" – POSES	88 rue des Masures 27740 POSES
ALSH PERI « LA P'TITE PAUSE » - POSES	88 rue des Masures 27740 POSES
ALSH EXTRA "LES FRIPOUILLES" - CRIQUEBEUF SUR SEINE	Rue des Canadiens 27340 CRIQUEBEUF SUR SEINE
ALSH PERI "LES FRIPOUILLES" - CRIQUEBEUF SUR SEINE	Rue des Canadiens 27340 CRIQUEBEUF SUR SEINE
ALSH PERI " LE MONDE DES COULEURS " - ALIZAY	48 rue des Forières 27460 ALIZAY
ALSH EXTRA " LE MONDE DES COULEURS " - ALIZAY	48 rue des Forières 27460 ALIZAY
ALSH EXTRA - "ESPACE ANIMATION"	74 rue de Bostenney 27370 LA SAUSSAYE

18

LA SAUSSAYE	
ALSH PERI - "ESPACE ANIMATION" LA SAUSSAYE	74 rue de Bostenney 27370 LA SAUSSAYE
ALSH EXTRA - " L'ILE AUX ENFANTS " LES DAMPS	Chemin des Haies 27340 LES DAMPS
ALSH PERI - " L'ILE AUX ENFANTS " LES DAMPS	Chemin des Haies 27340 LES DAMPS
ALSH EXTRA "LA RUCHE" - MONTAURE-TERRES DE BORD	Rue des Forières 27400 TERRES DE BORD
ALSH PERI "LA RUCHE" - MONTAURE-TERRES DE BORD	Rue des Forières 27400 TERRES DE BORD
ALSH EXTRA - « LES VRAIMIGNONS » VRAIVILLE	Place de la Mairie 27370 VRAIVILLE
ALSH PERI - « LES VRAIMIGNONS » VRAIVILLE	Place de la Mairie 27370 VRAIVILLE
ALSH PERI - FOUQUEVILLE	20 Rue Léon Loubet 27370 FOUQUEVILLE
ALSH PERI "L'ANNEXE DE MARTOT" - MARTOT	Rue de la Mairie, Château de Martot 27340 MARTOT
ALSH PERI - " LES P'TITS LOUPS DES BOIS " SAINT DIDIER DES BOIS	1 rue des écoles 27370 SAINT DIDIER DES BOIS
ALSH EXTRA - "LE JARDIN DES ÉMOTELLES" LÉRY	6 rue des Emotelles 27690 LÉRY
ALSH PERI - "LE JARDIN DES ÉMOTELLES" LÉRY	6 rue des Emotelles 27690 LÉRY
ALSH EXTRA - "LES NYMPHEAS" COURCELLES SUR SEINE	10 rue des champs 27940 COURCELLES SUR SEINE
ALSH PERI - "LES NYMPHEAS" COURCELLES SUR SEINE	10 rue des champs 27940 COURCELLES SUR SEINE
ALSH EXTRA - PITRES - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	4 place de la Fraternité 27590 PITRES
ALSH PERI - PITRES - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	4 place de la Fraternité 27590 PITRES
ALSH ADOS - PITRES - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	4 place de la Fraternité 27590 PITRES
ALSH EXTRA - LE MANOIR SUR SEINE - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	10 rue Île de France 27460 LE MANOIR SUR SEINE
ALSH PERI - LE MANOIR SUR SEINE - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	10 rue Île de France 27460 LE MANOIR SUR SEINE
ALSH ADOS - LE MANOIR SUR SEINE - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	10 rue Île de France 27460 LE MANOIR SUR SEINE
ALSH PERI - AMFREVILLE SOUS LES MONTS - géré par l'association « Espace des 2 Rives »	Place René Raban 27380 AMFREVILLE SOUS LES MONTS
ALSH EXTRA LES MOUSSAILLONS - ACQUIGNY	14 rue Aristide Briand 27400 ACQUIGNY
ALSH PERI (Mercredi et péri) - ACQUIGNY	14 rue Aristide Briand 27400 ACQUIGNY
ALSH EXTRA - "LE CLIC" ANDÉ	Rue des Écoles 27340 ANDÉ
ALSH PERI - "LE CLIC" ANDÉ	Rue des Écoles 27340 ANDÉ
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Centre social des gens du voyage	1 place Thorel 27 400 LOUVIERS
LUDOTHEQUE	
Ludothèque itinérante gérée par l'association « La semaine des 4 Jedis »	Ludobus itinérant au sein des ALSH
AGGLOMÉRATION SEINE EURE	
BAFA/BAFD	
SÉJOURS	
FONCTION DE PILOTAGE : 5 ETP	

- 1 ETP Chargé de coopération territorial
- 0.5 ETP Chargé de coopération Petite enfance
- 0.5 ETP chargé de coopération Parentalité
- 0.5 Chargé de coopération Enfance
- 0.5 Chargé de coopération Jeunesse
- 0.5 Chargé de coopération Animation de la vie sociale
- 1.5 Chargé de coopération Accès aux droits et handicap

COMMUNE DE CLEF VALLEE D'EURE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH PERI « LES HIRONDELLES » - FONTAINE HEUDEBOURG ET LA CROIX SAINT LEUFFROY-CLEF VALLÉE D'EURE - gérés par l'association « Alefh »	- Salle communale - Rue des Ecoles - Fontaine Heudebourg 27490 CLEF VALLÉE D'EURE - Mairie La Croix Saint Leuffroy - 27490 CLEF VALLÉE D'EURE

COMMUNE DE GAILLON	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH PERI JARDIN DE BAS - GAILLON - géré par l'Association « Espace Condorcet »	1 rue Roland Roche 27600 GAILLON
LUDOTHEQUE	
LUDOTHEQUE DE GAILLON	7 rue Pierre Brossolette 27600 GAILLON

COMMUNE DE PONT DE L'ARCHE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
ALSH JEUNES EXTRA ET PERI - PONT DE L'ARCHE	Rue du Général de Gaulle 27340 PONT DE L'ARCHE
ALSH EXTRA ET PERI - PONT DE L'ARCHE	Rue du Général de Gaulle 27340 PONT DE L'ARCHE

PONT DE L'ARCHE	
BAFA/BAFD	

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2024-2028 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Le plan d'actions proposé a été élaboré à partir des besoins définis par les acteurs du territoire, les élus et les habitants. Des fiches projets ont été construites par les groupes experts (acteurs locaux et institutions) et reprenant les axes et les chemins de changement auxquels elles font référence. Elles seront détaillées dans le projet éducatif et social local. L'annexe 3 de la convention territoriale globale présente le tableau des actions envisagées pour la durée de la convention ainsi que les contributions des institutions signataires.

Les actions sont réparties en 7 thématiques :

1. La communication
2. Les réseaux
3. La proximité
4. Le pouvoir d'agir des habitants
5. Le vivre ensemble
6. L'offre d'accueil

1. LA COMMUNICATION							
Projet	Objectifs	Actions	Type de contribution				
			ARS	Etat	E.N	CD 27	CAF
1.1 Déploiement de la communication	1.1.1 Rendre plus lisible et visible l'offre de services auprès de la population	Utiliser tous les moyens de communication pour informer la population : panneau Pocket, journal communal/agglo, réseaux sociaux, flyers, commerçants, etc. Proposer une cartographie des ressources du territoire (application, etc.)	Possibilité de mobiliser les moyens de communication Relais de communication			Relais de communication	Possibilité de mobiliser les moyens de communication Relais de communication (réseaux sociaux/ parents atout eure / mon enfant.fr/ cocoon
1.2 Valorisation de l'offre existante	1.2.1 Valoriser et communiquer l'offre et les dispositifs existants auprès de la population pour faciliter l'accès	Communiquer sur le transport à la demande et s'assurer que les transports en commun desservent les structures d'accueil de 1er niveau. Communiquer la programmation des actions parentalité sur le territoire des centres sociaux et associations parentalité pour les rendre lisible à toute la population. Communiquer les permanences proposées dans les structures d'animation de la vie sociale			Relais de communication auprès des partenaires de l'école et les cafés des parents	Relais de communication auprès des agents du CD 27 et de la population	Possibilité de mobiliser les moyens de communication Relais de communication (réseaux sociaux/ parents atout eure / mon enfant.fr/ cocoon
1.3 Simplification de l'information	1.3.1 : Adapter la communication auprès des habitants pour qu'elle soit plus claire et lisible	Améliorer la signalétique des structures de premier accueil ou les structures spécialisées d'accompagnement, notamment à l'aide de pictogrammes Réaliser une cartographie numérique et interactive des structures d'accueil de proximité simplifiée et accessible pour tous. Savoir utiliser les outils de simplification de l'information pour les utiliser auprès des habitants.				Ingénierie dans le cadre de l'accompagnement du numérique	Possibilité de mobiliser les moyens de communication Relais de communication (réseaux sociaux/ parents atout eure / mon enfant.fr/ cocoon
	1.3.2 : Mettre en place des formations spécifiques aux acteurs de 1er et 2ème niveaux pour mieux informer les habitants de leurs droits et dispositifs existants	Proposer un programme d'informations à destination de toutes les structures d'accueil de proximité et de 1er niveau d'informations aux habitants Former les acteurs à la simplification de l'information (FALC/ Littératie, etc.) Organiser des formations de Premiers secours en santé mentale et Handicap pour améliorer l'accueil des publics spécifiques	Ingénierie dans le cadre du Projet Territorial de Santé mentale Déploiement formation notamment Premiers Secours en Santé Mentale			Participation des agents aux sessions de formation	Possibilité de mobiliser les moyens de communication Relais de communication (réseaux sociaux/ parents atout eure / mon enfant.fr/ cocoon Ressource financière : Fond Publics et Territoire
	1.3.4 : Faciliter l'interconnaissance entre acteurs pour mieux informer et orienter les habitants	Organiser des temps de rencontres pour mieux se connaître entre acteurs (vis ma vie entre professionnels) et comprendre les missions et expertise de chacun Animer des temps de travail pour mieux comprendre qui fait quoi et pour connaître les dispositifs Faciliter l'orientation en disposant d'un carnet d'adresse d'un contact spécifique par structure et/ou à l'aide d'une fiche navette dédiée Proposer des ressources, outils-outillage pour les acteurs du territoire	Ingénierie à mobiliser en fonction des besoins			Participation des agents du CD27 aux différents temps de rencontres et d'interconnaissance	

2. LES RÉSEAUX

Projet	Objectifs	Actions	Type de contribution				
			ARS	Etat	E.N	Dépt	CAF
Réseau petite enfance	Mieux se connaître pour mieux accompagner et orienter le public Echanger pour s'inscrire dans une démarche globale Favoriser les complémentarités et la transversalité Faciliter le soutien entre pairs et permettre à chacun de s'inspirer des expériences des autres	Valoriser le métier d'assistant maternel Accompagner la réflexion et veiller à la qualité d'accueil				Relais information: participation PMI	- Subvention d'ingénierie (chargés de coopération) - Ingénierie (ADS) - Subvention fonctionnement, investissement - Fonds publics et territoire
Réseau parentalité		Accompagner la programmation des actions parentalité sur le territoire des centres sociaux et associations parentalité pour les rendre lisibles à toute la population. Créer un réseau parentalité à l'échelle du territoire, complémentaire aux réseaux existants	Politique des 1000 1ers jours: Conseil, Ingénierie, lien avec les professionnels libx et établissement de santé qui déploient			Relais de communication	
Réseau animation de la vie sociale		Favoriser l'interconnaissance Structurer ou co-construire ? une ingénierie partagée Mutualiser les ressources du territoire : diagnostic de territoire Garantir la cohérence territoriale Faciliter la co-construction ensemble				Participation à l'inter-connaissance	
Réseau handicap		Répertorier les acteurs locaux Collecter les besoins des acteurs Solliciter l'expertise des membres potentiels du réseau Déterminer les enjeux prioritaires du réseau Proposer un programme de formation pour les acteurs du territoire	Lien avec les ESMS, autorisations, financeurs, Convention Nationale du Handicap: conseils et information		SDJES :formations sur le sport, sport et handicap, accueil de l'enfant en situation de handicap (lettres des rythmes éducatifs)	Transmission d'information	
Réseau accès aux droits		Mettre à jour le répertoire des acteurs locaux Collecter les besoins des acteurs Réviser les enjeux prioritaires du réseau Solliciter l'expertise des membres potentiels du réseau Proposer des groupes de travail et réflexions collectives	Information et conseil		SDJES (réseau information jeunesse)		
Réseau enfance		Répertorier les acteurs locaux Collecter les besoins des acteurs Solliciter l'expertise des membres potentiels du réseau			SDJES: formations	Collaboration	
Réseau Jeunesse		Déterminer les enjeux prioritaires du réseau Proposer un programme de formation pour les animateurs du territoire			SDJES: formations	Collaboration	
Réseau élus		Mettre en place un groupe de réflexion pour déterminer les besoins Mettre en place des séances de co-développement					
Réseau espace de vie	Impulser le partenariat sur un espace de vie en particulier selon les besoins repérés →réseau coteaux de seine →forum accès aux droits			SDJES (réseau information jeunesse)	Participation des agents au réseau Coteaux de Seine + Forum	- Subvention d'ingénierie (chargés de coopération) - Ingénierie (ADS) - Subvention fonctionnement, investissement - Fonds publics et territoire	

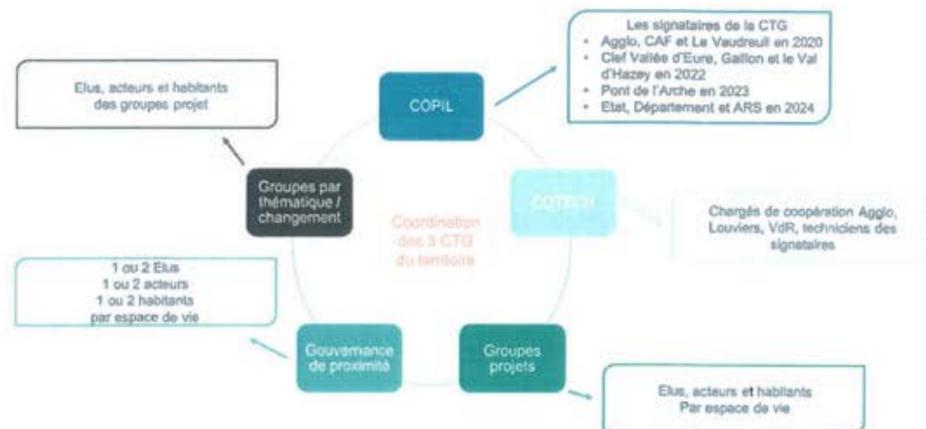
3. LA PROXIMITÉ ^{1/2}							
Projet	Objectifs	Actions	Type de contribution				
			ARS	ETAT	E.N	Dépt	CAF
3.1 Permanences de proximité	3.1.1 : Proposer une offre de proximité d'ateliers numériques	Planifier sur le territoire des permanences numériques à destination des usagers				Ingénierie et équipe conseillers numérique du CD7 Appui : Services accueil du public	Ressource : Subvention et fonctionnement ingénierie et appui territoire
	3.1.2 : Déployer des équipes mobiles et/ou hors les murs pour proposer une offre de services de proximité de médiation et d'accompagnement notamment dans les démarches administratives	Déployer des équipes mobiles et/ou hors les murs pour proposer une offre de service de proximité y compris à domicile des populations les plus isolées Assurer un accueil physique et/ou téléphonique pour tous les publics	Ressource : Appel à projet Ingénierie (équipe mobile)	Ressource: France Mobile et Pimms Mobile		Appui : Services accueil du public	Ressource : Subvention et fonctionnement ingénierie et appui territoire
	3.1.3 : Co-construire une réponse localisée du service public territorial de l'autonomie par un accueil individualisé et d'accompagnement global pour les personnes en situation de handicap, les familles et aidants du territoire	Déployer des équipes mobiles et/ou hors les murs pour l'accompagnement individualisé des personnes en situation de handicap, familles et aidants (Cf modèle CLIC) Disposer d'un accueil et d'un espace ressource pour tous personnes en situation de handicap (parents/aidants) pour bénéficier d'un accompagnement individualisé pour toutes situations (avant diagnostic, changement de situation, etc.) Organiser un diagnostic global pour toute personne en situation de handicap : enfants/adultes/seniors Mettre en place une évaluation individualisée pour mesurer les besoins de la personne en situation de handicap, de la famille et aidants	Ressource : Appel à projet Ingénierie Direction Autonomie			Appui : Services accueil du public et le CLIC	Ressource : PS jeune Ingénierie/ équipe travailleurs sociaux
3.2 Parentalité itinérante	3.2.1 : Permettre un accompagnement à la parentalité accessible à tous les parents et futurs parents	Mutualiser les espaces d'accueil Création d'un lieu ressource et écoute mobile - Lieu d'accueil parents-ados itinérant - Activités en familles - Transmission d'informations et orientation	Ressource : Appel à projet Ingénierie dans le cadre de la cité éducative		Partenariat avec la petite enfance pour les toutes petites sections	Relais de communication et mobilisation du public	Ressource : Subvention et fonctionnement ingénierie et appui territoire et équipe travailleurs sociaux
	3.2.2 : Sensibiliser les familles aux thématiques du développement de l'enfant et de son bien être	Proposer des dispositifs de sensibilisation et d'information - Webinaires, conférences, théâtre forum, ciné débats	Ingénierie dans le cadre des 1000 premiers jours Ingénierie dans le cadre du Groupe Expérimentation Santé des familles			Relais de communication et mobilisation du public	Ressource : Subvention et fonctionnement ingénierie et appui territoire et équipe travailleurs sociaux
3.3 Offre de soutien aux parents et aidants	3.3.1 : Déployer une offre de répit adaptée aux besoins des aidants et parents du territoire	Soutenir le projet handisitting pour proposer aux parents une offre de service de garde à domicile par des baby-sitter formés au handicap Expérimenter le dispositif « Balluchonnage » qui propose une offre de répit notamment pour les aidants vieillissants Travailler collectivement avec les partenaires pour imaginer une offre de répit type périscolaire pour les enfants en situation de handicap partiellement scolarisé	Ressource : Appel à projet Ingénierie Direction Autonomie		Relais de communication auprès des professionnels et des parents	Relais de communication	Ressource : Subvention et fonctionnement ingénierie et appui territoire et équipe travailleurs sociaux

3. LA PROXIMITÉ 2/2							
Projet	Objectifs	Actions	Type de contribution				
			ARS	ETAT	E.N	Dépt	CAF
3.3 Offre de soutien aux parents et aidants	3.3.2 : Eviter l'isolement social des personnes en situation de handicap	<p>Soutenir des actions bien-être et/ou les cafés des aidants permettant le lien social</p> <p>Proposer une offre d'animations de la vie sociale et de loisirs (culturels, sportifs, etc.) inclusifs, à destination des personnes en situation de handicap/parents/aidants</p> <p>Aménager des espaces inclusifs dans la planification d'événementiels (traduction, LSF, espace de répit, etc.)</p> <p>Renforcer le transport accompagné/individualisé/à la demande pour les personnes en situation de handicap et les aidants pour renforcer l'accès aux diverses activités</p>	Ressource : Appel à projet Ingénierie			Relais de communication Mobilisation du public	Subvention fonctionnement et investissement Fonds Publics et territoires
	3.3.3 : Lutter contre l'épuisement de l'aidant	<p>Soutenir des actions bien-être et/ou les cafés des aidants permettant l'échange et le partage de vie</p> <p>Déployer le dispositif d'écoute gratuite à destination des aidants/parents</p>	Ressource : Appel à projet Ingénierie				Subvention fonctionnement et investissement Fonds Publics et territoires
	3.3.4 : Former les acteurs et professionnels aux spécificités du handicap (accueil/parcours/accompagnement)	<p>Organiser des formations spécifiques sur le handicap à destination des professionnels de l'accompagnement social et professionnel ; en fonction des besoins recensés</p> <p>Elaborer un programme de formation pour les acteurs de 1er niveau pour mieux informer les personnes en situation de handicap, familles et aidants de leurs droits et dispositifs existants</p> <p>Mettre en place des programmes de formations et d'informations aux professionnels de l'animation, des loisirs (sportifs/culturels/etc.) et de l'événementiel afin d'imaginer des programmations d'animations et d'événements pour tous et inclusifs</p> <p>Recenser et diffuser des ressources, outils-outilteque pour les acteurs du territoire</p> <p>Accompagner les structures de loisirs du territoire dans l'accueil d'enfants en situation de handicap pour proposer un projet d'équipe et de structure inclusif</p>	Ressource : Appel à projet Ingénierie Appui Etablissement sociaux et médicaux sociaux		Soutien financier : Appel à projet Plan Mercredi (SDJES) Ressource : formation SDJES au sein des structures	Participation des professionnels aux formations proposées	Subvention fonctionnement et investissement Fonds Publics et territoires
	3.3.5 : Sensibiliser le grand public au champ du handicap pour faciliter l'inclusion	<p>Proposer des programmes d'informations et de sensibilisations au handicap pour les structures qui accueillent des enfants et des jeunes (établissements scolaires, centre de loisirs, etc.)</p> <p>S'appuyer sur des événementiels type « Nuit du Handicap » pour sensibiliser le grand public</p>	Ressource : Appel à projet Ingénierie /CNR / Feuille de route Handicap Appui Etablissement sociaux et médicaux sociaux		Ressource : Cap sur les jeux (CDOS/SDJES)	Relais de l'information Mobilisation du public	Subvention fonctionnement et investissement Fonds Publics et territoires

5. LE VIVRE ENSEMBRE							
Projet	Objectifs	Actions	Type de contribution				
			Etat	ARS	E.N	Dépt	CAF
Création d'espaces partagés et de convivialité	<p>Développer le vivre ensemble Permettre aux habitants de se réunir dans un lieu identifié Impulser les rencontres intergénérationnelles</p> <p>Permettre la cohésion et la complémentarité de territoire en articulant le développement social urbain et rural à travers les actions mises en œuvre par les structures d'animation de la vie sociale</p> <p>Favoriser l'échange des savoirs, des connaissances et des compétences</p>	<p>Créer un outil qui permette la mutualisation des moyens matériels et des locaux entre les structures collectives et associatives</p> <p>Impulser la mise en œuvre de projets partagés entre structures</p> <p>Proposer des animations et des projets en itinérance pour répondre aux besoins du territoire sur des secteurs non couverts, capter les publics qui n'accèdent pas aux services et lutter contre les freins psychologiques → Développer des festivals par espace de vie</p> <p>Exploiter les lieux du territoire non identifiés pour permettre aux habitants de découvrir le territoire et sortir de leur espace de vie</p> <p>Accompagner la réflexion autour des bus sport</p> <p>Utiliser les espaces publics pour développer le vivre ensemble, l'intergénérationnel et la captation des jeunes</p> <p>Adapter les horaires des structures en fonction des besoins du public accueilli</p> <p>Relancer la fête du jeu décentralisée</p> <p>Expérimenter des espaces de rencontres aménagés à destination des jeunes en milieu rural et/ou intergénérationnalité</p>	Participation humaine				
		<p>Plan 5000 Terrains</p> <p>Participation humaine</p>	Sport santé-liens à faire Ingénierie AAD-ESN et intergénérationnel	Faire le lien pour ouvrir l'école aux parents et aux partenaires de l'école, projets scolaires qui rayonnent dans les quartiers	Participation des agents	Financements Fonds publics et territoires et participation humaine	

7. L'OFFRE D'ACCUEIL								
Projet	Objectifs	Actions	Type de contribution					
			Etat	ARS	E.N	Dépt	CAF	
Adéquation entre l'offre d'accueil et la demande	Avoir une offre en adéquation avec les besoins des familles	Déploiement de la version 2 de Cocoon Fiches d'identité par commune pour la petite enfance Fiches d'identité à créer pour l'enfance jeunesse Observatoire PE Cellule de Veille	Cf actions engagées sur la ruralité avec l'Etat			TPS	Relais PMI (communication et informations aux acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention d'ingénierie (chargés de coopération) - Ingénierie (ADS) - Subvention fonctionnement, investissement - Fonds publics et territoire (études financées sur le handicap, attente de remontées d'informations) -PS0 - PSU - AAP AVIP - Formations (handicap...)
Valorisation du métier AM	Changer le regard des familles et des élus sur le métier d'assistant maternel	Exposition photos itinérante dans les communes Film valorisant le métier d'assistant maternel						
Accompagner la professionnalisation	Favoriser la qualité d'accueil	La journée des assistants maternels Les partages de pratiques (animateurs, assistants maternels, personnel de structures collectives, ...) Analyses de pratiques (directeurs de structures, ...) Réunions thématiques Cocoon (supports professionnels)				SDJES: formation continue pour les professionnels enfance-jeunesse		
Structurer, formaliser et développer l'accueil de familles aux besoins spécifiques	Accompagner le développement des places AVIP à l'échelle du territoire de l'agglomération	Labellisation AVIP (20% des places) Définition du poste de coordination mutualisé à l'échelle de l'Agglomération			Partenariat: moyens humains	PMI		
	Accompagner l'accueil d'enfants en situation de handicap et de leur famille	Guide handicap à l'attention des familles (orientation et information) Formation des professionnels Partages de pratiques autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap Mettre en place des partenariats avec les structures d'accueil spécifiques		Conseil et Ingénierie	SDJES: formation continue pour les professionnels enfance-jeunesse	Relais d'information		
	Horaires atypiques, accueil ponctuel et/ou d'urgence.	Développer l'accueil en crèche familiale ou mode d'accueil Hybride (cf UFAC) Favoriser l'accueil d'urgence dans les crèches familiales. Adapter les horaires d'accueil aux besoins des usagers Continuer l'harmonisation de la tarification dans les ALSH et accueils jeunes						
Renforcer et développer les espaces de vie et de rencontre pour les jeunes		Engager une réflexion commune sur l'offre proposée aux ados sur le territoire	Cf actions engagées sur la ruralité avec l'Etat		SDJES: information jeunesse		PS jeunes financement à leur initiative	

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg



Il se tiendra autant d'instances que nécessaires à la mise en œuvre des actions dans le cadre du projet éducatif et social local (PESL) que ce soit à l'aide :

- Des comités de pilotage
- Des comités techniques
- Des groupes projet
- De la gouvernance de proximité
- Des groupes thématiques
- De la coordination des 3 CTG du territoire

Avec à minima 1 comité technique et un comité de pilotage par an.

ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation des actions a pour objectifs de :

- S'assurer de la cohérence et de la pertinence des objectifs fixés par rapport aux besoins identifiés ;
- Mesurer le niveau d'atteinte de ces objectifs ;
- Apprécier la mise en œuvre des moyens et leur adéquation aux objectifs ;
- Analyser la durabilité des effets observés.

Pour permettre une évaluation efficiente, certaines conditions sont nécessaires :

- Une évaluation partagée avec les partenaires ;
- Des indicateurs adaptés et des données accessibles ;
- Du temps pour le chargé de coopération et un organigramme adapté.

L'évaluation fera l'objet d'un avenant en novembre 2024, lorsque les groupes experts auront déterminé les indicateurs.

ANNEXE 6-1 – Décision du conseil communautaire de l'agglomération Seine Eure en date du 22 Février 2024

Agglo de l'agglomération de Seine-Eure
SIP - Agglomération 443 443 443 443 443 443
Date de mise en vigueur : 2024-01-01
Date de révision prévisionnelle : 2024-2024

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU 22 FEVRIER 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : vendredi 16 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de conseillers présents : 62
Nombre de conseillers votants : 75

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy LEGER - Marc-Antoine JAMET - Anne TERLEZ - José PILES - Gilles FORT - Nicole LABICHE - Jean-Philippe BRUN - Maryline DESJANDES - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Daniel BAYART - François CHARLIER - Jean-Pierre CABOURDIN - Gaëtan BAZIRE - Daniel JUBERT - Caroline ROUZÉE - Jean-Pierre DUVERE - Diego ORTEGA - Mathys MICHAUD - Giorgio LOISEAU - Eric LARDEUR - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Fanny PAPI - Jody GOY - Max GUILBERT - Hervé GAMBELIN - Anne-Sophie DE BESSES - Ouassane NYDIYE - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - David POLLET - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Christian GOSTOLI - Jean-Marc RIVOAL - Jacques LECERF - Agnès LABIGNE - Marie-Claude MARIÉ - Joris BÉNIER - Joël LE DIGABEL - Alain THIERRY - Sylvie LANGEAUD - Philippe BOURNEAU - Ingrid BEAUJOUSSIN - Stéphane BRUNET - Michel DRJANS - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Pascal JUMEL - Jean-Jacques COQUELET.

CONSEILLER(ES) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLACANT UN

TITULAIRE EXCUSÉ :

Nathalie BREEMEERSCH à Gwenaél JAHIER.

POUVOIRS :

Monsieur PROLLAUD à Monsieur LEROY, Monsieur BIDAULT à Madame TERLEZ, Monsieur JACQUET à Madame DE BESSES, Madame LAMBERT à Monsieur BAYART, Madame DUNALLET à Monsieur JAMET, Madame OUADAH à Monsieur BAZIRE, Monsieur MAZURIER à Monsieur MOGLIA, Monsieur GODEFROY à Monsieur COQUELET, Madame PERCHET à Madame MICHAUD, Monsieur MEDAERTS à Monsieur BRUNET, Madame HANTZ à Monsieur RIVOAL, Monsieur QUENNEVILLE à Monsieur VIGOR, Madame LEBDAOUI à Madame MARIÉ.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jérémy THIREZ - René DUFOUR - Sandrine CALVARIO - Fernand LENOIR.

ASSISTANTS ÉGALEMENT :

Régis PETIT - Isabelle THEODIN - Mathias TRAISNEL - Sol-Almed SIRAT - Vincent VORANGER

Secrétaire : Joris BÉNIER

Délibération 2024-43bis

INTERCOMMUNALITÉ - COHESIONS TERRITORIALES - Renouvellement de la convention territoriale globale Seine-Eure - Période 2024 à 2028 - Signature - Autorisation

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 26 février 2023
AFFICHÉ LE : 26 février 2023

Agglo de l'agglomération de Seine-Eure
SIP - Agglomération 443 443 443 443 443 443
Date de mise en vigueur : 2024-01-01
Date de révision prévisionnelle : 2024-2024



2024-43bis - INTERCOMMUNALITÉ - COHESIONS TERRITORIALES - Renouvellement de la convention territoriale globale Seine-Eure - Période 2024 à 2028 - Signature - Autorisation

RAPPORT

Madame TERLEZ rappelle que la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF) ont signé une première convention territoriale globale (CTG) le 15 décembre 2020 et se sont engagés dans une démarche de projet éducatif et social local (PESL) à l'échelle de l'Agglomération. Cette CTG a pris fin le 31 décembre 2023 et doit être renouvelée pour une période de 5 ans : 2024-2028.

La CTG est une démarche qui vise à renforcer l'attractivité et la spécificité de l'Agglomération en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. Elle se veut :

- Stratégique : elle vise à mettre en place le projet territorial (PESL), déclinaison du projet de territoire dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- Partenaire et territoriale : les partenaires institutionnels de proximité s'engagent dans la CTG (Département, CAF, Éducation Nationale, Agence Régionale de Santé...) et d'autres partenaires locaux s'investissent également (associations dont les centres sociaux, services communaux) ;
- Transversale et globale : elle mobilise l'ensemble des interventions de la CAF, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

La CTG vise à hériter l'approche « en silo » des services aux familles. Il s'agit d'un contrat multilatéral qui porte sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et l'animation de la vie sociale.

C'est une démarche pluriannuelle (5 ans) portée par les élus locaux, la CAF de l'Eure. Les communes ayant gardé une partie ou l'entièreté de leur compétences enfance jeunesse et qui n'ont pas de CTG sont donc signataires (le Vaudreuil, Gaillon, Chef Vallée d'Eure et Paris de l'Arche).

Cette démarche s'appuie sur un ensemble de services et de structures publiques, associatives de proximité ainsi que sur une animation locale indispensable au développement de projet. Le mode de gouvernance retenu est double : une gouvernance classique (COPIL - COTEC) et une gouvernance de proximité (collectif de deux élus, d'un acteur associatif et d'habitant(s) par espace de vie) dont l'objectif est d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs des champs éducatif et social par espace de vie.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'approuver le renouvellement de la CTG pour la période 2024-2028.

DÉCISION

Le Conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant débattu.

MU les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et notamment ses compétences facultative petite enfance, enfance jeunesse et l'action sociale ;

MU le projet de territoire et notamment l'ambition « agir pour un territoire d'épanouissement personnel et collectif » ;

MU le comité de pilotage du 22 février 2024.

Accueil du citoyen et proximité
 01 47 38 00 00 - 01 47 38 00 01 - 01 47 38 00 02
 01 47 38 00 03 - 01 47 38 00 04 - 01 47 38 00 05
 01 47 38 00 06 - 01 47 38 00 07 - 01 47 38 00 08

WU la délibération de la commune de Gailfont en date du 5 février 2024 ;

WU la délibération de la commune de Pont de l'Arche en date du 12 février 2024 ;

WU la délibération de la commune du Vaudreuil en date du 19 février 2024 ;

WU la délibération de la commune de Clief Vallée d'Eure en date du 19 février 2024 ;

ACCEPTE de s'engager dans une démarche de convention territoriale globale 2024-2028 avec les communes du Vaudreuil, de Gailfont, de Clief Vallée d'Eure et de Pont de l'Arche et la Caisse d'allocation familiale de l'Eure ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention territoriale globale ainsi que les éventuels et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
 Le Président.

ANNEXE 6-2 – Décision du conseil municipal de la commune du Vaudreuil en date du 19 février 2024

DEPARTEMENT DE L'EURE
 ARRONDISSEMENT DES
 ANDELYS
 CANTON DE VAL DE REUIL
 COMMUNE DU VAUDREUIL

N° 43

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 12.02.2024	L'an deux mille vingt quatre Le 19 février à vingt heures
DATE D'AFFICHAGE 26.02.2024	Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Bernard LEROY
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25	<u>Étaient présents</u> : Bernard LEROY, Sylvain BELLET, Aline KALONJI, Virginie LANGLOIS, Didier LEVASSEUR, Mireille COMBES, Sylvie BROUSSOIS, Véronique BRÉGEON, Guillaume PREVOTTS, Beatrix PRIELUX PERANIC, Marine HANDEY, Marc BERTRAND, Valérie SOULIER, Claire BRUNEL, Emmanuel MAYEUR, Jean-Pierre CABOURDIN, Sylviane LDRET, Kévin HANGUENARD, Mireille PAPEL, Lise AUSSUDRE, Louis SPEYBROUCK
OBJET : convention territoriale globale de l'Agglomération Seine-Eure et de la CAF de l'Eure : renouvellement 2024-2028	Formant la majorité des membres en exercice <u>Avaient donné pouvoir</u> : Florence CHARLES à Virginie LANGLOIS Christophe MAUDOUT à Didier LEVASSEUR Vincent SAIGRE à Marc BERTRAND Karine ROUBLIQUE à Anne KALONJI <u>Étaient absents excusés</u> : Cyril DEMARTHE, Aurick MORET Beatrix PRIELUX PERANIC a été élue secrétaire de séance.

L'agglomération Seine-Eure et la Caf de l'Eure ont signé une première convention territoriale globale (Ctg) le 15 décembre 2020 et se sont engagés dans une démarche de projet éducatif et social local (PESL) à l'échelle de l'agglomération. Cette Ctg a pris fin le 31 décembre 2023 et est renouvelée pour une période de 5 ans : 2024-2028.

La Ctg est une démarche qui vise à renforcer l'attractivité et la spécificité de l'agglomération en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. Elle se veut :

- Stratégique : elle vise à mettre en place le projet territorial (PESL), déclinaison du projet de territoire dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- Partenariale et territoriale : les partenaires institutionnels de proximité s'impliquent dans la Ctg (Département, CAF, Éducation Nationale, ARS...) et d'autres partenaires locaux s'investissent également (associations dont les centres sociaux, services communaux) ;
- Transversale et globale : elle mobilise l'ensemble des interventions de la Caf, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

La Ctg vise à éviter l'approche « en silo » des services aux familles. Il s'agit d'un contrat multi-thématique qui porte sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et l'animation de la vie sociale.

C'est une démarche pluriannuelle (5 ans) portée par les élus locaux et la Caf de l'Eure. Les communes ayant gardé une partie ou l'intégralité de leur compétence enfance jeunesse et qui n'ont pas de Ctg sont donc signataires (le Vaudreuil, Gailfont, Clief Vallée d'Eure et Pont de l'Arche).

Cette démarche s'appuie sur un ensemble de services et de dispositifs innovants et privés de proximité ainsi que sur une animation locale individuelle au développement de projet. Le mode de gouvernance retenue est double : une gouvernance classique (COPIL - COTECH) et une gouvernance de proximité (collectif de 2 élus, d'un acteur associatif et

d'habitant(s) par espace de vie) dont l'enjeu est d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs des champs éducatif et social par espace de vie.

Afin que la commune puisse prétendre au maintien des financements CAF, il est nécessaire qu'elle soit couverte par une convention territoriale globale. En signant la convention territoriale globale, la commune du Vaudreuil s'engage à poursuivre son engagement à mettre des actions en place au niveau local afin de répondre aux besoins repérés en fonction du cadre et de la définition de ses compétences.

M. le maire propose au conseil municipal de l'autoriser lui ou son représentant à signer le renouvellement de la Ctg.

DECISION

Le conseil municipal, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ACCEPTE de s'engager dans une démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec l'agglomération Seine Eure et la Caf de l'Eure.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale ainsi que tous documents relatifs à cette convention sous réserve de la validation du comité de pilotage du 22 février 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Le Maire,
Bernard LEROY

Annexe 6-3 - Décision du conseil municipal de la commune de Gaillon en date du 5 février 2024

ANNEXE 6-3 – Décision du conseil municipal de la commune de Gaillon en date du 5 février 2024



ANNEE 2024
MAIRIE DE GAILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 6-3 - Décision du conseil municipal de la commune de Gaillon en date du 5 février 2024

Le lundi cinq février de l'an deux mil vingt-quatre, à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, a tenu une réunion dans la salle du Conseil Municipal sise, place Aristide Briand à Gaillon, sous la présidence de M. Jean Marc RIVOAL, 1^{er} Adjoint, Mme HANTZ, Maire, étant excusée.

M. RIVOAL a ouvert la séance, puis Mme DELUCA, Adjointe, a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée. Le quorum était atteint.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS

M. RIVOAL Jean-Marc, Mmes DELUCA Isabelle, MOALIC Chiraz, MARIEN Marie-Claude, MM. COTTE Cyril, MENDY Louis, MOUAKA Guy-Richard, FONTAINE Bernard, ROUQUIE Pierre, AUBERT Louis, LEMEL Louis, GILON Franck, Mmes BAKRI Dorlo, HADDOU Nojel, SOPHIE Marie-Elisabeth, COQUET Liliane, LOISEAUX Marie-Agnès, GUILLEMET-LODÉ Charlotte, MM. PIEDEFER David et VARIN Edouard.

ABSENTS

Mme CHARLES Marie : MM. LE FUR Yann et FAETAN Romain.

ABSENTS EXCUSES

Mmes HANTZ Odile, LEBDAOUR Amélie et BRODEO Claire, MM. LEGRAS Alain, MONNOT Jean-Michel et GAUDET Antoine.

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme HANTZ à M. RIVOAL, Mme LEBDAOUR à Mme DELUCA, Mme BRODEO à Mme MOALIC, Mme BAKRI à Mme COQUET (à partir du vote de la délibération n°2024-02-08 jusqu'à la fin de la séance) M. LEGRAS à M. FONTAINE, M. MONNOT à M. MENDY et M. GAUDET à M. COTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEMEL

Objet : Direction des Moyens Généraux - Renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028

DATE DE
CONVOCAION ET
D'AFFICHAGE DE
L'ORDRE DU JOUR
30/01/2024

DATE DE PUBLICATION
DE LA LISTE DES
DELIBERATIONS
EXAMINEES
07/02/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 5/10/2024
ID : 821-21270211-20240205-00014-01-01-01

Délibération n°2024-02-05

Rapporteur : Mme MOALIC

Objet : Direction des Moyens Généraux - Renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028

RAPPORT

L'Agglomération Seine-Eure et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure ont signé une première Convention Territoriale Globale (CTG) le 15 décembre 2020 et se sont engagées, dans une démarche de Projet Éducatif et Social Local (PESL), à l'échelle de l'Agglomération. La CTG a pris fin le 31 décembre 2023 et est renouvelée pour une période de 5 ans : 2024-2028.

La CTG est une démarche qui vise à renforcer l'attractivité et la spécificité de l'Agglomération en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. Elle se veut :

- Stratégique : elle vise à mettre en place le projet territorial (PESL), déclinaison du Projet de Territoire dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- Partenariale et territoriale : les partenaires institutionnels de proximité s'impliquent dans la CTG (Département, CAF, Education Nationale, Agence Régionale de la Santé...) et d'autres partenaires locaux s'investissent également (associations dont les centres sociaux, services communaux) ;
- Transversale et globale : elle mobilise l'ensemble des interventions de la Caisse d'Allocations Familiales, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

La CTG vise à éviter l'approche « en silo » des services aux familles. Il s'agit d'un contrat multithématique qui porte sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et l'animation de la vie sociale.

C'est une démarche pluriannuelle (5 ans) portée par les élus locaux et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure. Les communes ayant gardé une partie ou l'entièreté de leur compétence enfance jeunesse et qui n'ont pas de CTG sont donc signalées (le Vaudreuil, Gaillon, Ciel Vallée d'Eure et Pont de l'Arche).

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 5/10/2024
ID : 821-21270211-20240205-00014-01-01-01

Cette démarche s'appuie sur un ensemble de services et de structures publiques, associatives et privées de proximité ainsi que sur une animation locale indispensable au développement de projet. Le mode de gouvernance retenue est double : une gouvernance classique (COPEL - COTECH) et une gouvernance de proximité (collectif de 2 élus, d'un acteur associatif et d'habitant(s) par espace de vie) dont l'enjeu est d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs des champs éducatif et social par espace de vie.

Afin que la commune puisse prétendre au maintien des financements CAF, il est nécessaire qu'elle soit couverte par une Convention Territoriale Globale. En la signant, la Commune de Gaillon s'engage à poursuivre son engagement, à mettre des actions en place au niveau local afin de répondre aux besoins repérés en fonction du cadre et de la définition de ses compétences.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la CTG.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

-D'accepter de s'engager dans une démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024-2028, avec l'Agglomération Seine Eure et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure,

-D'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale ainsi que tous documents relatifs à cette convention, sous réserve de la validation du comité de pilotage du 22 février 2024.



Certifié exécutoire
Affiché le 07/02/2024
Adressé en Préfecture,
le 13/02/2024



Madame la Maire, par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,
M. Jean-Marc RIVOAL

Pour la Maire, par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,
M. Jean-Marc RIVOAL

ANNEXE 6-4 – Décision du conseil municipal de la commune de Clef Vallée d'Eure en date du 19 Février 2024



**Commune Nouvelle
CLEF-VALLEE-D'EURE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 février 2024

Date de la convocation : 11 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres au CM	En Excuse	Qui ne peut pas assister à la délibération
25	25	2 (1/2)

En date de publication le 20/02/2024
Nouvellement le 20/02/2024
Publié le
N° 2024-02-034

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Clef-Vallée-d'Eure, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Olivier LEFANTEUR, Maire.

Présents : Mmes BAUDIN Nadine, BÉALCÉDUS Ingrid, BOURENNÉ Huguette, FOURNIER Christine, GRENET Catherine, MANAS Céline, MOGÉ Mahélie, MORVAN Ariane, NIELSEN Laura, PATTE Carole, VAGUÉ Marine
M. BELLEVERE Frédéric, BRUNET Stéphane, DUMAS Fabrice, TRUIT Hubert, HAYS Martial, LEFRANC Jean-Pierre, LEFANTEUR Olivier, L'ÉQUEUR Sébastien, MANSARD Jean-Luc, MINÉ Jean-Michel, PÉGUÉ Philippe, THÉARD Nicolas, VIANDER Emmanuelle

Absent ayant donné pouvoir : Mlle DEBREZ Bénédicte (pouvoir à Huguette BOURENNÉ), M. CHAMBON Christophe (pouvoir à Jean-Luc MANSARD), M. ROBER Bernard (pouvoir à Stéphane BRUNET)

Absent

9 – Autres domaine de compétence - 9.1 – Jeunesse – Partenariat avec la CAF - Avenant n°3 à la Convention Territoriale Globale (CTG) de l'Agglomération Seine-Eure pour 2024-2028 - Autorisation de signature – Délibération N°2024-02-034

En date de publication le 20/02/2024
Nouvellement le 20/02/2024
Publié le
N° 2024-02-034

RAPPORTEUR : Céline MANAS

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L221-19, L2211-7 et L2241-12, le Code de l'Action Sociale et des Familiales, la Convention d'Objectif et de Gestion conclue entre l'Etat et la Ligue Nationale Associations Familiales, la délibération du Conseil Communautaire de SEA en date du 29 décembre 2020, la délibération du Conseil Municipal de la ville de Vaudreuil en date du 12 octobre 2020, la convention d'objectifs et de financement signée entre la CAF de l'Eure, la Communauté de Communes Eure-Maine-Semo, Gallon et Clef Vallée d'Eure, l'avenant n°1 à la convention territoriale globale conclue pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, la délibération n°2022-09-081 en date du 21 septembre 2022 approuvant l'adhésion de Clef Vallée d'Eure à la CTG et la signature de l'avenant n°1 à la CTG pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023, la délibération n°2023-06-061 en date du 25 juin 2023 approuvant l'avenant n°2 à la CTG intégrant la commune de Fust-de-Falche au dispositif.

CONSIDÉRANT :

Que l'Agglomération Seine-Eure et la CAF de l'Eure ont signé une première convention territoriale globale (CTG) le 15 décembre 2020 afin de s'engager dans une démarche de projet éducatif et social local (PSEL) à l'échelle de l'agglomération. Cette CTG a pris fin le 31 décembre 2023 et doit être renouvelée pour une période de 5 ans de 2024 à 2028.

La CTG est une démarche qui vise à améliorer l'attractivité et la spécificité de l'agglomération en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. Elle se veut :

- **Stratégique** : Elle vise à mettre en place le projet territorial (PSEL) dans le cadre du projet de territoire dans la finalité de l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- **Participatif et territorial** : les partenaires institutionnels de proximité s'engagent dans la CTG (Mairie, CAF, Education Nationale, ARS, etc.) et d'autres partenaires locaux à destination également des associations dont les compétences sont : services communaux ;
- **Transversal et global** : Elle recouvre l'ensemble des interventions de la CAF, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

Et que la CTG est un contrat multi-thématique qui porte sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion sociale et l'animation de la vie sociale.

Sont signataires les communes ayant gardé une partie ou l'ensemble de leur compétence Enfance-jeunesse et du territoire de la CTG de Vaudreuil, Gallon, Clef Vallée d'Eure et Pont de l'Arche).

Que cette démarche s'appuie sur un ensemble de services et de structures publiques, associatives et privées de proximité ainsi que sur une animation sociale indispensable au développement de projet. Le mode de gouvernance retenue est donc une gouvernance éducativo sociale (GESE) - CTG/CTG et une gouvernance de proximité (GPEC) de 2 ans, il est à noter toutefois et d'habitants par espace de vie dont l'engagement est d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs des champs éducatif et social sur son espace de vie.

Alors que la commune dispose pourtant de nombreux équipements (CAF, périscolaire) et est reconnue qu'elle soit reconnue par une convention territoriale globale. La signature de la CTG engage la commune à poursuivre son engagement à mettre des actions en place au niveau local afin de répondre aux besoins exprimés en fonction du cadre et de la définition de ses compétences.

Que pour bénéficier de la continuité de prise en charge éducativo sociale, la collectivité a adhéré à la CTG par l'avenant n°1 avec son délibération du 21 septembre 2022. Elle permettrait, depuis le 1^{er} janvier 2022 le renouvellement de la « Prestation Enfance jeunesse » (PSEL) avec le Bénéficiaire la même stratégie des communes concernées (Educativo sociale et financement éducativo).

En date de publication le 20/02/2024

2/3

La Commune de Pont-de-l'Arche a rejoint la CTG de l'Agglomération Seine-Eure le 17 janvier 2023 par sa signature de l'avenant n°2. Aujourd'hui, il convient d'établir un avenant afin de prolonger la CTG pour la période 2024 à 2028.

Dans un contexte, il est proposé aux membres du Conseil Municipal et aux élus de la CTG de signer à entre l'Agglo Seine-Eure et le CAF de l'Eure pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la Convention Territoriale Globale conclue entre l'Agglomération Seine-Eure et le CAF pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, jointe à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

27 votants : Pour : 27 ; Abstention : 0 ; Contre : 0

Pour en fait conforme :

Le Maire,
D. LEPINET



Le secrétaire de séance,
I. BEAUCOUSIN

I. Beaucousin

Extrait du registre n° 21-21-2024
Préparé par le service de l'Administration
Date de : 21-02-2024
N° : 2024-02-0001-2024-02-2024

ANNEXE 6-5 – Décision du conseil municipal de la commune de Pont de l'Arche en date du 12 Février 2024



Extrait du registre n° 21-21-2024
Préparé par le service de l'Administration
Date de : 12-02-2024
N° : 2024-02-0001-2024-02-2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Stance du 17 février 2024	Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à 18h36, le Conseil Municipal, également convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 06 février 2024	Étaient présents : Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Karim BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BRENIER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Coeurin LECOMTE, Monique INFRAY, Marjolaine FERREIRA, Maryvonne DAVID, Philippe MAUGER, Mourad AFI-HASSANI, Nadine DESCHAMPS, Guy COTTEZ, Olivier MOULO, Stéphanie BREZEM, Hervé LOUR.
Nombre de Conseillers	Étaient absents avec pouvoir : Cédric VIGUERARD à Daniel BRENIER, Albert NANILOU à Pascal MARIE, Cécile HERVAGALLI à Ludovic GUIOT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Arnaud DAMEN à Philippe MAUGER, Danielle BERTRE à Karim BOTTE, Chantal INFRAY à Hervé LOUR.
En session : 27	État absent : Willem BERTRAND
Présents : 19	Secrétaire de séance : Marie-Claude LAURET
Pouvoirs : 07	
Votants : 26	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

21-21 – ENFANCE-JEUNESSE – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale de l'Agglomération Seine-Eure 2024-2028
Rapporteur : Marie-Claude LAURET

L'agglomération Seine-Eure et le CAF de l'Eure ont signé une première convention territoriale globale (CTG) le 15 décembre 2020 et se sont engagés dans une démarche de projet éducatif et social local (PESL) à l'échelle de l'agglomération. Cette CTG a pris fin le 31 décembre 2023 et est renouvelée pour une période de 5 ans : 2024-2028.

La CTG est une démarche qui vise à renforcer l'efficacité et la spécialité de l'agglomération en développant une offre de services à la population adaptée et de qualité. Elle se veut :

- Stratégique : elle vise à mettre en place le projet territorial (PESL), déclinaison du projet de territoire dont la finalité est l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.
- Partenariale et territoriale : les partenaires institutionnels de proximité s'impliquent dans la CTG (Département, CAF, Éducation Nationale, ARS...) et d'autres partenaires locaux s'investissent également (associations, clubs, centres sociaux, services communaux) ;
- Transversale et globale : elle mobilise l'ensemble des interventions de la CAF, de la collectivité et des autres partenaires dans une logique de développement de projet.

La CTG vise à éviter l'approche « en silo » des services aux familles. Il s'agit d'un contrat multi thématique qui porte sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion numérique et l'animation de la vie sociale.

C'est une démarche pluriannuelle (5 ans) portée par les élus locaux et le CAF de l'Eure. Les communes ayant perdu une partie ou l'entièreté de leur compétence Enfance-Jeunesse et qui n'ont pas de CTG sont donc signataires (le Vexinval, Gailon, Ciel Vallée d'Eure et Pont de l'Arche).

Cette démarche s'appuie sur un ensemble de services et de structures publiques, associatives et privées de proximité ainsi que sur une animation locale indispensable au développement de projet. Le mode de gouvernance retenue est double : une gouvernance classique (COFIL - COFTECH) et une gouvernance de proximité (collectif de 2 élus, d'un acteur associatif et d'habitants) par espace de vie) dont l'objectif est d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs des champs éducatif et social par espace de vie.

Afin que la commune puisse prétendre au maintien des financements CAF, il est nécessaire qu'elle soit couverte par une convention territoriale globale. En signant la convention territoriale globale, la commune de Pont de l'Arche s'engage à poursuivre son engagement à mettre des actions en place au niveau local afin de répondre aux besoins exprimés au niveau du cadre et de la définition de ses compétences.

Voie le Code Général des Collectivités Territoriales.

* La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente délibération et/ou publication.

L'Union départementale de l'Yonne
 Pour en savoir plus : 03 86 22 22 22
 Publié le 15/10/2024
 Révisé le 15/10/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ACCEPTER de s'engager dans une démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2024 2028 avec l'Agglomération Seine Eure et la CAF de l'Eure,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention territoriale globale ainsi que tous documents relatifs à cette convention, sous réserve de la validation du comité de pilotage du 22 février 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	
Abstention	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.


 La Maire déléguée

 Certificat conforme et exécutoire
 Le Maire de Port de l'Ancho
 ROBERT JACQUET


* La présente délibération est faite / est prise en vertu / est prise en vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015 relative au droit de référendum municipal.

ANNEXE 7 – Les champs d'intervention communs

Champs d'intervention communs



	Agglo	Etat	Educatio n	CAF	ARS	Départe ment
Le cadre de vie et le renouvellement urbain						
Petite enfance - enfance et jeunesse						
Accompagnement à la parentalité						
Animation de la vie sociale						
L'accès aux droits						
La mobilité						
Le sport						
L'attractivité du territoire						
Les politiques de santé publique						
Les politiques inclusives						



ANNEXE 8 – La maquette financière CAF par gestionnaire - Données CAF (année 2022)

Agglo Seine Eure

Petite Enfance	607 731,99 €
Parentalité	4 149,99 €
Enfance	838 654,78 €
Jeunesse	
AVS	70 785,00 €
charges de coopération	72 788,81 €
Hors PS	10 637,40 €
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	15 000,00 €
Subventions investissement	1 316 158,00 €
	2 935 905,97 €

Espace des deux rives

Petite Enfance	491 174,61 €
Parentalité	- €
Enfance	178 069,43 €
Jeunesse	
AVS	94 467,00 €
charges de coopération	
Hors PS	
CLAS	10 250,50 €
REAAP	11 000,00 €
Subventions fonctionnement	40 000,00 €
Subventions investissement	
	824 961,54 €

Mairie de pont de l'arche

Petite Enfance	
Parentalité	- €
Enfance	174 799,31 €
Jeunesse	
AVS	94 467,00 €
charges de coopération	28853,95
Hors PS	
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	
	298 120,26 €

LOCAL

Petite Enfance	
Parentalité	- €
Enfance	285 552,19 €
Jeunesse	
AVS	23 682,00 €
charges de coopération	
Hors PS	
CLAS	22 026,01 €
REAAP	3 000,00 €
Subventions fonctionnement	8 700,00 €
Subventions investissement	
	342 960,20 €

Le Vaudreuil

Petite Enfance	192 353,49 €
Parentalité	- €
Enfance	95 932,65 €
Jeunesse	
AVS	
charges de coopération	
Hors PS	11 374,18 €
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	
	299 660,32 €

Ass Bidibul

Petite Enfance	171 608,47 €
Parentalité	
Enfance	
Jeunesse	
AVS	
charges de coopération	
Hors PS	
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	
	171 608,47 €

Incarville

Petite Enfance	- €
Parentalité	- €
Enfance	3 138,31 €
Jeunesse	
AVS	
charges de coopération	
Hors PS	
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	
	3 138,31 €

ALEF	
Perte Enfance	- €
Parentalité	- €
Enfance	110 874,42 €
Jeunesse	
AVS	
charges de coopération	
Hors PS	
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	
	110 874,42 €

Commune de Gaillon	
Perte Enfance	- €
Parentalité	- €
Enfance	0,00 €
Jeunesse	
AVS	
charges de coopération	
Hors PS	8 051,65 €
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	
	8 051,65 €

LPCR (Louviers / Val de Reuil)	
Perte Enfance	696 596,52 €
Parentalité	
Enfance	
Jeunesse	
AVS	
charges de coopération	
Hors PS	
CLAS	
REAAP	
Subventions fonctionnement	
Subventions investissement	18 475,98 €
	715 072,50 €

Hôtel d'Agglomération
 1, place Ernest Thorel
 27400 Louviers
 02 32 50 85 50
 agglo-seine-eure.fr





@ pesl@seine-eure.com